



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Décembre 2018

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA RÉPUBLIQUE ISLAMIC DE MAURITANIE

Dans le cadre de la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de la demande de modification de critères de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 20 mai 2019. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 13 mars 2019 avec les autorités mauritaniennes sur l'évolution et la politique économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 3 mai 2019.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de l'Association internationale de développement.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République islamique de Mauritanie.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités mauritaniennes au FMI*

Mémoire de politique économique et financière des autorités mauritaniennes*

Protocole d'accord technique*

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Communiqué de presse n° 19/177
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
20 mai 2019

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI achève la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit en faveur de la République islamique de Mauritanie

- La performance de la Mauritanie continue d'être forte et la croissance devrait s'accélérer à 6.7 % en 2019.
- Le programme a pour objectif de consolider la stabilité macroéconomique, de favoriser une croissance inclusive et créatrice d'emplois, ainsi que d'accroître les réserves internationales.
- Les autorités ont l'intention d'utiliser l'espace budgétaire prudemment pour des dépenses sociales prioritaires (éducation, santé et protection sociale) et les infrastructures publiques.

Le 20 mai 2019, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la troisième revue de l'accord triennal en faveur de la Mauritanie au titre de la facilité élargie de crédit. Cet accord, prévoyant un accès total de 115,92 millions de DTS (environ 159,8 millions de dollars aux taux de change actuels), ou 90 % de la quote-part de la Mauritanie, a été approuvé le 6 décembre 2017 (voir communiqué de presse n° 17/468). L'achèvement de la revue permet aux autorités de tirer 16,56 millions de DTS (environ 22,8 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements à 66,24 millions de DTS (environ 91,3 millions de dollars).

À l'issue des débats du conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a prononcé la déclaration ci-après :

« La performance de la Mauritanie dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit continue d'être forte. La stabilité macroéconomique a été préservée, le ratio dette extérieure/PIB a baissé, les réserves de change ont augmenté et de l'espace budgétaire a été créé. La mise en œuvre des réformes structurelles a progressé comme prévu.

« La croissance économique a augmenté à 3.6 % en 2018 selon les estimations et devrait accélérer à 6.7 % cette année, portée par la persistance d'une croissance généralisée hors industries extractives, qui s'explique par une demande intérieure vigoureuse et une diversification naissante. Les perspectives se sont améliorées, grâce à des termes de

l'échange plus favorables et au développement à venir d'un grand champ gazier offshore. Néanmoins, les risques liés à l'évolution de l'économie mondiale, à la volatilité des prix des produits de base, aux conditions climatiques défavorables et à l'insécurité régionale demeurent élevés.

« Dans le contexte d'un environnement mondial incertain, le programme a pour objectif de consolider la stabilité macroéconomique, de favoriser une croissance inclusive et créatrice d'emplois, et d'accroître les réserves internationales. Les autorités ont l'intention d'utiliser l'espace budgétaire prudemment pour des dépenses sociales prioritaires (éducation, santé et protection sociale) et les infrastructures publiques, et de chercher à obtenir des financements concessionnels afin d'améliorer la viabilité de la dette.

« À l'appui de ces objectifs, le programme des autorités prévoit le maintien d'une politique économique disciplinée, accompagnée de vastes réformes structurelles. Les priorités comprennent le renforcement de la politique et de l'administration fiscales afin d'assurer un respect généralisé des obligations fiscale et la réforme des processus budgétaires afin d'améliorer l'efficacité de la dépense publique. Une modernisation du cadre de la politique de change et un assouplissement du taux de change aideront à faire face aux chocs extérieurs et à préserver les réserves officielles, tandis qu'une activation des nouveaux instruments de politique monétaire permettra d'améliorer la gestion de la liquidité. La mise à niveau de la réglementation et du contrôle bancaires renforcera la solidité du secteur bancaire et l'inclusion financière. Les autorités sont déterminées aussi à établir un cadre macrobudgétaire robuste afin de gérer de manière efficiente les recettes qui seront tirées de l'exploitation du gaz.

« Il sera important aussi de redoubler d'efforts pour améliorer le climat des affaires, renforcer la gouvernance économique et lutter contre la corruption. »

Mauritanie : Principaux Indicateurs Économiques, 2015–20

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | | | | Est. | Proj. | Proj. |
| (Variation annuelle en pourcentage) | | | | | | |
| Comptes nationaux et prix | | | | | | |
| PIB réel | 0.4 | 1.8 | 3.1 | 3.6 | 6.7 | 5.8 |
| Industries extractives | -5.6 | 0.7 | -7.1 | -18.7 | 20.6 | 6.3 |
| Hors industries extractives | 1.4 | 2.0 | 4.5 | 6.3 | 5.4 | 5.8 |
| Déflateur du PIB | -4.2 | 3.4 | 3.4 | 2.8 | 5.3 | 3.1 |
| Prix à la consommation (moyenne sur la période) | 0.5 | 1.5 | 2.3 | 3.1 | 3.6 | 4.0 |
| (En pourcentage du PIB hors industries extractives, sauf indication contraire) | | | | | | |
| Opérations de l'administration centrale | | | | | | |
| Recettes et dons | 32.6 | 31.7 | 31.8 | 33.6 | 30.5 | 31.2 |
| Hors industries extractives | 26.8 | 27.9 | 27.9 | 28.2 | 27.5 | 27.7 |
| Taxes | 16.9 | 18.7 | 19.7 | 20.8 | 20.4 | 20.7 |
| Industries extractives | 3.8 | 1.7 | 2.8 | 4.7 | 2.2 | 2.6 |
| Dons | 2.0 | 2.2 | 1.1 | 0.7 | 0.8 | 0.9 |
| Dépenses et prêts nets | 37.2 | 32.3 | 31.9 | 30.0 | 30.6 | 30.7 |
| Dépenses courantes | 20.6 | 19.0 | 19.6 | 19.1 | 18.1 | 18.0 |
| Dépenses en capital | 15.8 | 13.3 | 12.3 | 10.8 | 12.4 | 12.8 |
| Solde primaire (hors dons) | -4.5 | -1.5 | 0.3 | 4.8 | 0.9 | 1.1 |
| Solde global (en pourcentage du PIB) | -3.4 | -0.5 | 0.0 | 3.3 | 0.0 | 0.5 |
| Dette du secteur public (en pourcentage du PIB) 1/ 2/ | 75.2 | 77.4 | 75.9 | 83.0 | 78.5 | 80.9 |
| (Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire) | | | | | | |
| Monnaie et crédit | | | | | | |
| Monnaie au sens large | 0.4 | 7.1 | 13.7 | 13.8 | 11.5 | 11.6 |
| Crédit au secteur privé | 9.7 | 8.1 | 7.5 | 19.2 | 13.5 | 13.7 |
| Balance des paiements | | | | | | |
| Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB) | -19.8 | -15.1 | -14.4 | -18.4 | -15.7 | -21.6 |
| Hors importations de biens d'équipement pour les industries extractives financées par l'extérieur | -9.6 | -9.6 | -7.4 | -11.4 | -10.2 | -12.9 |
| Réserves officielles brutes (en millions de dollars, fin de période) 3/ | 822.8 | 824.4 | 849.0 | 919.1 | 1,010.6 | 1,133.8 |
| En mois d'importations prospectives hors industries extractives | 5.6 | 5.5 | 4.6 | 5.0 | 5.2 | 5.7 |
| Dette publique extérieure (en millions de dollars) 2/ | 3,208.6 | 3,354.9 | 3,573.0 | 3,631.8 | 3,784.0 | 4,046.4 |
| En pourcentage du PIB | 66.4 | 71.6 | 72.5 | 69.3 | 67.3 | 69.4 |
| Taux de change effectif réel | 7.8 | -5.8 | -2.1 | -0.8 | ... | ... |
| Pour mémoire : | | | | | | |
| PIB nominal (en millions de dollars) | 4,830.5 | 4,685.6 | 4,925.1 | 5,237.1 | 5,621.3 | 5,826.9 |
| Prix du minerai de fer (dollars/tonne) | 56.1 | 58.6 | 71.1 | 70.1 | 76.5 | 70.2 |

Sources autorités mauritaniennes, estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris dette publique envers la banque centrale reconnue en 2018.

2/ Hors dette passive envers le Koweït en cours de négociation.

3/ Hors fonds des hydrocarbures.



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

3 mai 2019

RÉSUMÉ

La mise en œuvre du programme a continué d'être satisfaisante malgré une conjoncture extérieure légèrement moins favorable en 2018. La stabilité macroéconomique a été maintenue, le ratio de la dette extérieure au PIB a diminué, les réserves officielles ont augmenté, et un certain espace budgétaire a été créé grâce à une forte mobilisation des recettes et aux revenus exceptionnels du secteur extractif, mais aussi en raison d'une sous-exécution de l'investissement public. La mise en œuvre des réformes structurelles a progressé comme prévu.

Les perspectives économiques se sont améliorées, grâce à des termes de l'échange plus favorables et au développement envisagé d'un vaste gisement gazier en haute mer. La croissance devrait accélérer à 6¾ % cette année, portée par une reprise dans les secteurs extractifs et la poursuite d'une croissance généralisée dans les secteurs non extractifs qui reflètent une forte demande intérieure et un début de diversification. Les risques à la baisse liés à l'évolution de l'économie mondiale, à la volatilité des cours des matières premières et aux craintes en matière de sécurité régionale demeurent élevés.

Des défis considérables demeurent pour pérenniser la stabilité macroéconomique, encourager une croissance inclusive, et renforcer la résilience aux chocs. L'espace budgétaire prévisionnel devra être utilisé avec prudence en faveur des politiques sociales prioritaires (éducation, santé et protection sociale) et des infrastructures publiques. Il sera impératif d'établir un cadre macro-budgétaire solide pour gérer avec efficacité les futures recettes du gisement gazier en haute mer. Les emprunts devront continuer d'être assortis de modalités concessionnelles.

Il est nécessaire de poursuivre les réformes institutionnelles et structurelles pour soutenir la politique économique des autorités. Les priorités les plus urgentes sont notamment de consolider la politique et l'administration fiscales pour assurer un respect généralisé et équitable des obligations fiscales et de réformer les procédures budgétaires pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques. La modernisation du cadre de la politique de change doit viser à assouplir le taux de change pour protéger l'économie contre les chocs extérieurs ; elle devra s'accompagner parallèlement de l'activation des nouveaux instruments de politique monétaire pour améliorer la gestion de la liquidité. Il est impératif d'améliorer les normes réglementaires et le contrôle des banques pour renforcer la solidité

du secteur bancaire et l'inclusion financière. Il convient de redoubler d'efforts pour améliorer le climat des affaires et la gouvernance et pour combattre la corruption.

Les services du FMI soutiennent l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC. Les repères du programme ont été atteints — à l'exception du plancher des dépenses sociales, en raison de contraintes de capacités — et les autorités maintiennent le cap dans la mise en œuvre de la politique économique et des réformes.

Approuvé par
Taline Koranchelian
et Kevin Fletcher

Les entretiens se sont déroulés à Nouakchott du 28 février au 13 mars 2019. L'équipe était composée d'Eric Mottu (chef de mission), Jean van Houtte, Imen Ben Mohamed (tous du département Moyen-Orient et Asie centrale), Louis Dicks-Mireaux (du département de la Stratégie, des politiques et de l'évaluation), et Joseph Karangwa (représentant résident), assisté d'Aichetou Maaloum Braham (économiste local). Mohamed-Lemine Raghani et Mohamed Sidi Bouna (tous deux du bureau des administrateurs) ont pris part à certains entretiens. Mme Kalla a apporté son concours en matière de recherche et Mme Cruz, Mme Bondar, et M. Kane ont apporté un soutien administratif. La mission a rencontré le Premier ministre M. Salem Béchir, le Gouverneur de la banque centrale M. Abdel Aziz Dahi, le ministre de l'Économie et des Finances M. El Moctar Djay, le ministre du Budget M. Mohamed Kembou, le ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Mines M. Mohamed Abdel Vetah, ainsi que d'autres hauts responsables, des représentants du secteur privé et des partenaires de développement.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| CONTEXTE | 5 |
| ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE | 6 |
| RÉSULTATS DU PROGRAMME | 8 |
| PERSPECTIVES ET RISQUES | 9 |
| ENTRETIENS | 10 |
| A. Favoriser une politique monétaire et de change plus réactive | 10 |
| B. Maintenir une politique budgétaire à la fois prudente et propice à la croissance | 13 |
| C. Renforcer la résilience du secteur financier | 15 |
| D. Améliorer les politiques sociales, la gouvernance économique, et le climat des affaires | 16 |
| E. Sauvegardes et autres enjeux du programme | 18 |
| ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI | 18 |

GRAPHIQUES

| | |
|---|----|
| 1. Scénarios du programme, 2015–24 | 12 |
| 2. Évolution du secteur réel, 2010–19 | 21 |
| 3. Évolution du secteur extérieur, 2010–19 | 22 |
| 4. Évolution du secteur budgétaire, 2010–18 | 23 |
| 5. Indicateurs du secteur monétaire et financier, 2010–18 | 24 |
| 6. Indicateurs des affaires et de la gouvernance, 2007–19 | 25 |

TABLEAUX

| | |
|---|----|
| 1. Cadre macroéconomique, 2015–24 | 26 |
| 2. Balance des paiements, 2015–24 | 27 |
| 3a. Opérations de l'administration centrale, 2015–24 (en milliards de MRO) | 28 |
| 3b. Opérations de l'administration centrale, 2015–24 (en pourcentage du PIB non extractif) | 29 |
| 4. Situation monétaire, 2015–21 | 30 |
| 5. Indicateurs de solidité bancaire, 2010–18 | 31 |
| 6. Besoins et sources de financement extérieur, 2015–21 | 32 |
| 7. Capacité à rembourser le FMI, 2019–33 | 33 |
| 8. Niveau d'accès et échelonnement des décaissements dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC, 2017–20 | 34 |
| 9. Matrice d'évaluation du risque | 35 |

ANNEXES

| | |
|--|----|
| I. Principes de gestion des recettes issues des ressources naturelles dans le cadre du futur projet gazier | 37 |
| II. Inclusion financière en Mauritanie | 42 |

APPENDIX

| | |
|--|----|
| I. Lettre d'intention | 45 |
| Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières | 47 |
| Pièce jointe II. Protocole d'accord technique | 74 |

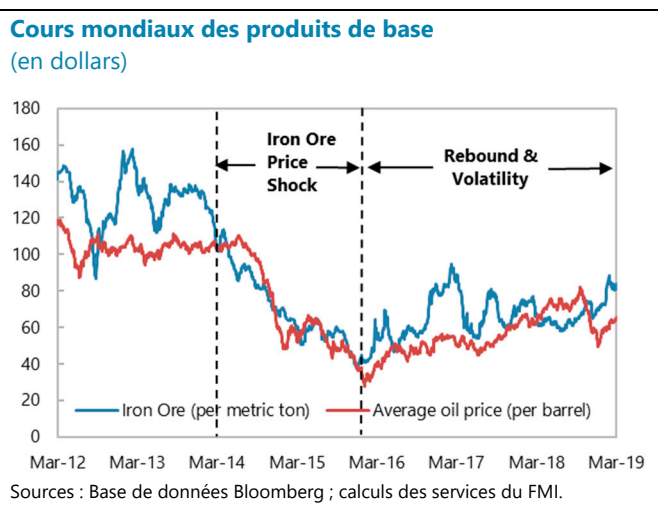
CONTEXTE

1. La mise en œuvre de la politique économique a continué d'être satisfaisante malgré une conjoncture extérieure légèrement moins favorable en 2018. Dans le cadre du programme, la stabilité macroéconomique a été maintenue, le ratio de la dette extérieure au PIB a diminué, les réserves officielles ont augmenté, et un certain espace budgétaire a été créé grâce à une forte mobilisation des recettes et aux revenus exceptionnels du secteur extractif, mais aussi en raison d'une sous-exécution de l'investissement public. La mise en œuvre du programme de réformes visant à moderniser les institutions économiques et les cadres de conduite de la politique économique a progressé comme prévu. Malgré un ralentissement dans les secteurs extractifs, la croissance a repris, témoignant de solides résultats dans les secteurs non extractifs.

2. Le contexte politique est dominé par l'élection présidentielle prévue en juin 2019. Le président en exercice ne se présente pas pour un troisième mandat, conformément à la constitution.

3. La communauté internationale s'emploie de plus en plus à contenir les risques sécuritaires dans la région du Sahel, ce qui s'est traduit par un important déploiement militaire, assorti d'une forte mobilisation de financements des bailleurs de fonds en faveur de projets de développement, dans le cadre de la coopération dite du G5 Sahel.

4. Depuis la dernière revue, le lancement du projet gazier en eaux profondes de Grand Tortue/Ahmeyim (GTA) et l'amélioration des termes de l'échange constituent des évolutions positives. Premièrement, les sociétés BP et Kosmos Energy, la Mauritanie, et le Sénégal ont décidé en décembre 2018 de lancer la première phase du projet GTA, avec une première production de gaz prévue pour 2022, ce qui améliore les perspectives à moyen terme malgré un certain nombre de coûts d'emprunts à court terme¹. Deuxièmement, la hausse effective et projetée des cours du minerai de fer et de l'or, conjuguée à la baisse des prix d'importation du pétrole, devraient favoriser la position extérieure du pays cette année et l'année suivante².



¹ Voir rapport pays du FMI N°18/365, encadré 1.

² Les projections reposent sur les *Perspectives de l'économie mondiale* d'avril 2019 ; depuis lors, les prix au comptant aussi bien à l'exportation qu'à l'importation ont légèrement augmenté.

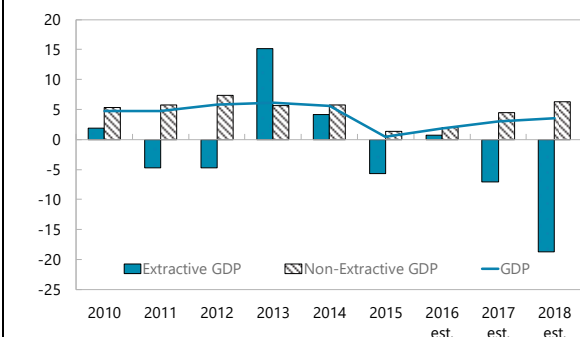
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

L'économie a poursuivi sa reprise en 2018, bien que les termes de l'échange moins favorables et la flexibilité limitée du taux de change aient accentué les déséquilibres extérieurs.

5. La croissance a accéléré à 3,6 % en 2018, portée par de solides résultats des secteurs

non extractifs, qui ont progressé de plus de 6¼ %, témoignant d'un début de diversification. Le secteur de la pêche a connu une forte croissance, tandis que l'appui des autorités aux agriculteurs et l'augmentation des superficies irriguées et des surfaces de culture pluviale ont contribué à atténuer l'impact de la sécheresse sur l'agriculture et l'élevage. Les secteurs des transports, des télécommunications, et des travaux publics ont été stimulés par la forte demande intérieure, tandis que le secteur manufacturier a vu sa croissance ralentir. La production du secteur extractif a considérablement chuté en raison de l'épuisement de la production pétrolière, de l'entretien des mines, et de la réorientation de l'exploitation du minerai de fer vers l'amélioration de la qualité plutôt que la quantité³.

Produit intérieur brut
(croissance réelle en pourcentage)



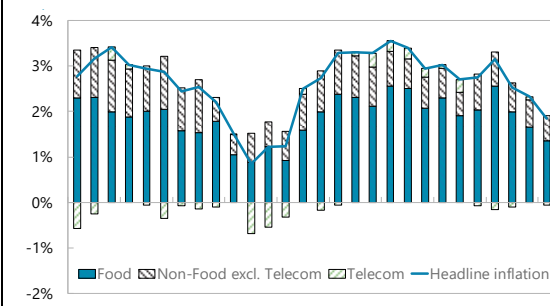
Sources : Autorités mauritaniennes ; projections des services du FMI.

6. L'inflation a augmenté à 3,1 % en moyenne en 2018, en raison essentiellement des hausses des prix alimentaires. La stabilité du taux de change et la décision des autorités de ne pas augmenter les prix administrés des carburants ont tempéré les tensions inflationnistes. L'inflation a commencé à évoluer à la baisse au premier trimestre 2019, pour tomber à 1,8 % en glissement annuel en mars.

7. La vigueur de la demande intérieure et l'évolution défavorable des cours des matières premières ont creusé le déficit des transactions courantes extérieures en 2018.

Ce déficit (hors importations de capital extractif financées sur ressources extérieures) s'est creusé à 11½ % du PIB (contre 7½ % en 2017), en raison de la hausse des coûts d'importation du pétrole et de l'augmentation des importations alimentaires et des importations de capital non extractif liées à l'IDE. Néanmoins, les réserves brutes se sont accrues à 919 millions de dollars à la fin de l'exercice (équivalent à 5 mois d'importations non-extractives),

Contributions à l'inflation
(en pourcentage)



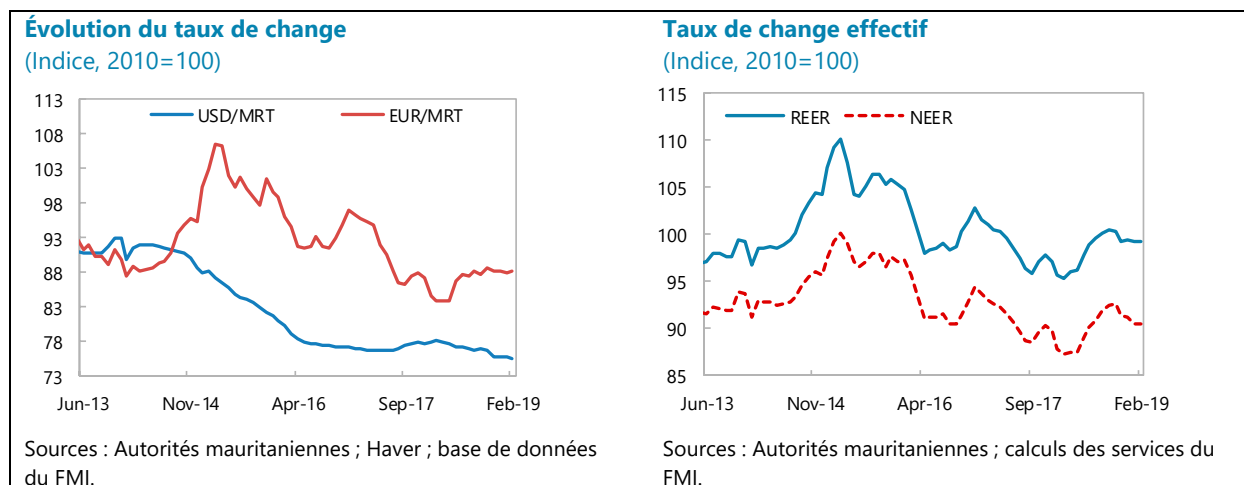
Sources : Autorités mauritaniennes ; calculs des services du FMI.

³ Une révision en cours des comptes nationaux sur la période 2005–17, non encore achevée, pourrait augmenter le PIB d'environ un quart. Le FMI et d'autres apportent leur assistance technique.

contre 849 millions de dollars (4,6 mois d'importations) à fin 2017, en raison d'un investissement direct étranger (IDE) élevé et d'autres flux financiers liés aux secteurs extractifs.

8. La Banque centrale (BCM) a autorisé des fluctuations limitées du taux de change durant l'essentiel de l'année 2018, avec une dépréciation de 2,2 % seulement par rapport au dollar au quatrième trimestre. Dans l'ensemble, le taux de change effectif réel s'est apprécié au cours de l'année 2018, suscitant des craintes d'une éventuelle surévaluation, comme l'a suggéré l'évaluation extérieure la plus récente. En outre, le taux de change avec le dollar est resté pratiquement inchangé au cours des quatre premiers mois de 2019.

9. Le crédit au secteur privé a augmenté de 19 % en 2018, malgré des conditions générales de resserrement de la liquidité. Le développement du crédit — essentiellement en faveur des secteurs des télécommunications, des transports, et des travaux publics — a été favorisé par la recapitalisation de plusieurs grandes banques ; le démarrage d'activité de deux nouvelles banques ; l'appui d'une ligne de crédit fournie de l'extérieur en faveur des petites et moyennes entreprises ; et un léger assouplissement des taux débiteurs dans un contexte de concurrence accrue entre les banques. Les avoirs extérieurs nets des banques se sont également améliorés grâce aux recettes élevées du secteur de la pêche. Dans le même temps, la croissance de la monnaie centrale est restée limitée, à 6,8 %, et la faiblesse de liquidité bancaire a révélé des vulnérabilités chez plusieurs petites banques moins liquides.



10. Les vulnérabilités du secteur bancaire, en particulier des petites banques, ont persisté malgré les réformes en cours pour y remédier. Les progrès accomplis par six grandes banques pour satisfaire la norme minimale de fonds propres récemment augmentée ont contribué à accroître le ratio de solvabilité à 24,7 % en 2018 (contre 22,2 % en 2017). Les prêts non performants (PNP) se sont stabilisés autour de 22½ % du total des prêts en 2018, dont 78 % ont été provisionnés (contre 71 % en 2017) ; toutefois, les intérêts courus sur les anciens prêts improductifs ont continué de gonfler les PNP.

11. La situation budgétaire s'est nettement renforcée en 2018. L'excédent budgétaire primaire hors dons (pilier du programme) s'est amélioré de 4½ points de pourcentage du PIB non

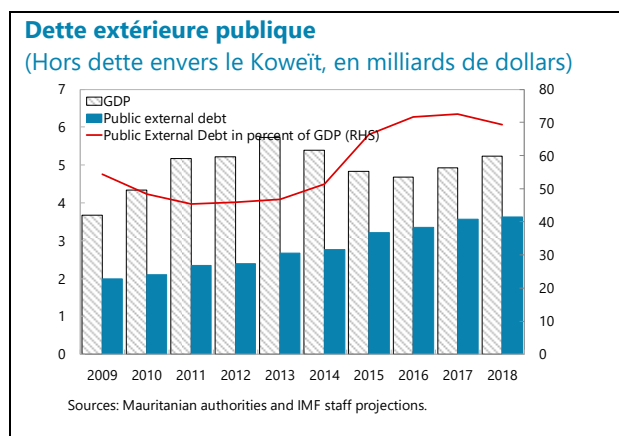
extractif, grâce à la forte mobilisation des recettes fiscales, aux licences exceptionnelles d'exploration, et à la lente exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, qui ont très largement compensé la baisse des recettes fiscales nettes des carburants⁴. Le solde non extractif s'est aussi considérablement amélioré. L'exécution des dépenses d'investissement a été plus lente que prévu au programme en raison de nouvelles procédures plus strictes de passation des marchés et de l'échelonnement plus tardif que prévu des décaissements au titre de nombreux grands projets lancés l'année précédente.

12. Le ratio de la dette publique extérieure a baissé pour la première fois depuis 2011— de 72,5 % du PIB en 2017 à 69,3 % en 2018— sous l'effet des faibles décaissements au titre de projets et de la croissance soutenue du PIB nominal⁵. Seule une poignée de petits prêts extérieurs ont été contractés en 2018, tous selon des modalités concessionnelles. La dette totale du secteur public s'est accrue à 83,9 % du PIB, les autorités ayant comptabilisé environ 10 % du PIB au passif de la BCM⁶.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

13. Le programme est en bonne voie, et les autorités maintiennent le cap dans la mise en œuvre de la politique économique et des réformes.

- Tous les critères de réalisation et sept repères structurels sur neuf pour décembre 2018–avril 2019 ont été satisfaits ; les deux autres repères ont été respectés avec un mois de retard (MPEF, tableau 2b). La BCM a pris les mesures suivantes : établissement d'un corridor de taux d'intérêt pour ses nouveaux guichets de dépôt et de refinancement ; mise en place d'adjudications de gros symétriques sur le marché des changes ; relèvement du seuil à respecter pour accéder au marché des changes officiel ; publication d'états financiers détaillés conformément aux normes internationales de communication financière (IFRS) ; achèvement d'une évaluation nationale des risques et d'un plan d'action contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) ; et modernisation des normes de fonds propres et de liquidité des banques. Les autorités ont également instauré de nouvelles procédures d'émission des bons du Trésor,



⁴ Le différentiel de prix des carburants — entre prix intérieurs fixes et prix à l'importation en hausse — a diminué.

⁵ A l'exclusion d'une dette passive sous forme d'arriérés envers le Koweït, remontant aux années 70, estimée à près de 19 % du PIB en 2018.

⁶ Le protocole comptabilisant ce passif, issu d'activités quasi-budgétaires non rémunérées menées dans les années 90–2000, a été ratifié par le Parlement en février 2019.

d'avantage axées sur le marché, mis en place un nouveau bureau d'information sur le crédit, et institué des objectifs de performance internes en matière d'observance fiscale.

- Un repère structurel relatif au nouveau code général des impôts et à l'impôt sur les sociétés, prévu pour août 2019, a été satisfait plus tôt que prévu, en décembre 2018.
- Toutefois, le plancher indicatif des dépenses sociales a été manqué d'environ 13 %, en raison d'insuffisances de capacités et d'une réorganisation administrative.
- Les réformes structurelles prévues pour cette année sont en cours, notamment celles concernant le cadre de la politique monétaire et de change, le contrôle bancaire, l'administration fiscale, la gestion des finances publiques (GFP), et la comptabilité de la Banque centrale.

PERSPECTIVES ET RISQUES

14. Les perspectives pour 2019–21 sont positives grâce à l'amélioration des prévisions dans les secteurs extractif et non extractif, aux mesures prises actuellement par les autorités, et à un redressement des cours de matières premières (graphique 1). Au cours des trois prochaines années, le lancement du projet gazier en haute mer GTA et la confiance suscitée par la stabilité du cadre d'action des autorités devraient favoriser l'investissement public et privé en stimulant la demande intérieure. La croissance devrait accélérer à 6¾ % en 2019 et avoisiner 6 % en 2020–21, portée par les bonnes perspectives d'exploitation du minerai de fer et de l'or, et par le maintien de solides résultats dans les secteurs non extractifs, notamment agriculture, travaux publics, télécommunications et autres services. Durant les années de construction du projet GTA, la sous-traitance locale d'investissements liés au projet stimulera légèrement la croissance. Même si le déficit du compte courant devrait rester élevé sous l'effet de l'IDE dans les secteurs extractifs, le déficit sous-jacent hors importations de capital extractif, devrait se stabiliser parallèlement à l'amélioration des termes de l'échange. En conséquence, les réserves augmenteraient à environ 6 mois d'importations non extractives. La dette publique extérieure augmentera en 2020 en raison d'un emprunt contracté pour financer la participation de l'État dans le projet GTA (à hauteur de 304,5 millions de dollars, soit 5,4 % du PIB, sur quatre ans), mais devrait diminuer par la suite.

15. Les perspectives devraient continuer de s'améliorer après les premières exportations de gaz en 2022. Ces exportations permettront de réduire le déficit des transactions courantes et de dégager des recettes budgétaires de l'ordre de 1 % du PIB non extractif d'ici 2024 à long terme⁷. Selon une hypothèse provisoire, la moitié de ces recettes sera consacrée aux dépenses d'investissement public et l'autre moitié sera épargnée dans le fonds des hydrocarbures existant (qui ne fait pas partie des réserves officielles). L'impact positif des investissements publics et privés liés au projet GTA (de l'ordre d'1½ %) sur la croissance et sur la position extérieure améliorera les perspectives de viabilité de la dette à long terme.

⁷ Seule la première phase du projet GTA est intégrée au cadre d'action macroéconomique.

16. Les risques baissiers dominant compte tenu de l'incertitude des perspectives mondiales. Les principaux risques sont notamment un ralentissement de la croissance mondiale et une chute ou la volatilité des cours du minerai de fer et de l'or ; une détérioration de la situation sécuritaire dans la région ; une transition politique contestée ; et des retards d'ordre technique dans le projet GTA (tableau 9). Parmi les possibilités d'amélioration, il convient de citer le développement éventuel de l'exploitation aurifère et des hausses des prix du gaz qui contribueraient à sécuriser l'expansion future du projet GTA.

ENTRETIENS

17. Les entretiens ont été axés sur les politiques visant à accroître les marges de manœuvre, favoriser la croissance inclusive, et renforcer la résilience aux chocs. Dans le cadre d'une conjoncture internationale très incertaine, les autorités et les services du FMI sont convenus qu'il importe de sécuriser les résultats de 2018 supérieurs aux prévisions en termes de réserves et de poursuivre leur consolidation, tout en veillant à fortifier les capacités de mise en œuvre d'une politique monétaire plus active, accompagnée d'un assouplissement du taux de change, pour favoriser la croissance et répondre aux chocs exogènes. Les autorités ont reconnu la nécessité de renforcer la solidité des banques et ont réitéré leur ferme intention de maintenir des politiques budgétaire et d'endettement prudentes et disciplinées, assorties de dépenses suffisantes en infrastructures et en protection sociale pour favoriser une croissance plus diversifiée et inclusive. Les perspectives de production de gaz en haute mer ayant été confirmées, un commun accord s'est dégagé sur l'importance de faire reposer les réformes de la gouvernance sur une solide structure de gestion des futures recettes des hydrocarbures.

A. Favoriser une politique monétaire et de change plus réactive

18. Les nouveaux instruments de la politique monétaire, désormais opérationnels, devront être utilisés plus régulièrement pour produire leurs effets et avoir un réel impact sur les conditions de liquidité.

- La BCM a mis en place en novembre 2018 un nouveau cadre de conduite de la politique monétaire, constitué d'instruments de refinancement et de dépôt assortis de diverses échéances, dont un certain nombre sont disponibles en permanence pour les banques et d'autres sont activés à la discrétion de la Banque centrale. La BCM a également fixé son taux d'intérêt directeur à 6,5 %, avec un corridor de fluctuations maximales de 9 % pour le refinancement au jour le jour et de 0 % pour les dépôts à vue.
- Afin de tester le système, la BCM a procédé en février à une première opération d'absorption de liquidité, en émettant des bons de la Banque centrale à une semaine, par le biais d'une adjudication assortie d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,9 % — proche du taux des bons du Trésor. Les services du FMI ont encouragé la BCM à continuer de mener ces opérations et à mettre en place des opérations de refinancement à court terme pour fournir de la liquidité aux banques dans le besoin, en l'absence d'un marché interbancaire opérationnel. Ces opérations

pourraient initialement prendre la forme d'adjudications de liquidité garanties autour du nouveau taux directeur de 6,5 %, ce qui contribuerait à ancrer les anticipations de prix de la liquidité sur le marché primaire et à remédier à une répartition inégale de la liquidité.

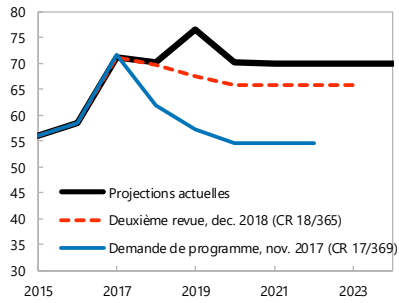
- L'activation complète de ce nouveau cadre de conduite nécessitera une réduction du corridor de taux d'intérêt au cours de la période du programme, pour que les banques commencent à recourir plus régulièrement à ces nouveaux instruments, améliorant ainsi la transmission de la politique monétaire. La BCM a mis l'accent sur une démarche prudente afin de minimiser les coûts et d'éviter tout recours excessif à la Banque centrale ; elle est sur la bonne voie pour mettre en place un marché interbancaire de liquidité (repère structurel en décembre 2019).

19. Un assouplissement du taux de change permettrait de répondre aux chocs exogènes, de préserver les réserves officielles nécessaires, et d'améliorer la compétitivité. Jusqu'à présent en 2018–19, la BCM a eu un recours limité à la flexibilité du taux de change pour contribuer à absorber l'évolution défavorable des termes de l'échange et préserver les réserves officielles (le taux de change n'a évolué que de 3 % en glissement annuel par rapport au dollar). Même si les autorités préfèrent un taux de change stable pour contribuer à assurer la stabilité des prix en l'absence d'instruments efficaces de politique monétaire et de couverture pour les banques et les agents économiques, elles reconnaissent les avantages d'une flexibilité du taux de change pour absorber les chocs et favoriser la compétitivité. Elles sont convenues de : i) poursuivre la réforme du marché des changes officiel, dans le but de mieux déterminer le taux de change en fonction du marché et d'assurer une offre régulière de devises sur le marché officiel ; ii) établir un budget mensuel d'interventions de change pour limiter les interventions et contribuer à renforcer les réserves officielles conformément aux objectifs convenus ; iii) réviser le calcul du taux de change de référence publié quotidiennement pour mieux tenir compte de la moyenne pondérée des transactions sur le marché des changes officiel ; et iv) éliminer l'obligation de passer par le marché des changes officiel et élaborer une plateforme pour un marché interbancaire de devises efficace (repères structurels pour décembre 2019, MPEF, §19–20). Dans la mesure où la BCM répond à une grande part des besoins en devises de l'économie par son intermédiation des recettes minières et autres produits, la possibilité d'instaurer des adjudications périodiques préalablement annoncées a été envisagée, en limitant ces interventions aux situations de volatilité excessive, à condition qu'un marché interbancaire efficace soit en place. Les autorités ont sollicité une nouvelle assistance technique sur ces questions.

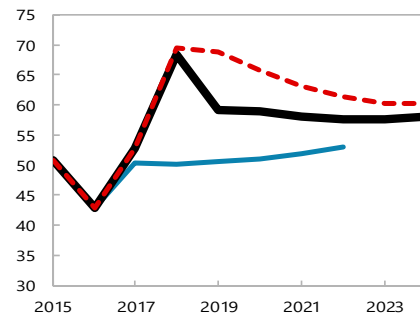
20. L'objectif d'augmenter les réserves officielles d'environ 80 millions de dollars en 2019 (convenu lors de la deuxième revue) a été confirmé. Les réserves internationales brutes augmenteraient ainsi à plus de 1 milliard de dollars d'ici la fin de l'année (environ 5,2 mois d'importations non extractives). Les risques pesant sur les perspectives mondiales justifient la constitution d'amortisseurs suffisants, surtout compte tenu des importantes obligations au titre du service de la dette envers l'Arabie saoudite qui démarreront en 2021.

Graphique 1. Mauritanie : Scénarios du programme, 2015–24

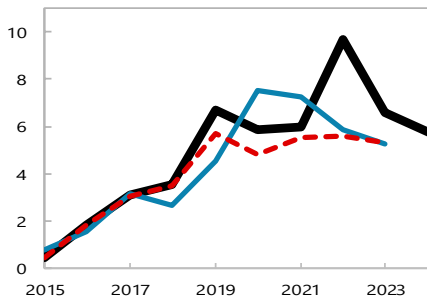
Cours du minerai de fer
(en dollars/la tonne)



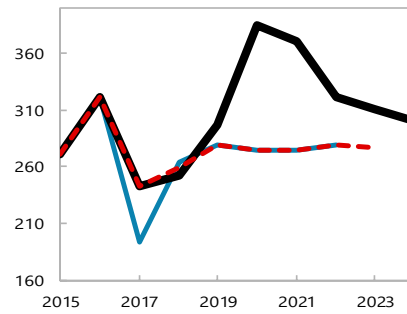
Cours du pétrole
(en dollars/le baril)



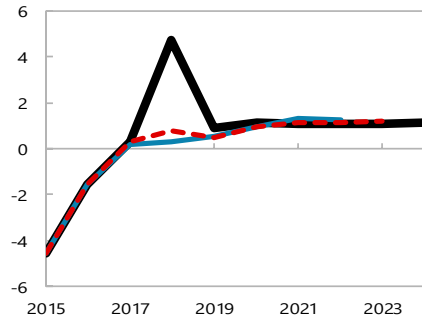
Croissance du PIB réel
(en pourcentage)



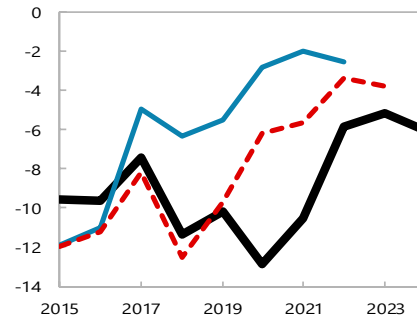
Emprunts bruts officiels à moyen et à long terme
(en millions de dollars)



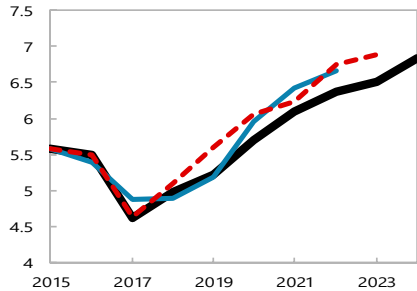
Solde primaire hors dons
(en pourcentage du PIB non extractif)



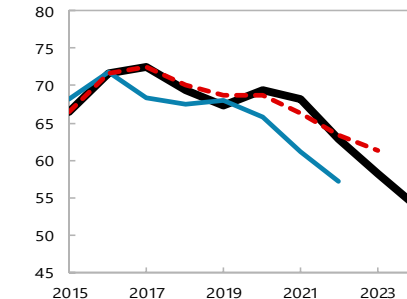
Solde des transactions courantes
(hors capitaux extractifs financés sur ressources extérieures, en pourcentage du PIB)



Réserves de change officielles (en mois d'importations non extractives prospectives)



Dettes extérieures (hors dette envers le Koweït, en pourcentage du PIB)



Sources : Autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

21. Les autorités ont modernisé l'émission des bons et obligations du Trésor et les instruments de la BCM. Les nouvelles procédures, adoptées en avril 2019 (repère structurel pour mars 2019, MPEF, §31), assurent une meilleure distinction entre les échéances ainsi que d'autres améliorations, et raccourcissent les délais de règlement conformément aux pratiques optimales. Cela devrait contribuer à améliorer la gestion de la dette intérieure, à élaborer une courbe de rendement, à allonger les échéances, et à rendre les bons du Trésor plus attrayants pour les banques (notamment pour garantir les opérations de refinancement).

B. Maintenir une politique budgétaire à la fois prudente et propice à la croissance

22. Les services du FMI ont encouragé les autorités à poursuivre des politiques disciplinées en 2019 tout en commençant à utiliser l'espace budgétaire futur pour les dépenses prioritaires en matière sociale et d'infrastructures. Suite aux résultats exceptionnels de 2018, le budget de 2019 devrait également dégager un excédent primaire non négligeable de 0,9 % du PIB non extractif (hors dons)⁸. Cela suppose une certaine sous-exécution des dépenses en biens d'équipement financées sur ressources extérieures, en raison de changements de programmation d'un certain nombre de projets et de contraintes de capacités, tout en laissant une marge de manœuvre pour augmenter les dépenses en matière de santé, d'éducation, et de protection sociale. Les recettes fiscales devraient diminuer parallèlement à la baisse des importations. Dans la mesure où les emprunts devraient rester faibles et où aucun nouveau grand projet n'est prévu, la dette publique extérieure devrait continuer de baisser de 2 points de pourcentage du PIB, pour s'établir à 67,3 % du PIB d'ici la fin de l'année, créant un espace budgétaire pour accroître l'investissement financé sur ressources intérieures ou pour contracter de nouveaux projets prioritaires à des conditions concessionnelles.

23. La mobilisation continue des recettes et la discipline des dépenses récurrentes devraient dégager un espace pour des dépenses prioritaires propices à la croissance en matière sociale et d'infrastructures en 2020. Avec une stabilité macroéconomique consolidée et une viabilité de la dette renforcée, une partie de l'espace budgétaire nouvellement créé pourrait être utilisé pour des dépenses prioritaires en matière sociale et d'infrastructures, compte tenu des besoins considérables dans les secteurs de l'éducation et de la santé ainsi que des problèmes de sécurité permanents. Il convient toutefois d'être prudent pour éviter tout optimisme excessif et veiller à ce que les dépenses soient faites de façon efficiente par le biais de la stratégie nationale de développement des autorités, dans un contexte de faibles capacités administratives.

24. Des réformes résolues de la gestion des finances publiques contribueront à améliorer l'efficacité des dépenses et à mieux établir les priorités des dépenses sociales et des investissements indispensables (MPEF, §27–29). Les autorités s'emploient à améliorer la formulation et l'exécution du budget en élaborant des décrets relatifs à la mise en œuvre de la

⁸ Le critère de réalisation relatif au budget à fin 2019 tient compte de cet excédent supérieur aux projections précédentes.

nouvelle loi organique de finances (repère structurel pour juin 2019) et ont renforcé la gestion de l'investissement public en réactivant l'an dernier le comité de sélection de projets. Suite à l'approbation en mai 2018 des comptes budgétaires définitifs pour 2013–15 vérifiés par la Cour des comptes, le Parlement a approuvé en janvier 2019 les comptes budgétaires définitifs pour 2016–17. Cette année, les comptes définitifs pour 2018 devraient être examinés parallèlement au projet de loi de finances 2020. En outre, les autorités ont lancé une Évaluation externe des dépenses publiques et de la responsabilisation financière (PEFA) et ont sollicité une Évaluation de la gestion de l'investissement public (PIMA), prévue pour 2019. Une importante assistance technique de la part des donateurs, notamment du FMI, appuie la modernisation de la GFP.

25. La diversification économique soulève de nouvelles difficultés en matière de mobilisation des recettes (MPEF, §25–26). Le recouvrement des taxes sur la production intérieure s'avère plus difficile que l'imposition plus simple des importations à la frontière. Dans ce contexte, il a été convenu qu'il importe de renforcer l'administration fiscale intérieure et d'accélérer les plans de réforme en cours axés sur les mesures de vérification et d'observance chez les grands et moyens contribuables (repères structurels pour mars et décembre 2019). Cette démarche sera facilitée par le nouveau code des impôts modernisé, qui instaure un impôt approprié sur les sociétés, adopté par le Parlement en avril (repère structurel pour août 2019). Il conviendra aussi de renforcer l'administration douanière en améliorant les contrôles après dédouanement (repère structurel pour juin 2019).

26. De l'avis général, la contraction de toute nouvelle dette devra être guidée par une forte sélectivité des projets, la prise en compte de la viabilité de la dette, et une gestion de la dette mieux coordonnée. Selon l'analyse de viabilité de la dette (AVD) actualisée, le risque de surendettement semble rester élevé en raison d'un fort ratio de la dette extérieure au PIB et du service de la dette à court terme sur le dépôt saoudien à la BCM (voir AVD séparée). Il convient de maintenir la discipline pour assurer un investissement public efficient et des emprunts avisés, dans le but de pérenniser la diminution du ratio de la dette publique extérieure au PIB entamée en 2018, de réduire le risque de surendettement, et de renforcer la viabilité générale de la dette⁹. Aucun nouvel emprunt extérieur significatif n'a été contracté en 2018, et les autorités restent déterminées à éviter tout emprunt non concessionnel, à quelques exceptions près, bien définies dans le cadre du programme (notamment pour le projet GTA et pour un port, MPEF, §36).

27. Les autorités ont reconnu que les recettes exceptionnelles attendues du projet GTA à compter de 2022 devront être gérées par une solide structure institutionnelle (annexe I). Selon les estimations préliminaires, les recettes budgétaires pourraient être de l'ordre de 1 % du PIB non extractif à partir de 2022 et dépasser éventuellement 3 % du PIB non extractif en 2025, en cas d'expansion du projet GTA. Les autorités entendent établir une solide structure de gestion des ressources naturelles, à l'image du fonds existant des hydrocarbures qui rassemble actuellement l'ensemble des recettes des hydrocarbures dans le but de les épargner ou de les transférer au

⁹ Les projections indiquent une sortie de la situation de risque élevé en 2026, un an plus tôt que précédemment prévu, en raison de perspectives à moyen terme plus favorables liées au projet GTA, même si ce dernier implique une hausse de l'emprunt.

budget dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle ordinaire. Les services du FMI ont insisté sur la nécessité d'établir de solides fondements pour une gestion efficiente des ressources naturelles, notamment : i) des objectifs macro-budgétaires généraux (développement/stabilisation/épargne) pour orienter les stratégies de gestion des recettes ; ii) une politique budgétaire intégrée dans un cadre budgétaire à moyen terme et ancrée sur un solde primaire non extractif¹⁰ ; et iii) des dispositions institutionnelles renforcées pour le fonds des hydrocarbures, marquées notamment par la prudence dans la répartition, la gestion et l'investissement des recettes, et par la transparence dans les procédures de gouvernance, de contrôle et de communication. Ce renforcement institutionnel, pour lequel les autorités ont sollicité une assistance technique auprès des partenaires techniques et financiers, devra de préférence être achevé au cours de l'année à venir.

C. Renforcer la résilience du secteur financier

28. La BCM continue de moderniser la structure de contrôle prudentiel pour remédier aux vulnérabilités du secteur financier, et s'emploie à renforcer sa gouvernance et sa transparence. L'adoption l'an dernier de nouvelles lois sur le secteur bancaire et la Banque centrale a été une étape décisive dans le renforcement des normes prudentielles, du contrôle des banques, et de la gouvernance de la BCM. La Banque centrale a adopté les normes réglementaires de Bâle III relatives à la solvabilité et à la liquidité (repère structurel pour avril 2019) et mis en place un comité de vérification interne. Elle a également publié une quantification de ses états financiers pour 2017 conformément aux normes internationales de communication financière (IFRS) (repère structurel pour décembre 2018). Les banques s'emploient à augmenter leurs capitaux propres de façon à satisfaire d'ici mars 2020 la nouvelle norme minimale de fonds propres (pratiquement doublée).

29. Les entretiens ont été axés sur la poursuite du renforcement des bilans et du contrôle des banques, afin d'achever l'application des recommandations du PESF de 2014 (MPEF, §40-52). La mise en œuvre des deux nouvelles lois nécessite de nouvelles mesures, notamment la mise en place des structures de gouvernance envisagées (comité de stabilité financière et comité de la Sharia), et l'établissement d'une structure réglementaire particulière pour les banques islamiques. Les services du FMI ont préconisé d'assurer rapidement la conformité intégrale des banques aux nouvelles normes en matière de fonds propres minimum, de solvabilité et de liquidité. Ils ont invité la BCM à continuer à moderniser son contrôle des banques en adoptant une démarche fondée sur le risque, compte tenu en particulier de la récente augmentation du crédit au secteur privé qui doit faire l'objet d'un suivi rapproché. Les services du FMI ont demandé de faire rigoureusement respecter la date limite de fin 2018 accordée aux banques pour mettre leurs portefeuilles de prêts en conformité avec les plafonds d'exposition aux parties liées, en appliquant des sanctions statutaires, afin de réduire les risques de concentration de crédit (repère structurel

¹⁰ Cela pourrait être référencé sur un cadre de viabilité budgétaire propice à la croissance, permettant une augmentation prudente de l'investissement productif et une épargne suffisante pour répondre aux besoins de stabilisation et d'équité intergénérationnelle, et intégrant une formule de lissage des prix des ressources pour limiter l'impact de la volatilité des prix.

pour juillet 2019). Ils ont aussi préconisé l'adoption rapide des réglementations nécessaires pour faciliter la sortie des PNP totalement provisionnés des bilans des banques.

30. De nouvelles mesures sont mises en place pour favoriser l'inclusion financière et le développement du secteur financier (annexe II). Les services du FMI ont salué l'établissement d'un bureau d'information sur le crédit (repère structurel pour février 2019) pour faciliter l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises et des ménages ; et la mise en service d'un système moderne de paiements numériques d'ici fin 2019 pour réduire les coûts des transactions financières.

31. Les services du FMI ont salué les efforts en cours pour moderniser la structure de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), condition indispensable pour remédier aux problèmes des relations de correspondants bancaires. Suite à l'adoption par le Parlement en janvier d'une législation actualisée sur la LBC/FT, les services du FMI ont salué l'achèvement de l'évaluation nationale des risques et du plan d'action (repère structurel pour avril 2019, MPEF, §48). Ce plan d'action devra être mis en œuvre dans les plus brefs délais afin de renforcer la structure et les pratiques de LBC/FT conformément aux normes du Groupe d'action financière (GAFI), avec notamment l'application rigoureuse de sanctions financières ciblées et un solide contrôle des banques fondé sur le risque en matière de LBC/FT. Les services du FMI ont salué les efforts de sensibilisation entrepris par la BCM et les banques pour tenter d'atténuer les tensions dans les relations de correspondants bancaires, dans la mesure où les banques sont de moins en moins nombreuses à pouvoir maintenir de telles relations en dollars. Les autorités ont observé que ces tensions dans les relations de correspondants bancaires ne relèvent pas de préoccupations propres à chaque pays, mais plus largement de décisions commerciales prises par de grandes banques étrangères concernant leur positionnement sur les marchés pré-émergents.

D. Améliorer les politiques sociales, la gouvernance économique, et le climat des affaires

32. Il conviendrait d'accélérer la mise en œuvre des éléments de protection sociale de la stratégie de développement des autorités (MPEF, §53–54). Le registre des ménages vulnérables ne portait que sur huit régions à fin 2018, au lieu des 18 prévues. Il conviendra de redoubler d'efforts et de ressources pour couvrir l'ensemble des 57 régions d'ici le milieu de l'année 2020, comme prévu. Jusqu'à présent, 100.000 ménages vulnérables ont tout de même été identifiés, dont 30.000 ont commencé à recevoir des transferts monétaires sous conditions. L'aide d'urgence aux régions touchées par la sécheresse a également été déployée avec succès en 2018. Toutefois, les dépenses sociales pour 2018 ont été inférieures au montant ciblé par le programme, dans un contexte général de sous-exécution des allocations budgétaires et de réorganisation de plusieurs ministères. En outre, le financement du programme de transferts monétaires ciblés après 2019 n'est toujours pas assuré. Les services du FMI ont appelé à un suivi proactif de la mise en œuvre des objectifs de dépenses sociales. Les autorités ont confirmé que leur stratégie nationale de développement avait pour priorité une croissance inclusive et visait à remédier au manque de possibilités économiques pour les plus pauvres et les plus vulnérables. Elles mèneront une nouvelle

enquête auprès des ménages cette année pour assurer un meilleur suivi des résultats de la lutte contre la pauvreté et éclairer les politiques en faveur des plus démunis.

33. Malgré des progrès considérables, le climat des affaires mérite encore d'être amélioré (MPEF, §55–56). La Mauritanie reste dans le dernier quartile à la 148^e place sur 190 dans l'enquête sur la conduite des affaires (« Doing Business »), bien qu'elle ait gagné 28 places au cours des quatre dernières années. En vue de se hisser parmi les 100 premiers pays, les autorités ont créé un conseil sur le climat des affaires, présidé par le Premier ministre. Les services du FMI ont salué le plan d'action de 2019 axé sur la mise en place du paiement des impôts en ligne, la simplification de l'accès au réseau électrique, et la modernisation des tribunaux de commerce. Ils ont souligné qu'une plus forte intégration régionale offrirait de nouvelles possibilités d'échanges commerciaux.

34. La transparence a été améliorée dans les secteurs extractifs (MPEF, §58–59). Selon le dernier examen de conformité à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) réalisé en février 2019, la Mauritanie a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la norme ITIE. Cet examen a recensé les mesures correctives à prendre pour améliorer la communication sur les attributions de permis, le registre des permis, et la participation de l'État dans le secteur minier, et pour renforcer l'évaluation de l'impact de l'ITIE, et a salué les efforts en cours pour assurer une communication systématique sur les données de l'ITIE. Les autorités entendent mettre en œuvre ces mesures, qui contribueraient à limiter les risques de corruption. Enfin, la Mauritanie est le premier pays candidat à la nouvelle Initiative pour la transparence dans le secteur de la pêche.

35. Dans le cadre du programme, les autorités se sont engagées à prendre des mesures dans plusieurs domaines de la gouvernance. La mise en œuvre de la nouvelle loi organique de finances devrait consolider la gestion des finances publiques (GFP). Une nouvelle loi organique de finances, adoptée l'an dernier dans le but de renforcer le mandat de la Cour des comptes devra être mise en œuvre au moyen de ressources supplémentaires (MPEF, §61). Les mesures prévues au programme dans le but d'éviter les prêts aux parties liées (MPEF, §45), de renforcer les contrôles de la LBC/FT (MPEF, §47–48), et d'améliorer la gouvernance et la surveillance de la banque centrale (MPEF, §11) devraient continuer d'améliorer la gouvernance et de limiter les conditions propices à la corruption. Les autorités collaborent également avec les partenaires techniques et financiers pour renforcer la GFP, la passation des marchés publics, l'appareil judiciaire, les droits fonciers et autres droits de propriété, ainsi que la conformité à l'ITIE, entre autres.

36. Les services du FMI ont souligné la nécessité d'intensifier les activités des institutions existantes de lutte contre la corruption (MPEF, §57). Les autorités ont adopté en 2016 une loi anti-corruption et ses décrets annexes portant création de tribunaux spécialisés. Toutefois, le comité de surveillance n'a pas encore été désigné et devra faire rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption. Des dispositions décisives obligeant les fonctionnaires à déclarer leur patrimoine sont également en place, bien qu'elles soient appliquées de façon inégale. Les autorités entendent mieux faire connaître leurs efforts de lutte contre la corruption et prévoient d'intensifier la mise en œuvre de leur stratégie 2016–20, notamment en mettant en place le comité de surveillance compétent.

E. Sauvegardes et autres enjeux du programme

37. Les autorités ont considérablement progressé dans l'application de plusieurs recommandations clés de l'évaluation des sauvegardes achevée en mai 2018. Une nouvelle loi sur la Banque centrale a été adoptée en juillet 2018, qui renforce les dispositions relatives à son autonomie, sa gouvernance, et sa surveillance, avec notamment la création d'un comité de vérification des comptes ; un nouveau protocole sur le remboursement de la dette de l'État à la BCM a été ratifié au début de cette année ; une nouvelle structure d'aide de liquidité d'urgence est en cours de mise en place ; et des mesures ont été prises pour accélérer le passage aux normes internationales de communication financière (IFRS), avec notamment la publication d'une analyse quantitative des écarts.

38. Un accord préliminaire a été annoncé en avril 2019 pour résoudre la question des arriérés de dette envers le Koweït. Les autorités ont cherché à obtenir un allègement de cette dette à des conditions comparables à celles accordées au titre du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE de 2002, voire meilleures. L'accord définitif sera intégré au cadre macroéconomique après ratification par les deux pays.

39. De nouveaux critères de réalisation sont proposés pour fin décembre 2019, qui sont conformes ou plus stricts que les objectifs indicatifs préalablement convenus. De nouveaux objectifs indicatifs sont également proposés pour fin mars 2020 en fonction des projections révisées du programme. Le programme est intégralement financé pour 2019 au moyen d'engagements de dons de la part de divers bailleurs, et les perspectives de financement sont bonnes pour la période restante de l'accord.

40. La Mauritanie continue d'avoir une capacité suffisante à rembourser le FMI. L'encours de crédit avec le FMI atteindrait un maximum de 133,6 millions de DTS en 2020 (15,4 % des réserves internationales brutes, ou 3,2 % du PIB), tandis que le service de la dette envers le FMI resterait gérable, en culminant à 1,1 % des exportations en 2026 (tableau 7).

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

41. Les résultats dans le cadre du programme appuyé par la FEC ont été solides, et la mise en œuvre de la politique économique et des réformes a continué d'être satisfaisante. Malgré une conjoncture extérieure légèrement moins favorable en 2018, la stabilité macroéconomique a été maintenue, le ratio de la dette extérieure au PIB a diminué, les réserves officielles ont augmenté, et un certain espace budgétaire a été créé grâce à une forte mobilisation des recettes et aux revenus exceptionnels du secteur extractif, mais aussi en raison d'une sous-exécution de l'investissement public. La mise en œuvre du programme de réformes structurelles a progressé comme prévu.

42. Les perspectives économiques se sont améliorées, grâce à des termes de l'échange plus favorables et au développement envisagé d'un vaste gisement gazier en haute mer. La croissance devrait accélérer à 6¾ % cette année, portée par une reprise dans les secteurs extractifs

et la poursuite d'une croissance généralisée dans les secteurs non extractifs qui reflètent une forte demande intérieure et un début de diversification. Les risques de dégradation liés à l'évolution de l'économie mondiale, à la volatilité des cours des matières premières, et aux craintes en matière de sécurité régionale demeurent toutefois élevés.

43. Des défis considérables demeurent pour pérenniser la stabilité macroéconomique, encourager une croissance inclusive créatrice d'emplois, et renforcer la résilience aux chocs.

Malgré des signes de diversification, l'économie demeure vulnérable aux évolutions extérieures défavorables, et il faudra du temps avant que la récente reprise se traduise par une création généralisée d'emplois et une réduction de la pauvreté.

44. Il convient de maintenir une politique économique disciplinée, assortie de vastes réformes institutionnelles et structurelles, pour s'atteler à ces défis.

Les priorités les plus urgentes sont notamment de consolider la politique et l'administration fiscales pour assurer un respect généralisé des obligations fiscales et de réformer les procédures budgétaires pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques. Il sera impératif d'établir un cadre macro-budgétaire solide pour gérer les futures recettes du gisement gazier en haute mer. La viabilité de la dette reste subordonnée à des emprunts prudents assortis de modalités concessionnelles. La modernisation du cadre de la politique de change doit viser à assouplir le taux de change pour protéger l'économie contre les chocs extérieurs, préserver les réserves officielles indispensables, et améliorer la compétitivité. Elle devra s'accompagner parallèlement de l'activation des nouveaux instruments de politique monétaire pour améliorer la gestion de la liquidité. Il est impératif de mettre à niveau les normes réglementaires et de renforcer le contrôle des banques pour améliorer la solidité du secteur bancaire et la capacité des banques à octroyer des crédits et à favoriser l'inclusion financière.

45. Compte tenu d'une conjoncture mondiale très incertaine, les autorités doivent profiter de l'amélioration des perspectives à court terme pour accroître leurs marges de manœuvre.

Leur engagement à continuer d'augmenter les réserves officielles internationales et à préserver de l'espace budgétaire à travers des excédents budgétaires primaires dans le cadre du programme est bienvenu.

46. Les autorités doivent assurer un suivi proactif de la mise en œuvre des objectifs de dépenses sociales.

La priorité est de répondre aux besoins considérables dans les secteurs de l'éducation et de la santé et en matière de protection sociale et d'infrastructures publiques, et de relever les défis permanents de sécurité. L'espace budgétaire prévisionnel devra toutefois être utilisé avec prudence, afin de préserver la marge de manœuvre budgétaire et la viabilité de la dette, en continuant de mobiliser des recettes intérieures, d'établir des priorités dans les dépenses publiques et de renforcer la gouvernance. La volonté des autorités d'œuvrer dans le cadre de leur stratégie nationale de développement, en assurant l'efficacité des dépenses et en renforçant leurs capacités administratives, est bienvenue.

47. Malgré les récents progrès, il convient de redoubler d'efforts pour améliorer le climat des affaires et la gouvernance économique et pour combattre la corruption.

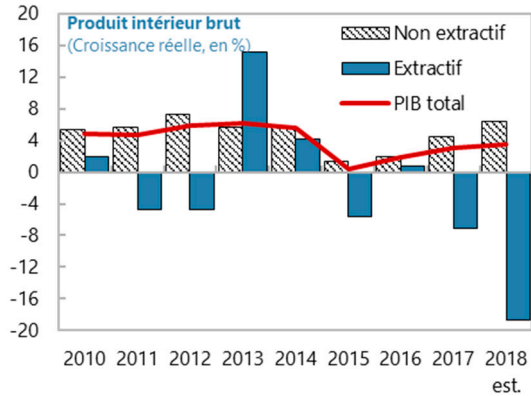
En s'appuyant sur leurs succès passés, les autorités doivent vigoureusement mettre en œuvre leurs plans d'action en

vue d'améliorer le climat des affaires et la transparence dans les secteurs extractifs. Elles doivent accélérer leurs efforts en cours pour renforcer la gestion des finances publiques et intensifier les activités des institutions existantes de lutte contre la corruption.

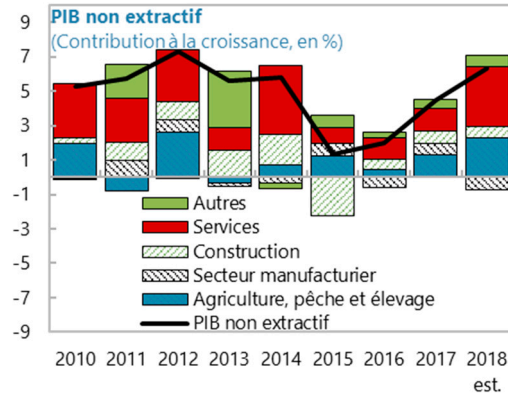
48. Les services du FMI soutiennent l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC, l'approbation du décaissement correspondant, et l'établissement de nouveaux critères de réalisation pour décembre 2019. Les repères du programme ont été globalement atteints et les autorités maintiennent le cap dans la mise en œuvre de la politique économique et des réformes. La Lettre d'intention et le Mémoire de politiques économiques et financières en annexes énoncent les politiques appropriées pour poursuivre et renforcer les objectifs du programme. La capacité de la Mauritanie à rembourser le FMI est suffisante, et les risques qui pèsent sur le programme sont gérables, compte tenu des marges de manœuvre existantes et de la solide mise en œuvre passée de la politique économique par le gouvernement.

Graphique 2. Mauritanie : Évolution du secteur réel, 2010–19

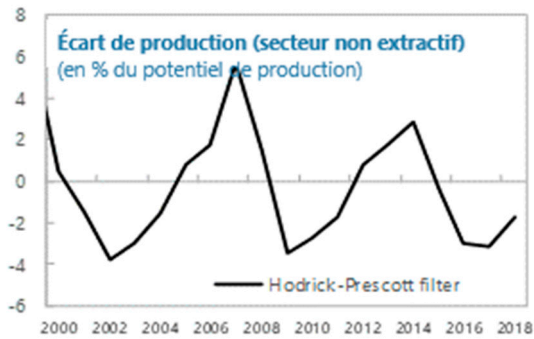
Le rebond de croissance a été porté par les activités non extractives, tandis que les secteurs extractifs ont régressé.



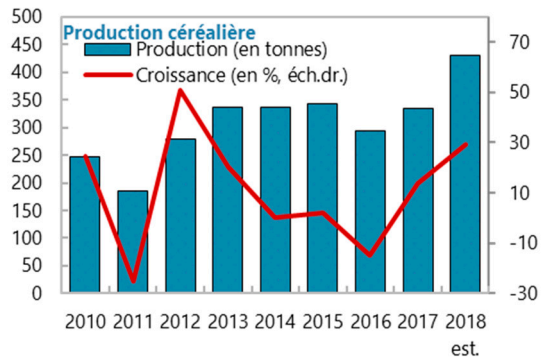
Les services, l'agriculture, et la pêche sont restés les principaux moteurs de la croissance non extractive ...



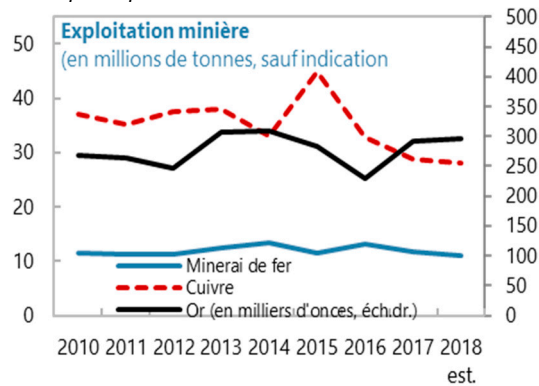
...mais la production reste inférieure à son potentiel.



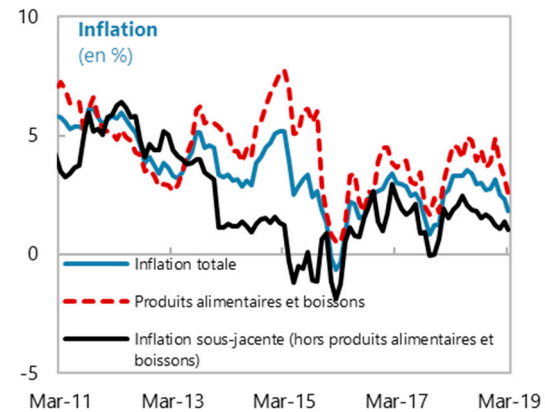
La production céréalière a augmenté.



La production de minerai de fer et de cuivre a diminué, tandis que la production d'or a connu un rebond ...



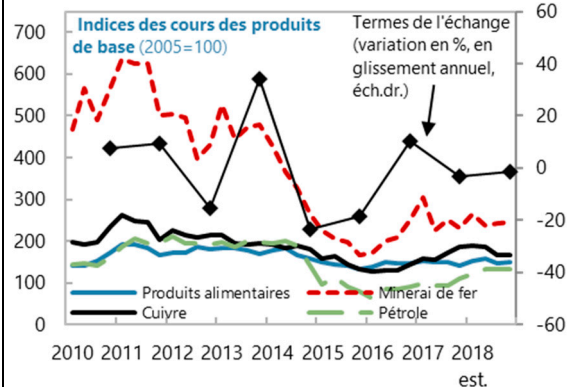
L'inflation a repris en 2018 en raison de la hausse des prix alimentaires ...



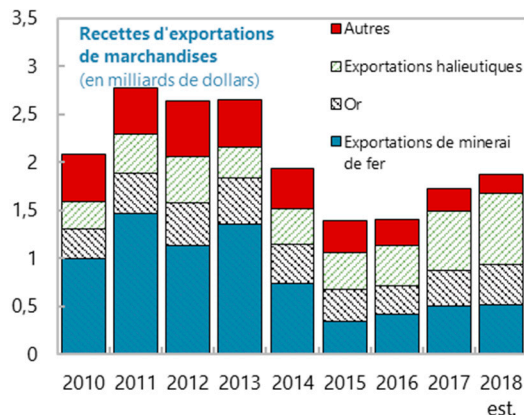
Sources : Autorités mauritaniennes ; estimations des services du FMI.

Graphique 3. Mauritanie : Évolution du secteur extérieur, 2010-19

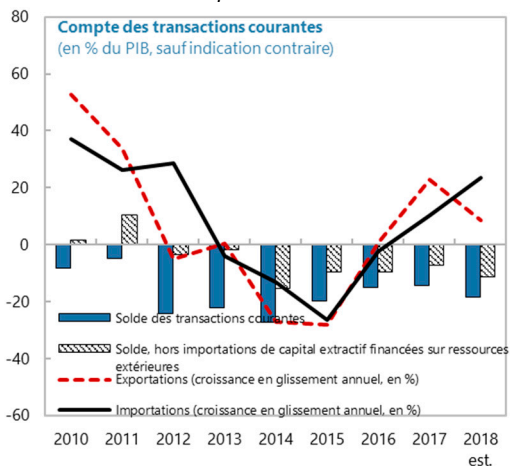
Les termes de l'échange se sont stabilisés, car la hausse des cours du pétrole a compensé celle des cours des métaux.



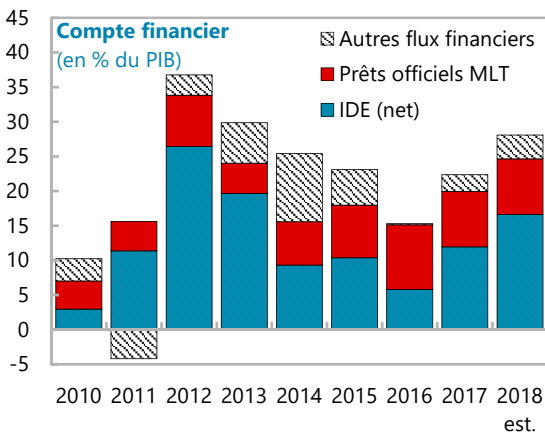
Malgré le maintien d'exportations halieutiques élevées ...



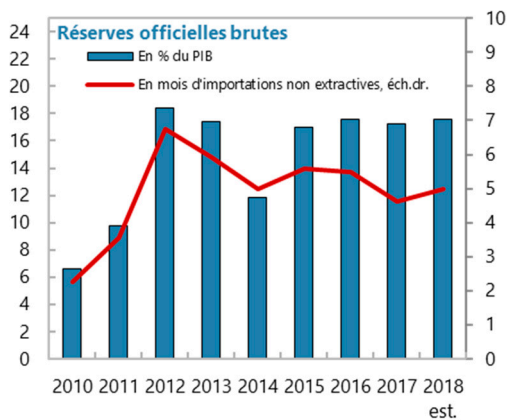
...le déficit des transactions courantes a augmenté sous l'effet de la hausse des importations.



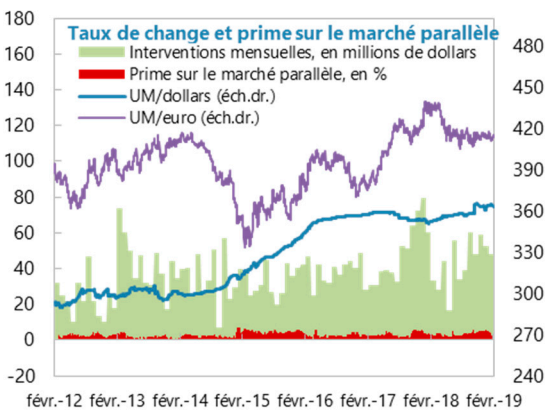
L'IDE a poursuivi sa forte reprise ...



... entraînant une légère accumulation de réserves



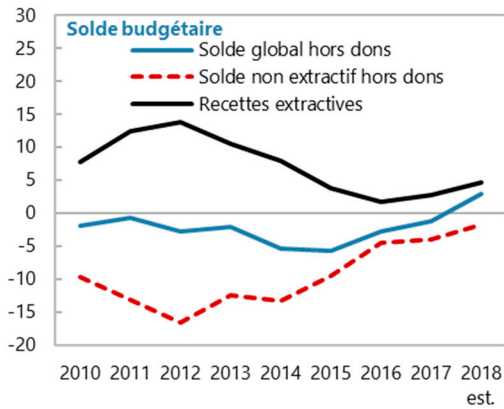
... tandis que le taux de change est resté stable par rapport au dollar et s'est légèrement déprécié par rapport à l'euro



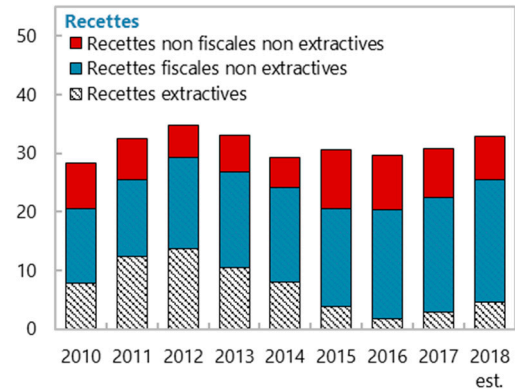
Sources : Autorités mauritaniennes ; estimations des services du FMI.

Graphique 4. Mauritanie : Évolution du secteur budgétaire, 2010-18 (Pourcentage du PIB non extractif, sauf indication contraire)

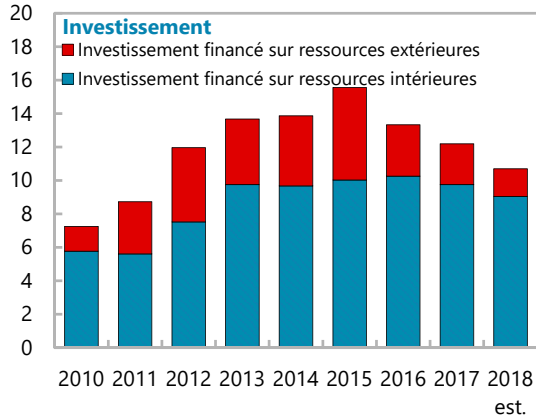
Les efforts d'assainissement se sont poursuivis ...



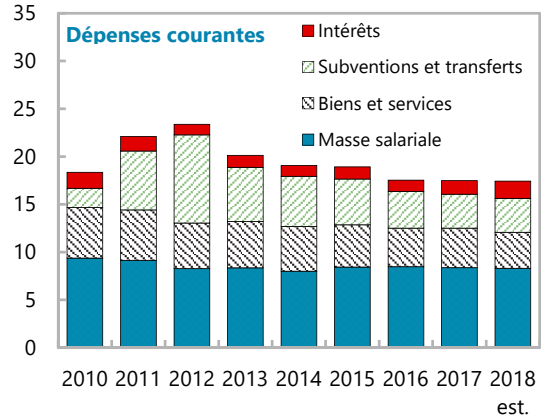
...favorisés par de fortes recettes fiscales non extractives et une reprise des recettes extractives.



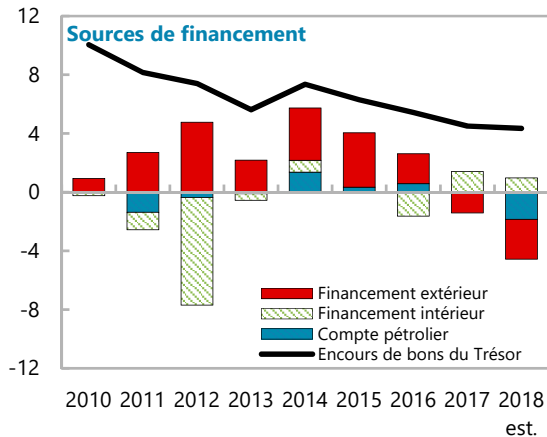
L'investissement public a été entravé par une faible exécution ...



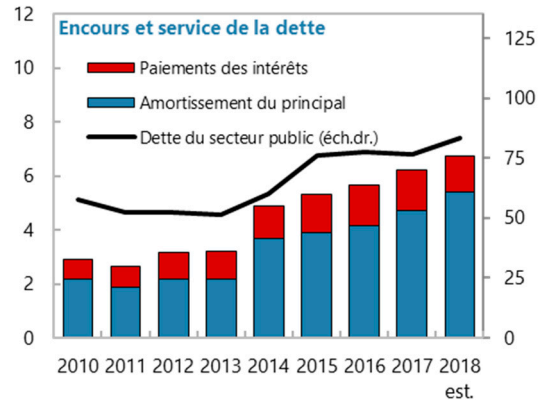
... tandis que les dépenses courantes sont restées maîtrisées.



L'important assainissement budgétaire réalisé a réduit les besoins de financement...



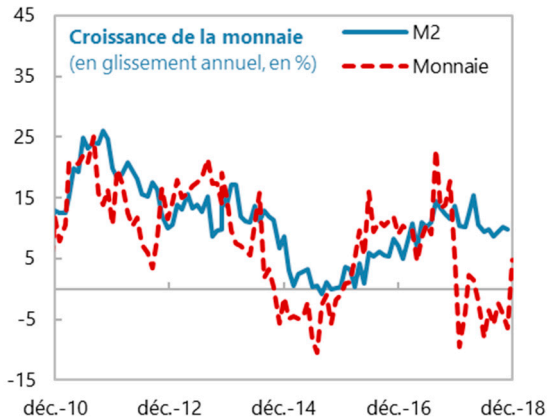
... bien que le service de la dette publique ait continué d'augmenter.



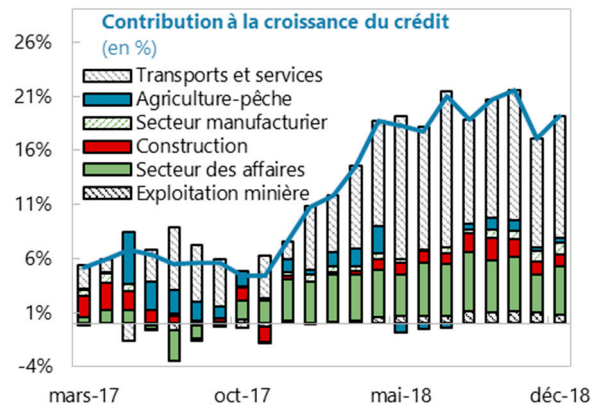
Sources : Autorités mauritaniennes ; estimations des services du FMI.

Graphique 5. Mauritanie : Indicateurs du secteur monétaire et financier, 2010–18

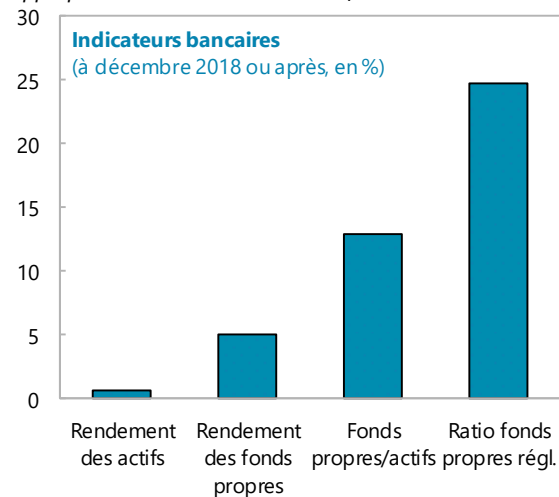
La croissance de la monnaie au sens large est restée modérée.



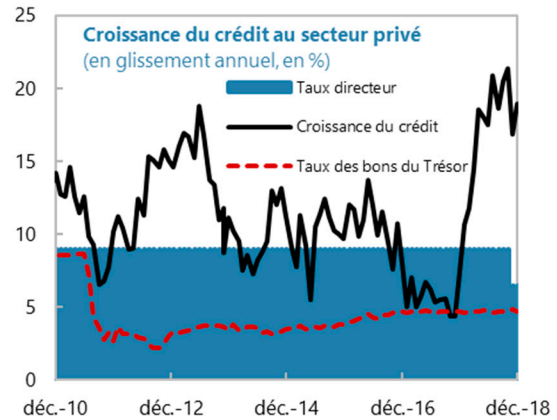
...portée par une flambée du crédit au secteur des services...



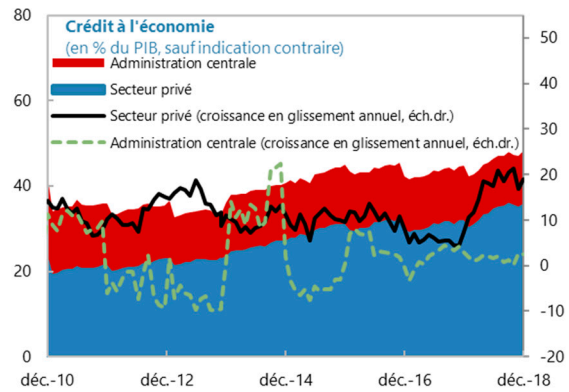
Même si les niveaux de fonds propres des banques restent appropriés, la rentabilité demeure faible.



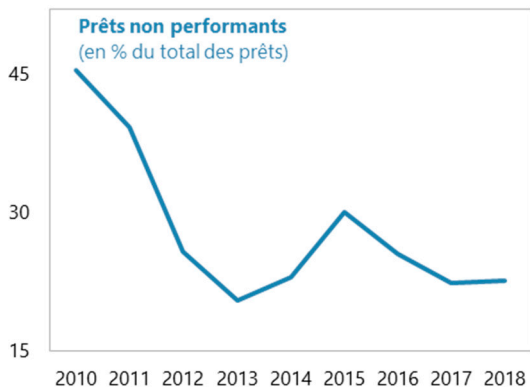
Tandis que la croissance du crédit au secteur privé s'est accélérée...



... le crédit à l'administration centrale est resté stable.



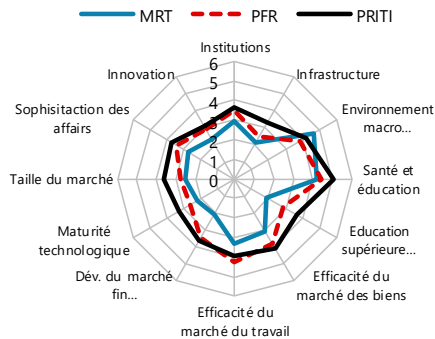
La qualité des actifs s'améliore après le récent ralentissement économique, mais demeure faible.



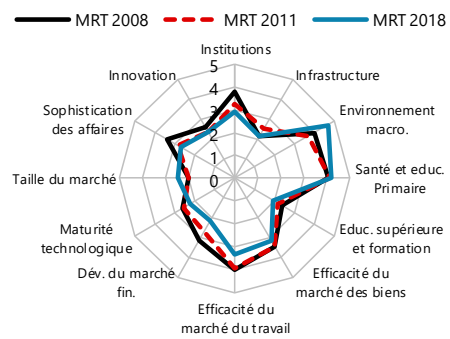
Sources : Autorités mauritaniennes ; estimations des services du FMI.

Graphique 6. Mauritanie : Indicateurs des affaires et de la gouvernance, 2007–19

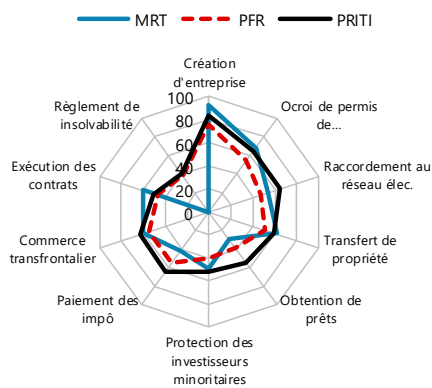
Indicateurs de compétitivité mondiale
(Valeur, sur 7)



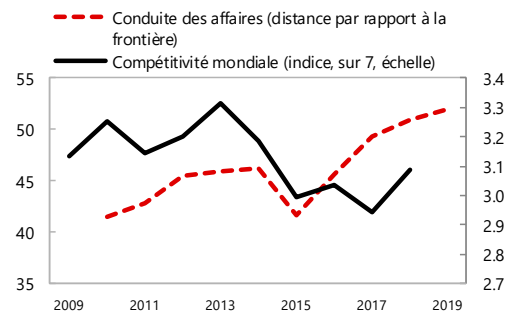
Indicateurs de compétitivité mondiale
(Valeur, sur 7)



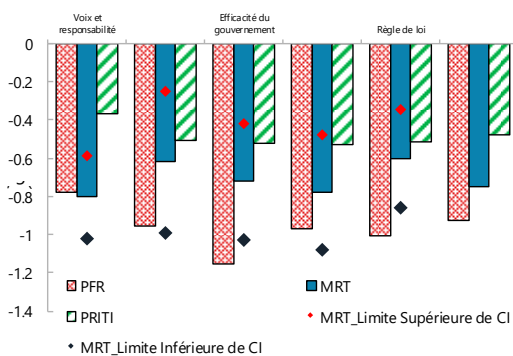
Indicateurs de la conduite des affaires
(Distance par rapport à la frontière, plus le résultat est élevé, meilleur il est)



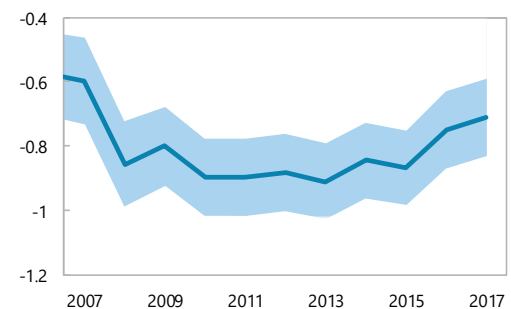
Compétitivité et conduite des affaires 1/
(Plus le résultat est élevé, meilleur il est)



Indicateurs mondiaux de la gouvernance 2/
(Valeur, de -2,5 (faible) à 2,5 (fort))



Indicateurs mondiaux de la gouvernance 2/
(Valeur, de -2,5 (faible) à 2,5 (fort). Intervalle de confiance de 90%)



Sources : Rapport sur la conduite des affaires de la Banque mondiale (Doing Business), Rapport sur la compétitivité dans le monde du Forum économique mondial, Indicateurs mondiaux de la gouvernance, D. Kauffman (Institut pour la gouvernance des ressources naturelles et Brookings Institution) et Aart Kraay (Banque mondiale) ; et calculs des services du FMI.

1/ L'Indice de la compétitivité dans le monde du Forum économique mondial regroupe les réponses officielles et celles de chefs d'entreprises aux enquêtes sur plusieurs dimensions de la compétitivité.

2/ Les scores des Indicateurs mondiaux de la gouvernance reposent sur des données subjectives et doivent être considérés avec une certaine prudence. Pour chaque année, ils sont normalisés de façon à avoir une moyenne de zéro sur l'ensemble des pays. En conséquence, la série chronologique mesure la performance de la Mauritanie par rapport aux autres pays dans le temps. Les résultats s'entendent avec un intervalle de confiance de 90 %. Les intervalles de confiance pour les moyennes des groupes comparables sont négligeables.

Tableau 1. Mauritanie : Cadre macroéconomique, 2015–24

PIB par habitant: 1.335 dollars (2014)
Taux de pauvreté : 31 % (2014)
Population: 4 millions (2014)

Quote-part : 128,8 millions de DTS
Principales exportations : minerais de fer,
Principaux marchés à l'exportation: Chine,

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | | 2019 | | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---------|---------|---------|-----------|---------|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | | | | CR/18/365 | Est. | CR/18/365 | Proj. | | | | | |
| (variation annuelle en pourcentage ; sauf indication contraire) | | | | | | | | | | | | |
| Comptes nationaux et prix | | | | | | | | | | | | |
| PIB réel | 0,4 | 1,8 | 3,1 | 3,5 | 3,6 | 5,7 | 6,7 | 5,8 | 6,0 | 9,7 | 6,6 | 5,7 |
| PIB réel extractif | -5,6 | 0,7 | -7,1 | -8,7 | -18,7 | 18,7 | 20,6 | 6,3 | 4,0 | 39,9 | 7,7 | 0,2 |
| PIB réel non extractif | 1,4 | 2,0 | 4,5 | 5,0 | 6,3 | 4,3 | 5,4 | 5,8 | 6,2 | 6,5 | 6,5 | 6,5 |
| Production de minerai de fer (millions de tonnes) | 11,6 | 13,3 | 11,8 | 11,9 | 11,1 | 13,6 | 12,6 | 14,4 | 15,5 | 17,4 | 17,4 | 17,0 |
| Déflateur du PIB | -4,2 | 3,4 | 3,4 | 3,0 | 2,8 | 2,9 | 5,3 | 3,1 | 3,7 | 3,0 | 3,5 | 3,8 |
| PIB nominal | -3,8 | 5,3 | 6,6 | 6,7 | 6,4 | 8,8 | 12,3 | 9,1 | 9,9 | 13,0 | 10,4 | 9,7 |
| Prix à la consommation (moyenne sur la période) | 0,5 | 1,5 | 2,3 | 3,0 | 3,1 | 3,9 | 3,6 | 4,0 | 4,0 | 4,0 | 4,0 | 4,0 |
| Prix à la consommation (fin de période) | -2,8 | 2,8 | 1,2 | 3,2 | 3,2 | 4,0 | 4,0 | 4,0 | 4,0 | 4,0 | 4,0 | 4,0 |
| (en pourcentage du PIB) | | | | | | | | | | | | |
| Épargne et investissement | | | | | | | | | | | | |
| Investissement brut | 38,8 | 39,9 | 39,2 | 40,8 | 42,3 | 37,2 | 43,7 | 49,5 | 45,1 | 36,4 | 33,9 | 35,1 |
| Épargne nationale brute | 19,0 | 24,8 | 24,8 | 24,9 | 23,9 | 24,6 | 28,0 | 27,9 | 28,1 | 28,3 | 27,8 | 27,7 |
| Solde épargne-investissement | -19,8 | -15,1 | -14,4 | -15,9 | -18,4 | -12,6 | -15,7 | -21,6 | -17,0 | -8,1 | -6,1 | -7,4 |
| (en pourcentage du PIB non extractif ; sauf indication contraire) | | | | | | | | | | | | |
| Opérations de l'administration centrale | | | | | | | | | | | | |
| Recettes et dons | 32,6 | 31,7 | 31,8 | 32,0 | 33,6 | 32,1 | 30,5 | 31,2 | 30,9 | 31,8 | 32,2 | 32,0 |
| Secteur non extractif | 26,8 | 27,9 | 27,9 | 27,9 | 28,2 | 27,6 | 27,5 | 27,7 | 27,8 | 28,2 | 28,4 | 28,6 |
| Impôts | 16,9 | 18,7 | 19,7 | 20,0 | 20,8 | 20,2 | 20,4 | 20,7 | 20,8 | 21,1 | 21,5 | 21,8 |
| Secteur extractif | 3,8 | 1,7 | 2,8 | 3,2 | 4,7 | 3,4 | 2,2 | 2,6 | 2,4 | 3,0 | 3,2 | 2,9 |
| Dons | 2,0 | 2,2 | 1,1 | 0,8 | 0,7 | 1,2 | 0,8 | 0,9 | 0,7 | 0,6 | 0,6 | 0,5 |
| Dépenses et prêts nets | 36,3 | 32,3 | 31,9 | 31,7 | 30,0 | 31,9 | 30,6 | 30,7 | 30,7 | 31,5 | 31,8 | 31,6 |
| Dépenses courantes | 20,6 | 19,0 | 19,6 | 18,5 | 19,1 | 19,0 | 18,1 | 18,0 | 17,8 | 18,0 | 17,9 | 17,8 |
| Dépenses en capital | 15,8 | 13,3 | 12,3 | 12,8 | 10,8 | 12,9 | 12,4 | 12,8 | 12,8 | 13,5 | 13,9 | 13,8 |
| Solde primaire (hors dons) | -4,5 | -1,5 | 0,3 | 0,8 | 4,8 | 0,5 | 0,9 | 1,1 | 1,1 | 1,1 | 1,1 | 1,1 |
| Solde primaire non extractif (hors dons) | -8,3 | -3,3 | -2,5 | -3,8 | 0,1 | -4,3 | -1,3 | -1,4 | -1,4 | -1,9 | -2,1 | -1,8 |
| Solde global (en % du PIB) | -3,4 | -0,5 | 0,0 | 0,2 | 3,3 | 0,2 | 0,0 | 0,5 | 0,2 | 0,3 | 0,3 | 0,4 |
| Dette du secteur public (en % du PIB) 1/ | 96,7 | 98,9 | 95,9 | 103,5 | 102,3 | 100,0 | 97,8 | 97,4 | 93,1 | 85,1 | 78,8 | 73,3 |
| Dette du secteur public (en % du PIB) 1/ 2/ | 75,2 | 77,4 | 75,9 | 84,4 | 83,0 | 82,1 | 78,5 | 80,9 | 78,2 | 71,3 | 66,0 | 61,1 |
| (variation annuelle en pourcentage ; sauf indication contraire) | | | | | | | | | | | | |
| Monnaie | | | | | | | | | | | | |
| Monnaie au sens large | 0,4 | 7,1 | 13,7 | 10,5 | 13,8 | 10,7 | 11,5 | 11,6 | 11,9 | 11,9 | 12,3 | 12,6 |
| Crédit au secteur privé | 9,7 | 8,1 | 7,5 | 16,9 | 19,2 | 12,2 | 13,5 | 13,7 | 13,7 | 13,0 | 13,5 | 13,6 |
| Secteur extérieur | | | | | | | | | | | | |
| Exportations de biens, f.à.b | -28,3 | 0,9 | 23,0 | 5,3 | 8,7 | 8,8 | 9,8 | 3,3 | 3,8 | 16,5 | 6,6 | -1,1 |
| Importations de biens, f.à.b | -26,4 | -2,5 | 10,2 | 10,1 | 23,4 | 3,6 | -2,1 | 11,9 | -2,1 | -3,5 | 2,5 | 5,1 |
| Termes de l'échange | -18,7 | 10,3 | -3,3 | -1,9 | -1,5 | -1,9 | 13,6 | 0,3 | 3,4 | 3,2 | 3,7 | 3,5 |
| Taux de change effectif réel | 7,8 | -5,7 | -2,1 | ... | -0,8 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Solde des transactions courantes (en % du PIB) | -19,8 | -15,1 | -14,4 | -15,9 | -18,4 | -12,6 | -15,7 | -21,6 | -17,0 | -8,1 | -6,1 | -7,4 |
| Hors importations de capital extractif financées sur ressources extérieures | -9,6 | -9,6 | -7,4 | -12,5 | -11,4 | -9,7 | -10,2 | -12,9 | -10,5 | -5,8 | -5,2 | -6,0 |
| Réserves officielles brutes (en millions de dollars, eop) | 822,8 | 824,4 | 849,0 | 900,2 | 919,1 | 983,9 | 1,010,6 | 1,133,8 | 1,260,8 | 1,393,7 | 1,473,7 | 1,615,2 |
| En mois d'importations non extractives prospectives | 5,6 | 5,5 | 4,6 | 5,1 | 5,0 | 5,6 | 5,2 | 5,7 | 6,1 | 6,4 | 6,5 | 6,8 |
| Dette publique extérieure (en millions de dollars) | 4,202,5 | 4,348,0 | 4,567,4 | 4,676,2 | 4,625,7 | 4,808,3 | 4,777,9 | 5,040,3 | 5,170,2 | 5,223,6 | 5,228,0 | 5,214,1 |
| En pourcentage du PIB | 87,0 | 92,8 | 92,7 | 89,0 | 88,3 | 86,6 | 85,0 | 86,5 | 84,3 | 77,6 | 71,8 | 66,6 |
| Dette publique extérieure (en millions de dollars) 2/ | 3,208,6 | 3,354,9 | 3,573,0 | 3,681,9 | 3,631,8 | 3,813,9 | 3,784,0 | 4,046,4 | 4,176,3 | 4,229,7 | 4,234,1 | 4,220,2 |
| En pourcentage du PIB | 66,4 | 71,6 | 72,5 | 70,1 | 69,3 | 68,7 | 67,3 | 69,4 | 68,1 | 62,8 | 58,1 | 53,9 |
| Pour mémoire: | | | | | | | | | | | | |
| PIB nominal (en milliards de MRO) | 1,564,6 | 1,647,1 | 1,756,3 | 1,872,3 | 1,868,9 | 2,036,3 | 2,099,4 | 2,290,8 | 2,516,5 | 2,842,8 | 3,137,5 | 3,442,7 |
| PIB nominal non extractif (en milliards de MRO) | 1,413,3 | 1,453,9 | 1,550,3 | 1,686,0 | 1,690,1 | 1,820,6 | 1,846,1 | 2,024,8 | 2,226,5 | 2,447,4 | 2,700,6 | 2,984,8 |
| PIB nominal (en millions de dollars) | 4,830,5 | 4,685,6 | 4,925,1 | 5,251,7 | 5,237,1 | 5,550,7 | 5,621,3 | 5,826,9 | 6,130,0 | 6,734,1 | 7,282,5 | 7,831,4 |
| PIB nominal (variation annuelle en pourcentage, dollar) | -10,4 | -3,0 | 5,1 | 6,7 | 6,3 | 5,7 | 7,3 | 3,7 | 5,2 | 9,9 | 8,1 | 7,5 |
| Taux de change (MRO/dollar US) | 323,9 | 351,5 | 356,6 | ... | 356,8 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Prix du pétrole (dollar/baril) | 50,8 | 42,8 | 52,8 | 69,4 | 68,3 | 68,8 | 59,2 | 59,0 | 58,1 | 57,6 | 57,6 | 58,0 |
| Prix du minerai de fer (dollar/tonne) | 56,1 | 58,6 | 71,1 | 69,6 | 70,1 | 67,5 | 76,5 | 70,2 | 70,0 | 70,0 | 70,0 | 70,0 |
| Prix de l'or (dollar/onze) | 1,160,1 | 1,248,3 | 1,257,1 | 1,261,0 | 1,269,1 | 1,217,7 | 1,321,3 | 1,358,7 | 1,397,8 | 1,430,1 | 1,463,2 | 1,498,3 |
| Prix du cuivre (dollar/tonne) | 5,510,5 | 4,867,9 | 6,169,9 | 6,542,5 | 6,529,8 | 6,208,5 | 6,226,9 | 6,277,9 | 6,286,1 | 6,294,1 | 6,298,0 | 6,298,0 |

Sources : Autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Incluant dette de l'Etat envers la banque centrale, comptabilisée en 2018.

2/ Hors dette passive envers le Koweït en cours de négociation.

3/ Hors fonds des recettes des hydrocarbures.

Tableau 2. Mauritanie : Balance des paiements, 2015-24
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | | 2019 | | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|----------|----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| | | | | CR/18/365 | Est. | CR/18/365 | Proj. | | | | | |
| Solde des transactions courantes | -956.1 | -706.8 | -709.0 | -836.9 | -965.6 | -699.6 | -882.8 | -1,256.4 | -1,044.7 | -546.2 | -446.5 | -579.8 |
| Hors importations de capital extractif financées sur ressources extérieures 1/ | -462.8 | -450.9 | -364.7 | -656.9 | -596.2 | -537.1 | -570.9 | -749.1 | -646.4 | -391.8 | -376.5 | -473.0 |
| Balance commerciale | -559.4 | -499.4 | -371.6 | -492.3 | -713.0 | -417.3 | -476.3 | -708.9 | -568.6 | -109.5 | -8.7 | -178.1 |
| Exportations, f.à.b | 1,388.6 | 1,400.7 | 1,722.4 | 1,813.9 | 1,871.5 | 1,972.9 | 2,054.6 | 2,123.0 | 2,204.2 | 2,567.5 | 2,736.3 | 2,707.1 |
| Dont : Minéral de fer | 340.0 | 418.3 | 495.6 | 494.4 | 508.0 | 550.0 | 603.0 | 628.5 | 674.1 | 756.9 | 756.9 | 741.4 |
| Hydrocarbures | 73.1 | 87.0 | 65.5 | 0.0 | 11.5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 278.7 | 416.7 | 414.8 |
| Cuivre | 195.1 | 138.2 | 139.5 | 140.3 | 148.1 | 146.7 | 138.1 | 118.6 | 98.2 | 63.3 | 43.5 | 0.0 |
| Or | 333.6 | 288.5 | 369.8 | 441.7 | 420.0 | 548.1 | 520.4 | 531.6 | 543.5 | 552.9 | 562.6 | 531.3 |
| Produits de la pêche | 388.9 | 421.3 | 624.8 | 696.2 | 750.1 | 678.5 | 738.6 | 770.4 | 804.4 | 822.2 | 840.9 | 888.8 |
| Importations, f.à.b | -1,948.0 | -1,900.1 | -2,093.9 | -2,306.2 | -2,584.6 | -2,390.2 | -2,530.9 | -2,832.0 | -2,772.8 | -2,677.1 | -2,745.0 | -2,885.3 |
| Dont: Produits alimentaires | -395.3 | -334.4 | -391.5 | -480.8 | -494.7 | -437.0 | -432.5 | -454.3 | -470.2 | -493.8 | -516.1 | -539.8 |
| Pétrole | -337.9 | -355.3 | -444.9 | -531.8 | -623.6 | -550.5 | -582.2 | -598.0 | -610.2 | -622.5 | -653.0 | -680.6 |
| Biens d'équipement | -640.0 | -538.1 | -523.1 | -405.3 | -558.2 | -512.6 | -517.0 | -760.5 | -641.4 | -415.8 | -352.3 | -411.1 |
| Services et revenu (net) | -575.0 | -452.0 | -588.3 | -516.1 | -448.5 | -474.7 | -580.7 | -734.1 | -654.6 | -621.8 | -631.2 | -604.4 |
| Services (net) | -394.6 | -335.5 | -509.5 | -530.4 | -416.1 | -492.9 | -635.5 | -814.0 | -762.7 | -629.3 | -598.6 | -587.9 |
| Crédit | 246.2 | 269.9 | 230.0 | 201.6 | 269.3 | 210.0 | 191.5 | 198.7 | 206.4 | 214.2 | 222.7 | 232.7 |
| Débit | -640.7 | -605.4 | -739.5 | -732.0 | -685.4 | -702.9 | -827.0 | -1,012.6 | -969.1 | -843.5 | -821.3 | -820.7 |
| Revenu (net) | -180.5 | -116.5 | -78.9 | 14.3 | -32.4 | 18.2 | 54.8 | 79.8 | 108.1 | 7.5 | -32.6 | -16.5 |
| Crédit | 77.0 | 59.3 | 88.9 | 176.2 | 83.2 | 193.1 | 169.0 | 191.4 | 194.4 | 197.9 | 206.0 | 211.9 |
| Débit | -257.4 | -175.8 | -167.8 | -161.9 | -115.6 | -174.9 | -114.2 | -111.6 | -86.4 | -190.4 | -238.6 | -228.4 |
| Transferts courants (nets) | 178.4 | 244.6 | 250.9 | 171.4 | 196.0 | 192.4 | 174.2 | 186.7 | 178.5 | 185.1 | 193.4 | 202.8 |
| Transferts privés sans contrepartie (nets) | 77.4 | 74.8 | 93.4 | 97.3 | 97.1 | 101.3 | 110.7 | 114.6 | 118.7 | 123.0 | 132.1 | 141.5 |
| Transferts officiels | 101.0 | 169.8 | 157.4 | 74.1 | 98.9 | 91.1 | 63.5 | 72.1 | 59.8 | 62.1 | 61.3 | 61.3 |
| Compte financier et de capital | 953.4 | 491.6 | 806.3 | 883.5 | 1,146.4 | 760.9 | 922.2 | 1,363.6 | 1,255.2 | 771.6 | 594.9 | 792.8 |
| Compte de capital | 31.2 | 8.4 | 10.9 | 70.0 | 14.5 | 0.0 | 70.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Compte financier | 1,222.2 | 483.2 | 795.4 | 813.5 | 1,131.9 | 760.9 | 852.2 | 1,363.6 | 1,255.2 | 771.6 | 594.9 | 792.8 |
| Investissement direct étranger (net) | 501.7 | 271.1 | 588.2 | 592.5 | 869.4 | 388.1 | 659.4 | 1,034.2 | 958.6 | 484.6 | 344.1 | 453.8 |
| Prêts officiels à moyen et à long terme | 173.6 | 204.7 | 89.5 | 78.6 | 83.0 | 94.6 | 112.7 | 196.0 | 163.9 | 124.8 | 115.5 | 107.7 |
| Décassements | 270.4 | 321.5 | 242.3 | 259.1 | 252.5 | 279.0 | 297.1 | 384.8 | 370.5 | 321.5 | 311.0 | 300.4 |
| Amortissement | 96.7 | 116.8 | 152.8 | 180.5 | 169.4 | 184.4 | 184.4 | 188.8 | 206.6 | 196.7 | 195.5 | 192.8 |
| Prêts à moyen et à long terme de la SNIM | -66.0 | -60.5 | -62.5 | -37.3 | -62.9 | 128.4 | -9.6 | 47.8 | -16.2 | -28.7 | -43.4 | 17.1 |
| Autres flux financiers | 312.9 | 67.9 | 180.2 | 179.7 | 242.3 | 149.7 | 89.7 | 85.7 | 148.9 | 190.9 | 178.8 | 214.1 |
| Erreurs et omissions | -137.9 | 135.4 | -54.0 | 0.0 | 1.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Solde global | -140.6 | -79.8 | 43.3 | 46.6 | 181.9 | 61.3 | 39.4 | 107.2 | 210.6 | 225.4 | 148.4 | 213.0 |
| Financement | 140.6 | 79.8 | -43.3 | -46.6 | -181.9 | -61.3 | -39.4 | -107.2 | -210.6 | -225.4 | -148.4 | -213.0 |
| Avoirs extérieurs nets | 134.7 | 79.8 | -48.6 | -46.6 | -185.6 | -61.3 | -39.4 | -107.2 | -210.6 | -225.4 | -148.4 | -213.0 |
| Banque centrale (net) | 102.7 | -20.9 | -8.3 | -25.5 | -48.0 | -61.3 | -69.0 | -98.8 | -203.1 | -204.3 | -148.4 | -213.0 |
| Avoirs (negatifs = accumulation de réserves) | -182.1 | -1.8 | -25.7 | -51.2 | -70.1 | -83.7 | -91.5 | -123.2 | -127.0 | -132.9 | -80.0 | -141.5 |
| Engagements | 284.8 | -19.1 | 17.4 | 25.7 | 22.1 | 22.4 | 22.5 | 24.4 | -76.1 | -71.5 | -68.4 | -71.5 |
| Dont : Utilisation des ressources du Fonds (prospective) | 0.0 | 0.0 | 23.4 | 47.0 | 47.2 | 46.6 | 46.3 | 46.6 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Banques commerciales (net) | 15.7 | 76.7 | -17.9 | 0.0 | -44.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Fonds des recettes des hydrocarbures (net) | 16.3 | 23.9 | -22.3 | -21.1 | -93.3 | 0.0 | 29.6 | -8.4 | -7.5 | -21.1 | -31.7 | -30.0 |
| Financement exceptionnel | 5.9 | 0.0 | 5.4 | 0.0 | 3.7 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Ecart de financement | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Pour mémoire : | | | | | | | | | | | | |
| Solde des transactions courantes (en % du PIB) | -19.8 | -15.1 | -14.4 | -15.9 | -18.4 | -12.6 | -15.7 | -21.6 | -17.0 | -8.1 | -6.1 | -7.4 |
| Hors importations de capital extractif financées sur ressources extérieures 1/ | -9.6 | -9.6 | -7.4 | -12.5 | -11.4 | -9.7 | -10.2 | -12.9 | -10.5 | -5.8 | -5.2 | -6.0 |
| Balance commerciale (en % du PIB) | -11.6 | -10.7 | -7.5 | -9.4 | -13.6 | -7.5 | -8.5 | -12.2 | -9.3 | -1.6 | -0.1 | -2.3 |
| Total des besoins de financement extérieur (en % du PIB) | 23.2 | 18.9 | 18.8 | 20.7 | 22.9 | 17.0 | 20.1 | 25.8 | 21.4 | 11.8 | 9.4 | 10.0 |
| Dette publique extérieure (en millions de dollars) | 4,202.5 | 4,348.0 | 4,567.4 | 4,676.2 | 4,625.7 | 4,808.3 | 4,777.9 | 5,040.3 | 5,170.2 | 5,223.6 | 5,228.0 | 5,214.1 |
| Dette publique extérieure (en % du PIB) | 87.0 | 92.8 | 92.7 | 89.0 | 88.3 | 86.6 | 85.0 | 86.5 | 84.3 | 77.6 | 71.8 | 66.6 |
| Service de la dette publique extérieure (en millions de dollars) | 141.2 | 161.1 | 204.2 | 257.7 | 280.6 | 265.4 | 273.6 | 282.6 | 365.8 | 360.1 | 359.5 | 366.6 |
| Service de la dette publique extérieure (en % des recettes) | 10.6 | 13.2 | 15.3 | 17.5 | 18.0 | 17.3 | 18.6 | 18.1 | 22.3 | 19.9 | 18.1 | 17.2 |
| Contribution de la SNIM à la balance des paiements (en millions de dollars) | 135.4 | 102.2 | 209.8 | 225.8 | 172.8 | 288.8 | 234.7 | 244.9 | 330.3 | 399.1 | 375.2 | 468.4 |
| Réserves officielles brutes | | | | | | | | | | | | |
| En millions de dollars | 822.8 | 824.4 | 849.0 | 900.2 | 919.1 | 983.9 | 1,010.6 | 1,133.8 | 1,260.8 | 1,393.7 | 1,473.7 | 1,615.2 |
| En mois d'importations, hors industries extractives | 5.6 | 5.5 | 4.6 | 5.1 | 5.0 | 5.6 | 5.2 | 5.7 | 6.1 | 6.4 | 6.5 | 6.8 |
| Fonds des recettes des hydrocarbures | 76.6 | 52.6 | 74.9 | 96.0 | 161.1 | 96.0 | 131.6 | 139.9 | 147.4 | 168.5 | 200.2 | 229.2 |
| PIB nominal (en millions de dollars) | 4,830.5 | 4,685.6 | 4,925.1 | 5,251.7 | 5,237.1 | 5,550.7 | 5,621.3 | 5,826.9 | 6,130.0 | 6,734.1 | 7,282.5 | 7,831.4 |

Sources : Autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ ForCR/18/365: Hors importations de biens d'équipement extractifs financées sur ressources extérieures.

Tableau 3a. Mauritanie : Opérations de l'administration centrale, 2015–24 (en milliards de MRO, sauf indication contraire)

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | | 2019 | | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|--------|-------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | | | CR/18/365 | Est. | CR/18/365 | Prog. | | | | | |
| Recettes et dons | 460.2 | 461.3 | 493.3 | 538.9 | 568.4 | 585.1 | 563.5 | 632.5 | 688.7 | 779.2 | 869.5 | 954.7 |
| Recettes | 431.9 | 430.0 | 476.2 | 524.8 | 556.2 | 564.1 | 548.7 | 613.6 | 674.2 | 763.4 | 853.4 | 938.4 |
| Non extractives | 378.8 | 405.0 | 432.7 | 470.3 | 477.3 | 502.2 | 507.5 | 561.3 | 619.7 | 690.1 | 766.9 | 852.3 |
| Fiscales | 238.2 | 272.1 | 304.7 | 337.0 | 352.0 | 368.3 | 377.3 | 419.7 | 463.7 | 517.6 | 580.4 | 651.4 |
| Non fiscales | 140.6 | 132.9 | 128.0 | 133.3 | 125.2 | 133.8 | 130.1 | 141.7 | 156.0 | 172.5 | 186.4 | 200.9 |
| Extractives | 53.2 | 25.0 | 43.4 | 54.5 | 78.9 | 62.0 | 41.3 | 52.2 | 54.5 | 73.3 | 86.6 | 86.1 |
| Pétrole et gaz | 13.2 | 10.9 | 18.9 | 31.6 | 62.6 | 28.8 | 18.7 | 26.6 | 27.3 | 40.3 | 51.0 | 50.5 |
| <i>dont : gaz</i> | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 0.0 | 6.8 | 6.2 | 18.0 | 27.5 | 25.8 |
| Exploitation minière | 40.0 | 14.1 | 24.6 | 22.9 | 16.3 | 33.2 | 22.6 | 25.6 | 27.2 | 33.1 | 35.5 | 35.6 |
| Dons | 28.3 | 31.3 | 17.1 | 14.1 | 12.2 | 20.9 | 14.8 | 19.0 | 14.6 | 15.8 | 16.1 | 16.3 |
| <i>Dont : Projets</i> | 7.8 | 6.3 | 6.2 | 9.4 | 10.2 | 5.3 | 3.7 | 4.1 | 4.1 | 4.1 | 4.1 | 4.1 |
| Dépenses et prêts nets | 513.7 | 469.8 | 494.1 | 535.2 | 506.3 | 580.1 | 564.3 | 622.1 | 683.1 | 770.7 | 859.0 | 941.9 |
| Dépenses courantes | 290.9 | 276.4 | 303.6 | 312.2 | 323.5 | 345.4 | 334.5 | 363.8 | 397.1 | 439.7 | 483.3 | 530.9 |
| Rémunération des employés | 119.4 | 123.1 | 129.8 | 145.1 | 140.2 | 161.1 | 159.0 | 177.9 | 197.6 | 219.3 | 244.4 | 272.9 |
| Biens et services | 62.4 | 58.7 | 64.1 | 66.0 | 63.8 | 72.2 | 68.9 | 76.7 | 85.1 | 97.1 | 108.2 | 119.9 |
| Subventions et transferts 1/ | 67.8 | 55.8 | 55.0 | 61.0 | 60.1 | 63.8 | 59.1 | 60.0 | 62.3 | 66.2 | 69.7 | 73.3 |
| <i>Dont : Programme d'urgence</i> | 21.0 | 16.0 | 16.0 | 21.5 | 21.5 | 23.0 | 19.9 | 20.8 | 21.8 | 22.7 | 23.7 | 24.7 |
| Subventions énergétiques | 6.9 | 1.9 | 3.5 | 7.5 | 7.5 | 7.8 | 7.9 | 8.0 | 8.4 | 8.9 | 9.4 | 9.8 |
| Remboursements d'arriérés | 3.6 | 3.6 | 3.6 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Intérêts | 17.8 | 17.4 | 22.3 | 23.9 | 30.6 | 25.1 | 32.6 | 31.6 | 33.0 | 34.3 | 35.5 | 37.0 |
| Extérieurs | 12.7 | 13.4 | 17.6 | 16.7 | 26.2 | 17.5 | 22.3 | 22.4 | 23.8 | 24.8 | 25.8 | 26.9 |
| Intérieurs | 5.1 | 4.0 | 4.6 | 7.2 | 4.4 | 7.6 | 10.3 | 9.1 | 9.2 | 9.5 | 9.7 | 10.1 |
| Comptes spéciaux | 3.2 | 9.3 | 15.4 | 4.0 | 11.3 | 10.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 |
| Réserves courantes | 11.9 | 11.4 | 11.3 | 12.2 | 11.7 | 13.3 | 12.9 | 15.6 | 17.1 | 20.8 | 23.5 | 25.8 |
| Autres | 8.5 | 0.8 | 5.8 | 0.0 | 5.9 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Capital | 219.9 | 193.7 | 188.9 | 216.0 | 180.8 | 234.7 | 222.1 | 251.3 | 279.0 | 324.0 | 368.7 | 404.0 |
| Financé sur ressources extérieures | 78.2 | 44.6 | 37.8 | 62.8 | 28.1 | 78.4 | 72.1 | 81.1 | 84.5 | 88.4 | 86.8 | 85.2 |
| Financé sur ressources intérieures | 141.7 | 149.1 | 151.1 | 153.3 | 152.7 | 156.3 | 150.0 | 170.2 | 194.5 | 235.6 | 281.9 | 318.8 |
| Prêts nets | 2.9 | -0.4 | 1.6 | 7.0 | 2.0 | 0.0 | 7.7 | 7.0 | 7.0 | 7.0 | 7.0 | 7.0 |
| Solde primaire (hors dons) | -64.0 | -22.4 | 4.4 | 13.5 | 80.4 | 9.1 | 17.0 | 23.0 | 24.1 | 27.0 | 29.8 | 33.5 |
| Solde primaire (hors dons, déf du prog) 2/ | ... | ... | ... | 10.1 | 64.8 | 9.1 | 17.0 | 23.0 | ... | ... | ... | ... |
| Solde primaire | -35.7 | 8.9 | 21.5 | 27.6 | 92.6 | 30.0 | 31.8 | 42.0 | 38.6 | 42.8 | 45.9 | 49.9 |
| Solde global (hors dons) | -81.8 | -39.8 | -17.9 | -10.4 | 49.8 | -15.9 | -15.6 | -8.6 | -8.9 | -7.3 | -5.6 | -3.5 |
| Solde global | -53.5 | -8.5 | -0.7 | 3.7 | 62.0 | 5.0 | -0.8 | 10.4 | 5.7 | 8.5 | 10.5 | 12.8 |
| Financement | 53.5 | 8.5 | 0.7 | -3.7 | -62.0 | -5.0 | 0.8 | -10.4 | -5.7 | -8.5 | -10.5 | -12.8 |
| Intérieur | -1.2 | -23.8 | 21.9 | 12.6 | 16.5 | -10.5 | -10.0 | -9.8 | 1.8 | -0.8 | 4.9 | 4.1 |
| Secteur bancaire | 12.2 | -16.0 | 25.4 | 4.5 | 10.3 | -6.8 | -8.3 | -8.4 | 0.9 | -0.4 | 2.5 | 2.0 |
| Compte du Trésor | 36.9 | -10.1 | 33.4 | 4.5 | 6.4 | -6.8 | -6.5 | -7.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Banques commerciales | -24.7 | -5.9 | -8.1 | 0.0 | 3.9 | 0.0 | -1.8 | -1.4 | 0.9 | -0.4 | 2.5 | 2.0 |
| Établissements non bancaires | 8.9 | -7.1 | 12.8 | 8.1 | 4.2 | -3.7 | -1.8 | -1.4 | 0.9 | -0.4 | 2.5 | 2.0 |
| Arriérés intérieurs | -1.3 | 0.0 | 1.8 | 0.0 | 1.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Autres comptes de dépôt | 7.5 | -0.7 | -6.5 | 0.0 | 5.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Extérieur | 57.2 | 38.1 | -21.9 | -16.3 | -77.2 | 5.5 | 10.8 | -0.6 | -7.5 | -7.8 | -15.4 | -16.9 |
| Fonds des recettes des hydrocarbures (net) | 4.8 | 8.5 | -1.3 | -7.6 | -31.4 | 0.0 | 11.3 | -3.4 | -3.1 | -9.0 | -13.8 | -12.9 |
| Recettes pétrolières et gazières | -13.2 | -10.9 | -18.9 | -31.6 | -62.6 | -28.8 | -18.7 | -26.6 | -27.3 | -40.3 | -51.0 | -50.5 |
| Transfert au budget | 18.0 | 19.4 | 17.6 | 24.0 | 31.2 | 28.8 | 30.0 | 23.2 | 24.2 | 31.3 | 37.3 | 37.6 |
| Autres | 52.3 | 29.6 | -20.6 | -8.7 | -45.9 | 5.5 | -0.5 | 2.8 | -4.4 | 1.2 | -1.6 | -4.0 |
| Emprunts (nets) | 48.4 | 27.7 | -16.9 | -8.7 | -42.9 | 5.5 | -0.5 | 2.8 | -4.4 | 1.2 | -1.6 | -4.0 |
| Décassements | 77.0 | 63.4 | 31.6 | 55.7 | 19.6 | 73.2 | 68.4 | 77.0 | 80.4 | 84.3 | 82.7 | 81.1 |
| Amortissement | -28.3 | -35.6 | -48.5 | -64.4 | -62.6 | -67.6 | -68.9 | -74.2 | -84.8 | -83.0 | -84.4 | -85.1 |
| Financement exceptionnel | 3.0 | 2.5 | 0.0 | 0.0 | 1.6 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Erreurs et omissions/écart de financement | -2.5 | -5.8 | 0.7 | 0.0 | -1.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Pour mémoire : | | | | | | | | | | | | |
| Taux de croissance réel des dépenses publiques | 6.7 | -9.9 | 2.8 | 5.4 | -0.3 | 4.3 | 7.6 | 6.0 | 5.6 | 8.5 | 7.2 | 5.4 |
| Dépenses courantes | 0.6 | -6.3 | 7.4 | 4.3 | 8.0 | 6.5 | -0.2 | 4.6 | 5.0 | 6.5 | 5.7 | 5.6 |
| Dépenses d'investissement | 14.3 | -13.2 | -4.6 | 5.2 | -12.0 | 4.6 | 18.6 | 8.8 | 6.7 | 11.6 | 9.4 | 5.3 |
| Solde primaire non extractif (hors dons) | -117.1 | -47.4 | -39.1 | -41.0 | 1.5 | -52.9 | -24.2 | -29.2 | -30.4 | -46.3 | -56.7 | -52.6 |
| Solde primaire non extractif | -88.8 | -16.1 | -21.9 | -26.9 | 13.7 | -31.9 | -9.5 | -10.2 | -15.9 | -30.5 | -40.6 | -36.3 |
| Solde budgétaire de base (hors dons) 3/ | -3.6 | 4.8 | 19.9 | 52.4 | 77.9 | 62.5 | 56.5 | 72.6 | 75.6 | 81.1 | 81.2 | 81.7 |
| Dépenses sociales | 186.9 | 187.4 | 194.1 | 221.9 | 185.3 | 243.3 | 246.8 | 275.3 | 307.3 | 342.6 | 378.0 | 417.8 |

Sources : Autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Incluant transferts aux entités publiques hors administration centrale.

2/ Corrigé de la moitié des recettes extractives en plus ou en moins.

3/ Solde global hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 3b. Mauritanie : Opérations de l'administration centrale, 2015–24
(en pourcentage du PIB non extractif, sauf indication contraire)

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | | 2019 | | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|------|------|------|-----------|------|-----------|-------|------|------|------|------|------|
| | | | | CR/18/365 | Est. | CR/18/365 | Prog. | | | | | |
| Recettes et dons | 32.6 | 31.7 | 31.8 | 32.0 | 33.6 | 32.1 | 30.5 | 31.2 | 30.9 | 31.8 | 32.2 | 32.0 |
| Recettes | 30.6 | 29.6 | 30.7 | 31.1 | 32.9 | 31.0 | 29.7 | 30.3 | 30.3 | 31.2 | 31.6 | 31.4 |
| Non extractives | 26.8 | 27.9 | 27.9 | 27.9 | 28.2 | 27.6 | 27.5 | 27.7 | 27.8 | 28.2 | 28.4 | 28.6 |
| Fiscales | 16.9 | 18.7 | 19.7 | 20.0 | 20.8 | 20.2 | 20.4 | 20.7 | 20.8 | 21.1 | 21.5 | 21.8 |
| Non fiscales | 9.9 | 9.1 | 8.3 | 7.9 | 7.4 | 7.4 | 7.0 | 7.0 | 7.0 | 7.0 | 6.9 | 6.7 |
| Extractives | 3.8 | 1.7 | 2.8 | 3.2 | 4.7 | 3.4 | 2.2 | 2.6 | 2.4 | 3.0 | 3.2 | 2.9 |
| Pétrole et gaz | 0.9 | 0.7 | 1.2 | 1.9 | 3.7 | 1.6 | 1.0 | 1.3 | 1.2 | 1.6 | 1.9 | 1.7 |
| <i>dont : gaz</i> | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 0.0 | 0.3 | 0.3 | 0.7 | 1.0 | 0.9 |
| Exploitation minière | 2.8 | 1.0 | 1.6 | 1.4 | 1.0 | 1.8 | 1.2 | 1.3 | 1.2 | 1.4 | 1.3 | 1.2 |
| Dons | 2.0 | 2.2 | 1.1 | 0.8 | 0.7 | 1.2 | 0.8 | 0.9 | 0.7 | 0.6 | 0.6 | 0.5 |
| <i>Dont : Projets</i> | 0.6 | 0.4 | 0.4 | 0.6 | 0.6 | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.1 |
| Dépenses et prêts nets | 36.3 | 32.3 | 31.9 | 31.7 | 30.0 | 31.9 | 30.6 | 30.7 | 30.7 | 31.5 | 31.8 | 31.6 |
| Dépenses courantes | 20.6 | 19.0 | 19.6 | 18.5 | 19.1 | 19.0 | 18.1 | 18.0 | 17.8 | 18.0 | 17.9 | 17.8 |
| Rémunération des employés | 8.4 | 8.5 | 8.4 | 8.6 | 8.3 | 8.8 | 8.6 | 8.8 | 8.9 | 9.0 | 9.1 | 9.1 |
| Biens et services | 4.4 | 4.0 | 4.1 | 3.9 | 3.8 | 4.0 | 3.7 | 3.8 | 3.8 | 4.0 | 4.0 | 4.0 |
| Subventions et transferts 1/ | 4.8 | 3.8 | 3.5 | 3.6 | 3.6 | 3.5 | 3.2 | 3.0 | 2.8 | 2.7 | 2.6 | 2.5 |
| <i>Dont : Programme d'urgence</i> | 1.5 | 1.1 | 1.0 | 1.3 | 1.3 | 1.3 | 1.1 | 1.0 | 1.0 | 0.9 | 0.9 | 0.8 |
| Subventions énergétiques | 0.5 | 0.1 | 0.2 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.3 | 0.3 |
| Remboursements d'arriérés | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Intérêts | 1.3 | 1.2 | 1.4 | 1.4 | 1.8 | 1.4 | 1.8 | 1.6 | 1.5 | 1.4 | 1.3 | 1.2 |
| Extérieurs | 0.9 | 0.9 | 1.1 | 1.0 | 1.5 | 1.0 | 1.2 | 1.1 | 1.1 | 1.0 | 1.0 | 0.9 |
| Intérieurs | 0.4 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.3 | 0.4 | 0.6 | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.3 |
| Comptes spéciaux | 0.2 | 0.6 | 1.0 | 0.2 | 0.7 | 0.5 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 |
| Réserves courantes | 0.8 | 0.8 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 0.9 |
| Autres | 0.6 | 0.1 | 0.4 | 0.0 | 0.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Capital | 15.6 | 13.3 | 12.2 | 12.8 | 10.7 | 12.9 | 12.0 | 12.4 | 12.5 | 13.2 | 13.7 | 13.5 |
| Financé sur ressources extérieures | 5.5 | 3.1 | 2.4 | 3.7 | 1.7 | 4.3 | 3.9 | 4.0 | 3.8 | 3.6 | 3.2 | 2.9 |
| Financé sur ressources intérieures | 10.0 | 10.3 | 9.7 | 9.1 | 9.0 | 8.6 | 8.1 | 8.4 | 8.7 | 9.6 | 10.4 | 10.7 |
| Prêts nets | 0.2 | 0.0 | 0.1 | 0.4 | 0.1 | 0.0 | 0.4 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.2 |
| Solde primaire (hors dons) | -4.5 | -1.5 | 0.3 | 0.8 | 4.8 | 0.5 | 0.9 | 1.1 | 1.1 | 1.1 | 1.1 | 1.1 |
| Solde primaire (hors dons, déf du prog) 2/ | ... | ... | ... | 0.6 | 3.8 | 0.5 | 0.9 | 1.1 | ... | ... | ... | ... |
| Solde primaire | -2.5 | 0.6 | 1.4 | 1.6 | 5.5 | 1.7 | 1.7 | 2.1 | 1.7 | 1.7 | 1.7 | 1.7 |
| Solde global (hors dons) | -5.8 | -2.7 | -1.2 | -0.6 | 2.9 | -0.9 | -0.8 | -0.4 | -0.4 | -0.3 | -0.2 | -0.1 |
| Solde global | -3.8 | -0.6 | 0.0 | 0.2 | 3.7 | 0.3 | 0.0 | 0.5 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.4 |
| Financement | 3.8 | 0.6 | 0.0 | -0.2 | -3.7 | -0.3 | 0.0 | -0.5 | -0.3 | -0.3 | -0.4 | -0.4 |
| Intérieur | -0.1 | -1.6 | 1.4 | 0.7 | 1.0 | -0.6 | -0.5 | -0.5 | 0.1 | 0.0 | 0.2 | 0.1 |
| Secteur bancaire | 0.9 | -1.1 | 1.6 | 0.3 | 0.6 | -0.4 | -0.4 | -0.4 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 |
| Compte du Trésor | 2.6 | -0.7 | 2.2 | 0.3 | 0.4 | -0.4 | -0.4 | -0.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Banques commerciales | -1.7 | -0.4 | -0.5 | 0.0 | 0.2 | 0.0 | -0.1 | -0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 |
| Établissements non bancaires | 0.6 | -0.5 | 0.8 | 0.5 | 0.2 | -0.2 | -0.1 | -0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 |
| Arriérés intérieurs | -0.1 | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Autres comptes de dépôt | 0.5 | 0.0 | -0.4 | 0.0 | 0.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Extérieur | 4.0 | 2.6 | -1.4 | -1.0 | -4.6 | 0.3 | 0.6 | 0.0 | -0.3 | -0.3 | -0.6 | -0.6 |
| Fonds des recettes des hydrocarbures (net) | 0.3 | 0.6 | -0.1 | -0.5 | -1.9 | 0.0 | 0.6 | -0.2 | -0.1 | -0.4 | -0.5 | -0.4 |
| Recettes pétrolières et gazières | -0.9 | -0.7 | -1.2 | -1.9 | -3.7 | -1.6 | -1.0 | -1.3 | -1.2 | -1.6 | -1.9 | -1.7 |
| Transfert au budget | 1.3 | 1.3 | 1.1 | 1.4 | 1.8 | 1.6 | 1.6 | 1.1 | 1.1 | 1.3 | 1.4 | 1.3 |
| Autres | 3.7 | 2.0 | -1.3 | -0.5 | -2.7 | 0.3 | 0.0 | 0.1 | -0.2 | 0.0 | -0.1 | -0.1 |
| Emprunts (nets) | 3.4 | 1.9 | -1.1 | -0.5 | -2.5 | 0.3 | 0.0 | 0.1 | -0.2 | 0.0 | -0.1 | -0.1 |
| Décassements | 5.5 | 4.4 | 2.0 | 3.3 | 1.2 | 4.0 | 3.7 | 3.8 | 3.6 | 3.4 | 3.1 | 2.7 |
| Amortissement | -2.0 | -2.4 | -3.1 | -3.8 | -3.7 | -3.7 | -3.7 | -3.7 | -3.8 | -3.4 | -3.1 | -2.9 |
| Financement exceptionnel | 0.2 | 0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Erreurs et omissions/écart de financement | -0.2 | -0.4 | 0.0 | 0.0 | -0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Pour mémoire : | | | | | | | | | | | | |
| Solde primaire non extractif (hors dons) | -8.3 | -3.3 | -2.5 | -3.8 | 0.1 | -4.3 | -1.3 | -1.4 | -1.4 | -1.9 | -2.1 | -1.8 |
| Solde primaire non extractif | -6.3 | -1.1 | -1.4 | -3.0 | 0.8 | -3.1 | -0.5 | -0.5 | -0.7 | -1.2 | -1.5 | -1.2 |
| Solde global (en % du PIB) | -3.4 | -0.5 | 0.0 | 0.2 | 3.3 | 0.2 | 0.0 | 0.5 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.4 |
| Solde budgétaire de base (hors dons) 3/ | -0.3 | 0.3 | 1.3 | 3.1 | 4.6 | 3.4 | 3.1 | 3.6 | 3.4 | 3.3 | 3.0 | 2.7 |
| Dépenses sociales | 13.2 | 12.9 | 12.5 | 13.2 | 11.0 | 13.4 | 13.4 | 13.6 | 13.8 | 14.0 | 14.0 | 14.0 |

Sources : Autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Incluant transferts aux entités publiques hors administration centrale.

2/ Corrigé de la moitié des recettes extractives en plus ou en moins.

3/ Solde global hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 4. Mauritanie : Situation monétaire, 2015–21
(en milliards de MRO aux taux de change en fin de période, sauf indication contraire)

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | | 2019 | | 2020 | 2021 |
|--|--------|--------|--------|-----------|--------|-----------|--------|---------|---------|
| | | | | CR/18/365 | Est. | CR/18/365 | Proj. | Proj. | |
| Situation monétaire | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 78.5 | 61.4 | 70.1 | 80.7 | 99.9 | 106.4 | 131.6 | 178.3 | 269.7 |
| Avoirs intérieurs nets | 433.5 | 487.0 | 553.7 | 608.4 | 610.3 | 656.4 | 660.4 | 705.5 | 719.5 |
| Crédit intérieur net | 669.5 | 693.4 | 749.3 | 848.3 | 866.1 | 921.0 | 948.1 | 1,043.3 | 1,162.4 |
| Crédit net à l'Etat | 183.8 | 168.9 | 185.8 | 190.2 | 195.6 | 183.5 | 187.4 | 179.0 | 179.9 |
| Crédit à l'économie | 485.7 | 524.4 | 563.5 | 658.0 | 670.5 | 737.6 | 760.7 | 864.3 | 982.5 |
| Autres postes, nets | -236.0 | -206.4 | -195.6 | -239.9 | -255.9 | -264.6 | -287.7 | -337.8 | -443.0 |
| Monnaie au sens large (M2) | 512.1 | 548.4 | 623.8 | 689.1 | 710.1 | 762.8 | 792.0 | 883.8 | 989.1 |
| Autorités monétaires | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 102.4 | 115.2 | 117.0 | 128.5 | 137.9 | 155.9 | 171.6 | 220.4 | 313.3 |
| Avoirs intérieurs nets | 118.3 | 127.4 | 153.0 | 146.1 | 150.4 | 125.7 | 150.0 | 138.4 | 88.3 |
| Crédit intérieur net | 172.5 | 163.1 | 181.7 | 186.2 | 195.2 | 179.4 | 186.0 | 174.5 | 124.4 |
| Crédit net à l'Etat | 167.8 | 158.9 | 177.6 | 182.0 | 190.4 | 175.3 | 183.9 | 176.9 | 176.9 |
| Autres postes, nets | -54.2 | -35.7 | -28.7 | -40.1 | -44.8 | -53.7 | -36.0 | -36.0 | -36.0 |
| Monnaie centrale | 220.7 | 242.6 | 270.0 | 274.6 | 288.3 | 281.5 | 321.5 | 358.8 | 401.6 |
| Monnaie en circulation | 129.7 | 141.4 | 148.9 | 164.5 | 155.9 | 182.1 | 173.9 | 194.1 | 217.2 |
| Réserves des banques | 91.0 | 101.2 | 121.0 | 110.1 | 132.4 | 99.4 | 147.6 | 164.7 | 184.4 |
| <i>Dont</i> : dépôts des banques en devises | 20.8 | 28.8 | 35.5 | 32.3 | 37.8 | 29.2 | 42.1 | 47.0 | 52.6 |
| Banques commerciales | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | -23.9 | -53.7 | -46.9 | -47.8 | -38.0 | -49.5 | -40.0 | -42.1 | -43.6 |
| Crédit intérieur net | 497.1 | 530.2 | 567.6 | 662.1 | 671.9 | 741.6 | 760.3 | 862.6 | 981.7 |
| Crédit net à l'Etat | 16.0 | 10.0 | 8.2 | 8.2 | 5.2 | 8.2 | 3.4 | 2.0 | 3.0 |
| Crédit au secteur privé | 481.1 | 520.2 | 559.4 | 653.9 | 666.7 | 733.4 | 756.9 | 860.6 | 978.8 |
| Autres postes, nets | -181.8 | -170.7 | -166.9 | -199.8 | -211.1 | -189.8 | -249.9 | -295.5 | -350.6 |
| (Variation annuelle en pourcentage) | | | | | | | | | |
| Situation monétaire | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | -27.3 | -21.8 | 14.1 | 15.1 | 42.5 | 31.9 | 31.7 | 35.5 | 51.2 |
| Avoirs intérieurs nets | 7.8 | 12.3 | 13.7 | 9.9 | 10.2 | 7.9 | 8.2 | 6.8 | 2.0 |
| Crédit intérieur net | 8.3 | 3.6 | 8.1 | 13.2 | 15.6 | 8.6 | 9.5 | 10.0 | 11.4 |
| Crédit net à l'Etat | 4.9 | -8.1 | 10.0 | 2.4 | 5.3 | -3.6 | -4.2 | -4.5 | 0.5 |
| Crédit à l'économie | 9.7 | 8.0 | 7.5 | 16.8 | 19.0 | 12.1 | 13.5 | 13.6 | 13.7 |
| Autres postes, nets | -9.2 | 12.6 | 5.2 | -22.7 | -30.8 | -10.3 | -12.4 | -17.4 | -31.1 |
| Monnaie au sens large (M2) | 0.4 | 7.1 | 13.7 | 10.5 | 13.8 | 10.7 | 11.5 | 11.6 | 11.9 |
| Autorités monétaires | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | -18.8 | 12.5 | 1.6 | 9.9 | 17.9 | 21.3 | 24.4 | 28.5 | 42.1 |
| Avoirs intérieurs nets | 17.1 | 7.8 | 20.1 | -4.5 | -1.7 | -14.0 | -0.3 | -7.7 | -36.2 |
| Crédit intérieur net | 20.8 | -5.4 | 11.4 | 2.5 | 7.5 | -3.6 | -4.8 | -6.2 | -28.7 |
| Crédit net à l'Etat | 21.5 | -5.3 | 11.7 | 2.5 | 7.2 | -3.7 | -3.4 | -3.8 | 0.0 |
| Monnaie centrale | -2.8 | 9.9 | 11.3 | 1.7 | 6.8 | 2.5 | 11.5 | 11.6 | 11.9 |
| Banques commerciales | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | -32.4 | -125.0 | 12.8 | -2.0 | 19.0 | -3.5 | -5.3 | -5.3 | -3.6 |
| Crédit intérieur net | 4.5 | 6.7 | 7.0 | 16.7 | 18.4 | 12.0 | 13.2 | 13.4 | 13.8 |
| Crédit net à l'Etat | -56.9 | -37.4 | -18.1 | 0.0 | -36.3 | 0.0 | -34.0 | -40.9 | 45.3 |
| Crédit au secteur privé | 9.7 | 8.1 | 7.5 | 16.9 | 19.2 | 12.2 | 13.5 | 13.7 | 13.7 |
| Pour mémoire : | | | | | | | | | |
| Monnaie au sens large (M2) en % du PIB | 32.7 | 33.3 | 35.5 | 36.8 | 38.0 | 37.5 | 37.7 | 38.6 | 39.3 |
| Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (en % du PIB non extractif) | 2.8 | 2.7 | 2.5 | 2.4 | 2.4 | 2.4 | 2.3 | 2.3 | 2.3 |
| Crédit au secteur privé (en % du PIB non extractif) | 34.0 | 35.8 | 36.1 | 38.8 | 39.4 | 40.3 | 41.0 | 42.5 | 44.0 |
| Avoirs extérieurs nets des banques (en millions de dollars) | -70.5 | -150.7 | -132.6 | -132.6 | -104.4 | -132.6 | -104.4 | -104.4 | -104.4 |

Sources : Autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Mauritanie : Indicateurs de solidité du secteur bancaire, 2010–18
(en pourcentage, sauf indication contraire)

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 Est. |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------|
| Bilan | | | | | | | | | |
| Actifs / PIB | 31.1 | 30.9 | 32.5 | 35.2 | 42.5 | 43.2 | 45.6 | 52.5 | 55.6 |
| Crédit net secteur privé / total actifs | 53.2 | 48.2 | 50.8 | 52.1 | 55.5 | 57.0 | 54.9 | 43.8 | 41.2 |
| Crédit entreprises publiques / total actifs | 13.3 | 10.2 | 7.2 | 3.4 | 6.9 | 3.3 | 5.4 | 5.3 | 4.7 |
| Titres d'Etat / total actifs | 18.8 | 11.1 | 11.2 | 5.8 | 5.8 | 2.0 | 2.0 | 1.0 | 0.6 |
| Croissance du crédit au secteur privé (en glissement annuel) | 16.0 | 10.6 | 15.1 | 14.9 | 21.3 | 8.0 | 8.3 | 7.5 | 19.2 |
| Prêts non performants (PNP) bruts / prêts bruts | 45.3 | 39.2 | 25.7 | 20.4 | 23.0 | 30.0 | 25.5 | 22.4 | 22.6 |
| <i>Dont</i> : intérêts courus sur PNP / prêts bruts | 11.6 | 11.5 | 8.3 | 7.1 | 10.1 | 5.1 | 7.2 | 6.0 | ... |
| <i>Dont</i> : PNP antérieurs (avant 2010) / prêts bruts | 16.7 | 13.7 | 13.8 | 12.8 | 9.7 | 9.7 | 9.7 | ... | ... |
| <i>Dont</i> : nouveaux PNP / prêts bruts | 17.0 | 14.1 | 3.6 | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.6 | ... | ... |
| Provisions / (PNP bruts - intérêts courus) | 30.0 | 31.2 | 53.1 | 52.9 | 52.5 | 78.5 | 63.0 | 70.7 | 77.8 |
| Provisions / prêts en souffrance depuis 360 jours au moins | 87.7 | 90.7 | 88.0 | 88.8 | 87.0 | 93.0 | 58.0 | 72.3 | ... |
| Dépôts / total actifs | 59.3 | 60.9 | 59.1 | 57.8 | 61.0 | 60.8 | 59.0 | 60.2 | 55.6 |
| Prêts bruts secteur privé / dépôts secteur privé | 118.4 | 105.9 | 110.7 | 113.7 | 137.7 | 134.1 | 110.4 | 88.4 | 94.5 |
| Ratios de fonds propres | | | | | | | | | |
| Fonds propres / total actifs | 16.7 | 18.5 | 17.5 | 18.7 | 14.7 | 13.7 | 14.2 | 13.8 | 12.9 |
| Ratio de solvabilité | 34.0 | 35.2 | 29.2 | 32.4 | 28.1 | 23.1 | 23.7 | 22.2 | 24.7 |
| Risque de change | | | | | | | | | |
| Actifs libellés en devises / total actifs | 10.5 | 10.5 | 10.5 | 10.6 | 10.5 | 6.7 | 8.9 | 12.0 | 10.1 |
| Actifs libellés en devises / engagements libellés en devises (au bilan) | 112.1 | 135.2 | 100.1 | 106.6 | 138.6 | 108.2 | 116.0 | 102.5 | 99.5 |
| Position de change ouverte / fonds propres (hors bilan compris) | -16.0 | -32.7 | -45.9 | -26.0 | -70.4 | -72.7 | -69.8 | 25.0 | -32.6 |
| Rentabilité et liquidité | | | | | | | | | |
| Rentabilité des actifs | 0.4 | 1.2 | 1.4 | 1.2 | 1.2 | 0.7 | ... | ... | ... |
| Rentabilité des fonds propres | 2.7 | 6.0 | 8.4 | 6.4 | 6.6 | 5.1 | ... | ... | ... |
| Actifs liquides / total actifs 1/ | 29.5 | 29.7 | 29.8 | 24.0 | 23.5 | 21.4 | 17.0 | 24.6 | 19.6 |
| Pour mémoire : | | | | | | | | | |
| Proportion des actifs détenus par les trois plus grandes banques | 53.7 | 50.7 | 45.4 | 42.3 | 45.7 | 42.0 | 41.0 | 38.8 | ... |
| Nombre de banques | 10 | 12 | 12 | 15 | 15 | 16 | 16 | 17 | 17 |

Sources : Autorités mauritaniennes; et services du FMI.

1/ Actifs liquides : trésorerie, réserves, et bons du Trésor.

Tableau 6. Mauritanie : Besoins et sources de financement extérieur, 2015–21
(en millions de dollars)

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | | | | Est. | Proj. | | |
| Total besoins | -1,220.5 | -1,051.4 | -1,088.1 | -1,343.6 | -1,216.0 | -1,599.8 | -1,445.4 |
| Déficit des transactions courantes, hors dons | -1,057.1 | -876.6 | -866.4 | -1,064.5 | -946.3 | -1,328.5 | -1,104.5 |
| Amortissement de la dette publique extérieure 1/ | -163.3 | -174.8 | -221.7 | -279.1 | -269.7 | -271.3 | -340.9 |
| <i>Dont</i> : Arabie saoudite | -2.6 | -3.3 | -7.2 | -67.2 | -68.1 | -68.2 | -68.2 |
| Fonds monétaire arabe | -3.8 | 0.0 | -22.2 | -47.0 | -39.2 | -28.8 | -28.8 |
| Fonds arabe pour le développement économique et social | -30.3 | -36.9 | -39.1 | -45.9 | -46.6 | -53.4 | -53.4 |
| Banque islamique de développement | -18.3 | -19.6 | -20.4 | -23.6 | -24.4 | -25.3 | -25.3 |
| Chine | -19.3 | -18.0 | -19.1 | -22.0 | -24.9 | -24.9 | -24.9 |
| FMI | -4.6 | -10.1 | -14.5 | -19.1 | -21.9 | -20.3 | -20.3 |
| Total Sources | 1,220.5 | 1,051.4 | 1,088.1 | 1,343.6 | 1,106.2 | 1,481.1 | 1,385.5 |
| Investissement direct étranger et entrées de capitaux (nets) | 533.0 | 279.6 | 599.1 | 884.0 | 729.4 | 1,034.2 | 958.6 |
| Dons officiels | 101.0 | 169.8 | 157.4 | 98.9 | ... | ... | ... |
| <i>Dont</i> : Union européenne | 12.6 | 11.2 | 11.4 | ... | ... | ... | ... |
| Banque mondiale | 0.0 | 26.0 | 26.0 | 15.1 | ... | ... | ... |
| Banque africaine de développement | ... | 10.0 | 10.0 | ... | ... | ... | ... |
| Emirats arabes unis | ... | 40.0 | ... | 1.9 | ... | ... | ... |
| Arabie saoudite | 50.0 | 5.3 | ... | 48.7 | ... | ... | ... |
| Décaissements de prêts officiels | 270.4 | 321.5 | 242.3 | 252.5 | 242.3 | 274.0 | 274.0 |
| <i>Dont</i> : Fonds monétaire arabe | 20.8 | 99.6 | ... | ... | ... | ... | ... |
| Fonds arabe pour le développement économique et social | 127.7 | 80.7 | 122.1 | 109.9 | ... | ... | ... |
| Banque islamique de développement | 83.2 | 50.7 | 25.4 | 14.2 | ... | ... | ... |
| Chine | 8.9 | 39.4 | 7.1 | 11.4 | ... | ... | ... |
| Inde | ... | ... | 9.3 | 52.8 | ... | ... | ... |
| FMI | ... | ... | 23.4 | 47.2 | ... | ... | ... |
| Dépôt de l'Arabie saoudite auprès de la banque centrale | 300.0 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Autres flux 2/ | 182.0 | 258.4 | 137.3 | 271.7 | 196.5 | 304.5 | 287.4 |
| Tirage sur les réserves (néгатif = accumulation) | -182.1 | -1.8 | -25.7 | -70.1 | -91.5 | -123.2 | -127.0 |
| Tirage sur le compte pétrolier (néгатif = accumulation) | 16.3 | 23.9 | -22.3 | -93.3 | 29.6 | -8.4 | -7.5 |
| Ecart de financement | ... | ... | ... | ... | 109.8 | 118.7 | 59.8 |
| Sources attendues de financement | ... | ... | ... | ... | 109.8 | 118.7 | 59.8 |
| Dons officiels | ... | ... | ... | ... | 63.5 | 72.1 | 59.8 |
| Accord du FMI au titre de la FEC (prospectif) | ... | ... | ... | ... | 46.3 | 46.6 | 0.0 |
| Ecart résiduel | ... | ... | ... | ... | 0.0 | 0.0 | 0.0 |

Sources : Autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Incluant l'administration centrale, la banque centrale, et la SNIM.

2/ Incluant la SNIM, la SMHPM, les banques commerciales, erreurs et omissions, et financement exceptionnel.

Tableau 7. Mauritanie : Capacité à rembourser le FMI, 2019–33

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | 2032 | 2033 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Obligations du FMI sur la base crédit existant | | | | | | | | | | | | | | | |
| Principal (en millions de DTS) | 15.46 | 14.35 | 9.94 | 6.62 | 6.07 | 9.94 | 9.94 | 9.94 | 9.94 | 4.97 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Charges et intérêts (en millions de DTS) | 0.64 | 0.65 | 0.64 | 0.65 | 0.65 | 0.65 | 0.64 | 0.65 | 0.65 | 0.65 | 0.64 | 0.65 | 0.65 | 0.65 | 0.64 |
| Obligations du FMI sur base crédit existant/prospectif | | | | | | | | | | | | | | | |
| Principal (en millions de DTS) | 15.46 | 14.35 | 9.94 | 6.62 | 6.07 | 11.59 | 18.22 | 23.18 | 23.18 | 18.22 | 11.59 | 4.97 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Charges et intérêts (en millions de DTS) | 0.64 | 0.65 | 0.64 | 0.65 | 0.65 | 0.65 | 0.64 | 0.65 | 0.65 | 0.65 | 0.64 | 0.65 | 0.65 | 0.65 | 0.64 |
| Total obligations sur base crédit existant/prospectif | | | | | | | | | | | | | | | |
| En millions de DTS | 16.10 | 15.00 | 10.58 | 7.27 | 6.72 | 12.24 | 18.86 | 23.83 | 23.83 | 18.87 | 12.23 | 5.62 | 0.65 | 0.65 | 0.64 |
| En millions de dollars US | 22.57 | 21.17 | 15.03 | 10.39 | 9.66 | 17.71 | 27.29 | 34.49 | 34.49 | 27.31 | 17.70 | 8.13 | 0.94 | 0.94 | 0.93 |
| En pourcentage des exportations de biens et de services | 1.00 | 0.91 | 0.62 | 0.37 | 0.33 | 0.60 | 0.90 | 1.12 | 1.10 | 0.85 | 0.54 | 0.24 | 0.03 | 0.03 | 0.03 |
| En pourcentage du service de la dette | 8.28 | 7.52 | 4.12 | 2.89 | 2.70 | 4.95 | 7.83 | 12.52 | 12.39 | 10.21 | 6.91 | 3.33 | 0.41 | 0.44 | 0.45 |
| En pourcentage du PIB | 0.40 | 0.36 | 0.25 | 0.15 | 0.13 | 0.23 | 0.33 | 0.39 | 0.37 | 0.28 | 0.17 | 0.08 | 0.01 | 0.01 | 0.01 |
| En pourcentage des réserves internationales brutes | 2.23 | 1.87 | 1.19 | 0.75 | 0.66 | 1.10 | 1.48 | 1.67 | 1.49 | 1.04 | 0.61 | 0.26 | 0.03 | 0.02 | 0.02 |
| En pourcentage de la quote-part | 12.50 | 11.65 | 8.21 | 5.64 | 5.22 | 9.50 | 14.64 | 18.50 | 18.50 | 14.65 | 9.50 | 4.36 | 0.50 | 0.50 | 0.50 |
| Encours crédit du FMI | | | | | | | | | | | | | | | |
| En millions de DTS | 114.8 | 133.6 | 123.7 | 117.0 | 111.0 | 99.4 | 81.1 | 58.0 | 34.8 | 16.6 | 5.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| En millions de dollars US | 161.0 | 188.5 | 175.6 | 167.2 | 159.5 | 143.8 | 117.4 | 83.9 | 50.3 | 24.0 | 7.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| En pourcentage des exportations de biens et de services | 7.2 | 8.1 | 7.3 | 6.0 | 5.4 | 4.9 | 3.9 | 2.7 | 1.6 | 0.7 | 0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| En pourcentage du service de la dette | 59.0 | 67.0 | 48.1 | 46.6 | 44.5 | 40.2 | 33.7 | 30.5 | 18.1 | 9.0 | 2.8 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| En pourcentage du PIB | 2.9 | 3.2 | 2.9 | 2.5 | 2.2 | 1.8 | 1.4 | 1.0 | 0.5 | 0.2 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| En pourcentage des réserves internationales brutes | 15.9 | 16.6 | 13.9 | 12.0 | 10.8 | 8.9 | 6.3 | 4.1 | 2.2 | 0.9 | 0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| En pourcentage de la quote-part | 89.1 | 103.7 | 96.0 | 90.9 | 86.1 | 77.1 | 63.0 | 45.0 | 27.0 | 12.9 | 3.9 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS) | | | | | | | | | | | | | | | |
| Décaissements | 33.1 | 33.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 1.0 |
| Remboursements | 15.5 | 14.4 | 9.9 | 6.6 | 6.1 | 11.6 | 18.2 | 23.2 | 23.2 | 18.2 | 11.6 | 5.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Pour mémoire : | | | | | | | | | | | | | | | |
| Exportations de biens et de services (en millions de dollars US) | 2,246.1 | 2,321.7 | 2,410.6 | 2,781.8 | 2,959.0 | 2,939.8 | 3,019.9 | 3,083.9 | 3,147.9 | 3,224.2 | 3,292.6 | 3,365.1 | 3,440.7 | 3,530.1 | 3,607.8 |
| Service de la dette (en millions de dollars US) | 272.7 | 281.5 | 364.8 | 359.0 | 358.1 | 357.8 | 348.4 | 275.4 | 278.3 | 267.5 | 256.1 | 244.0 | 227.5 | 214.9 | 203.9 |
| PIB nominal (en millions de dollars US) | 5,621.3 | 5,826.9 | 6,130.0 | 6,734.1 | 7,282.5 | 7,831.4 | 8,276.9 | 8,737.3 | 9,216.9 | 9,738.3 | 10,230.6 | 10,796.7 | 11,416.6 | 12,089.2 | 12,791.4 |
| Réserves internationales brutes (en millions de dollars US) | 1,010.6 | 1,133.8 | 1,260.8 | 1,393.7 | 1,473.7 | 1,615.2 | 1,850.0 | 2,068.4 | 2,310.5 | 2,628.5 | 2,882.5 | 3,167.9 | 3,543.0 | 4,045.4 | 4,468.5 |
| Quote-part (en millions de DTS) | 128.8 | 128.8 | 128.8 | 128.8 | 128.8 | 128.8 | 128.8 | 128.8 | 128.8 | 128.8 | 128.8 | 128.8 | 128.8 | 128.8 | 128.8 |

Sources : estimations et projections des services du FMI.

Tableau 8. Mauritanie : Niveau d'accès et échelonnement des décaissements dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC, 2017–20

| Disponibilité | Montant | | Conditions |
|-------------------|-----------------|---------------------------------|--|
| | Millions de DTS | Pourcentage de la quote-part 1/ | |
| 6 décembre 2017 | 16.560 | 12.857 | Approbation de l'accord |
| 31 mars 2018 | 16.560 | 12.857 | Achèvement de la première revue (critères de réalisation correspondants à fin décembre 2017). |
| 30 septembre 2018 | 16.560 | 12.857 | Achèvement de la deuxième revue (critères de réalisation correspondants à fin juin 2018). |
| 31 mars 2019 | 16.560 | 12.857 | Achèvement de la troisième revue (critères de réalisation correspondants à fin décembre 2018). |
| 30 septembre 2019 | 16.560 | 12.857 | Achèvement de la quatrième revue (critères de réalisation correspondants à fin juin 2019). |
| 31 mars 2020 | 16.560 | 12.857 | Achèvement de la cinquième revue (critères de réalisation correspondants à fin décembre 2019). |
| 30 septembre 2020 | 16.560 | 12.857 | Achèvement de la sixième (et dernière) revue (critères de réalisation correspondants à fin juin 2020). |
| Total | 115.920 | 90.000 | |

Source : calculs des services du FMI.

1/La quote-part de la Mauritanie est de 128,8 millions de DTS. Les pourcentages sont arrondis.

Tableau 9. Mauritanie : Matrice d'évaluation du risque 1/

| Sources de risques | Probabilité relative | Horizon temporel | Effet escompté | Riposte des autorités |
|---|--|---------------------|---|--|
| Risques mondiaux | | | | |
| Montée du protectionnisme et retrait du multilatéralisme | Forte | Court à moyen terme | Moyen. Diminution des perspectives d'IDE dans de nouveaux secteurs (notamment gazier), avec un impact sur la diversification, les exportations, et la croissance. | Accélérer les réformes structurelles pour diversifier les exportations et les marchés à l'exportation. Accélérer les réformes du climat des affaires et assouplir le taux de change pour renforcer la compétitivité et atténuer les chocs. Élaborer des programmes d'emprunts prudents, assortis de financements concessionnels, et recourir aux recettes gazières pour réduire l'endettement. |
| Net durcissement des conditions financières mondiales dû aux attentes du marché d'un resserrement de la politique monétaire aux États-Unis ; ou hausse continue de la prime de risque | Faible (politique monétaire des États-Unis) Moyenne (prime de risque) | Court terme | Fort. Baisse de la compétitivité en cas d'appréciation du taux de change. Augmentation des coûts de financement des investissements en infrastructures en cas de hausse des taux d'intérêt. | |
| Croissance mondiale plus faible que prévu (affaiblissement des perspectives aux États-Unis, en Europe, et en Chine) | Moyenne (États-Unis) Forte (Europe) Moyenne (Chine) | Court à moyen terme | Fort. Une baisse des cours mondiaux des produits de base (notamment des métaux, du gaz, et des produits de la pêche), et une diminution des flux commerciaux réduiraient les exportations et l'investissement, et auraient un impact négatif sur les positions budgétaire et extérieure. | À court terme, assouplir davantage le taux de change et utiliser les marges de manœuvre extérieures pour procéder à un ajustement progressif. À moyen terme, mettre en œuvre les réformes structurelles pour diversifier l'économie, les exportations, et les marchés à l'exportation, en vue d'accroître la résilience aux chocs. |
| Intensification des risques sécuritaires dans certaines parties d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique latine et/ou au Moyen-Orient | Forte | Court à moyen terme | Fort. Impact négatif sur le commerce avec les pays voisins. Coûts budgétaires et sécuritaires dus aux migrations en provenance des pays voisins. Impact négatif sur l'état d'esprit des investisseurs, mettant en péril les projets de diversification économique. | Créer un espace budgétaire pour imprévus en consolidant le budget et en élargissant l'assiette fiscale au moyen de réformes et d'une diversification de l'économie. Continuer de renforcer la coopération régionale en matière de sécurité avec les pays voisins et la communauté internationale. |
| Fortes fluctuations des prix énergétiques | Moyenne | Court à moyen terme | Fort. Baisse de l'investissement dans les industries extractives et risques pour l'exploitation future du gaz, avec un impact négatif sur la croissance et les positions budgétaire et extérieure. | Renforcer les marges de manœuvre budgétaire et extérieure. |
| Cyber-attaques | Moyenne | Court à moyen terme | Moyen. Instabilité financière et perturbations des activités socioéconomiques. | Renforcer l'infrastructure de paiements et la Banque centrale pour lui permettre d'être mieux à même de sauvegarder la stabilité financière. |
| Réduction des services de correspondants bancaires | Forte | Court à moyen terme | Moyen. Diminution des paiements transfrontaliers ayant une incidence négative sur le commerce et les envois de fonds des travailleurs. Progression de l'informalité. | Renforcer la structure de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) ; intensifier la sensibilisation. |
| 1/ La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient significativement altérer la trajectoire de référence (scénario le plus susceptible de se concrétiser, selon l'avis des services du FMI). La probabilité relative est l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur la référence ("faible" indiquant une probabilité inférieure à 10 %, "moyenne" entre 10 et 30 %, et "forte" entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global d'inquiétude au moment des entretiens avec les autorités. Certains risques peuvent ne pas être mutuellement exclusifs mais interdépendants et se concrétiser simultanément. "Court terme" et "moyen terme" signifient que ces risques pourraient se concrétiser respectivement dans l'année ou dans les trois années à venir. | | | | |

Tableau 9. Mauritanie : Matrice d'évaluation du risque (suite et fin)

| Sources de risques | Probabilité relative | Horizon temporel | Effet escompté | Riposte des autorités |
|--|----------------------|------------------|---|--|
| <i>Risques intérieurs</i> | | | | |
| Troubles politiques et sociaux ; attentats terroristes à l'échelle régionale | Moyenne | Court terme | Fort. Hausse des dépenses publiques, notamment en matière de sécurité ; baisse de confiance des investisseurs et affaiblissement des perspectives de croissance. | Promouvoir la bonne gouvernance et l'amélioration du climat des affaires, renforcer les structures de lutte contre la corruption. Favoriser une croissance inclusive et augmenter les dépenses sociales. |
| Ralentissement des réformes | Moyenne | Court terme | Fort. Impact négatif sur la confiance des investisseurs nationaux et internationaux et sur les perspectives de croissance. | Renforcer le consensus sur les réformes. Investir dans le capital humain et dans les institutions. |

Annexe I. Principes de gestion des recettes issues des ressources naturelles dans le cadre du futur projet gazier

A. Contexte

1. Le projet gazier de Grande-Tortue/Ahmeyim (GTA) porte sur un gisement de gaz en haute mer, situé de part et d'autre de la frontière maritime entre la Mauritanie et le Sénégal, actuellement mis en valeur par BP, Kosmos Energy, et les deux sociétés pétrolières nationales.

Les ressources gazières sont aujourd'hui estimées à 15.000 milliards de pieds cubes (424,75 milliards de mètres cubes). Ce projet sera exploité en trois phases, dont la première devrait commencer à produire environ 2,3 millions de tonnes par an, à compter de 2022. Chacune des deux phases suivantes devrait augmenter la production de 4 millions de tonnes par an sur 2-3 ans pendant une période d'environ 25 ans. La décision finale d'investissement pour lancer ce projet a été adoptée fin décembre 2018.

2. Selon les estimations, le total des recettes brutes pour l'ensemble des trois phases s'élèverait à près de 80 milliards de dollars sur une période totale de 30 ans, au prix de référence du pétrole Brent de 60 dollars le baril. Les recettes nettes seront partagées entre BP, Kosmos Energy, les deux sociétés pétrolières nationales, et les deux États, sous forme de bénéfices pétroliers, d'impôts sur le revenu, et de dividendes. Pour la Mauritanie, les recettes nettes pour l'ensemble des trois phases pourraient atteindre 14 milliards de dollars sur la période 2022–51 (environ 8 % du PIB de 2019 par an), dont 1,4 milliard de dollars sous forme de dividendes versés à la société nationale des hydrocarbures SMHPM. Ces estimations des recettes nettes varient entre 4,2 milliards et 25,5 milliards de dollars, en fonction d'hypothèses du cours du pétrole entre 30 et 90 dollars le baril¹.

3. La participation financière de la Mauritanie en tant qu'actionnaire du projet GTA est estimée à 304,5 millions de dollars (5,4 % du PIB) pour la première phase, et pourrait éventuellement augmenter à 800 millions-1 milliard de dollars pour l'ensemble des trois phases, si l'État mauritanien acquiert la participation contractuelle maximale de 7 % (autrement dit, 14 % de sa moitié). Cette participation, à verser sur quatre ans à compter de 2019, est financée par un prêt de BP et Kosmos Energy. Les phases suivantes pourraient être financées par le consortium sous forme de financement de projet, ce qui réduirait la nécessité pour l'État mauritanien de financer les coûts d'exploitation ultérieurs.

4. Les projections de recettes sont très incertaines et dépendent en grande partie des hypothèses relatives aux cours mondiaux du pétrole. La première phase entraîne des flux négatifs pour la société pétrolière nationale SMHPM tant qu'elle s'acquitte de sa participation au projet jusqu'en 2022, date à partir de laquelle les flux de trésorerie seront positifs au cours de la période de production. Le total des recettes nettes pour la Mauritanie au cours de cette phase —

¹ Sources : Autorités mauritaniennes, Banque mondiale, BP, Kosmos Energy, SMHPM, et estimations des services du FMI.

sous forme d'impôts sur le revenu, de bénéfices pétroliers, et de dividendes versés à la SMHPM— pourrait atteindre entre 900 millions de dollars avec un cours du Brent à 45 dollars le baril, et 1,7 milliard de dollars avec un cours du Brent à 60 dollars le baril (16 à 30 % du PIB de 2019).

B. Opportunités

5. Les bienfaits économiques à moyen et à long terme du projet GTA seront en grande partie fonction de la stratégie de gestion des recettes des autorités. Si elles sont bien exploitées, ces recettes pourraient se traduire par une hausse de la croissance économique et de l'emploi.

6. Les opportunités offertes par ce projet découlent essentiellement de l'augmentation de l'espace budgétaire qui permettra d'accroître les dépenses publiques productives et/ou de réduire l'endettement. Les dépenses productives amélioreraient le capital (humain et en infrastructures) et la productivité du secteur privé. Une hausse des dépenses publiques augmenterait la demande intérieure, et pourrait ainsi favoriser la production nationale de biens et services acquis par le secteur public et créer des opportunités pour les entreprises mauritaniennes — même si une augmentation de la demande intérieure stimulerait aussi les importations. Parallèlement, l'espace budgétaire offre la possibilité de réduire la dette extérieure.

7. L'impact économique du projet comprend également des opportunités d'affaires pour les entreprises mauritaniennes sous-traitantes participant directement ou indirectement au projet GTA. Les opérateurs proposeront également des programmes de formation aux techniciens locaux, ce qui pourrait créer des emplois.

C. Recettes du projet GTA : enjeux macroéconomiques et institutionnels²

Volatilité

8. Les revenus du projet GTA seront incertains et volatiles. Les recettes connaîtront inévitablement des fluctuations importantes en fonction de l'évolution des cours mondiaux du gaz et du pétrole et des variations possibles des niveaux de production (volontaires ou pour des raisons techniques). Ces fluctuations pourront être considérables mais seront dans la plupart des cas imprévisibles.

Institutions

9. Sur le plan institutionnel, la plupart des pays qui tirent des recettes importantes et volatiles de leurs ressources naturelles déposent ces recettes dans un fonds dédié aux hydrocarbures. La Mauritanie dispose déjà d'un Fonds national des revenus des hydrocarbures (FNRH), qui serait le destinataire naturel des recettes perçues par l'État dans le cadre du projet GTA.

² Voir aussi Fonds monétaire international, 2012, *Cadres de politique macroéconomique pour les pays en développement riches en ressources naturelles*, août ; et Fonds monétaire international, 2015, *Gestion de la richesse en ressources naturelles en Mauritanie : considérations d'un cadre budgétaire*, document de la série des questions générales, rapport pays du FMI N°15/36.

Parallèlement, la société nationale des hydrocarbures SMHPM devra percevoir les dividendes du projet et les utiliser pour rembourser sa dette.

10. Ce modèle nécessite des règles de gouvernance claires et transparentes pour le fonds des hydrocarbures et la société nationale des hydrocarbures. Il sera essentiel d'assurer la bonne gouvernance du FNRH et de le transformer de simple compte bancaire en fonds souverain. Il conviendra d'établir de nouvelles institutions et de nouvelles règles pour gérer les avoirs et les transférer au budget. À cet égard, le fonds devra investir ses avoirs exclusivement à l'étranger pour éviter de devenir un fonds extrabudgétaire en concurrence avec le budget ordinaire de l'État. De même, il conviendra d'assurer la bonne gouvernance de la SMHPM, notamment en renforçant son conseil d'administration et ses institutions, et en ayant des règles d'allocation et de gestion des actifs, des directives claires pour le service et le remboursement de sa dette, et des règles régissant le transfert des dividendes nets au budget.

Modes d'utilisation des recettes du projet GTA : épargne ou dépense, dans quelles proportions et à quelles fins ?

11. La question fondamentale de la politique macroéconomique est de savoir comment utiliser les recettes du projet GTA : convient-il de les épargner et/ou de les dépenser ?

Épargner une partie ou la totalité des recettes du projet GTA pourrait se justifier dans le but d'assurer une stabilisation à court terme (faire face aux fluctuations de recettes) ou d'économiser pour le long terme, notamment pour les générations futures. *Dépenser* une partie ou la totalité des recettes pourrait se justifier pour répondre aux besoins socio-économiques du pays.

12. S'il est décidé de dépenser une partie ou la totalité des recettes du projet GTA, la question qui se pose alors est de savoir de quelle façon les dépenser. Un principe fondamental est de dépenser exclusivement par le biais du budget de l'État, notamment pour éviter que le FNRH ne devienne une institution de dépenses extrabudgétaires en concurrence avec le budget. Un principe corollaire est que le FNRH ne devra pas investir ses avoirs dans le pays, afin de ne pas alimenter la demande intérieure.

13. Dans quelles proportions dépenser ? Une *règle budgétaire* pourrait aider à déterminer chaque année le montant à transférer du FNRH au budget. Ce montant sera fonction, entre autres, de ce qui restera dans le fonds, une fois ses objectifs d'épargne atteints (que ce soit à des fins de stabilisation ou intergénérationnelles) et de la capacité d'absorption de l'économie et de l'administration (voir ci-dessous).

14. À quelles fins dépenser ? Les options consistent à dépenser en consommation de l'État, salaires, transferts, investissements publics, réductions d'impôts, ou remboursement de la dette publique. Les dépenses courantes en salaires et transferts ne sont pas judicieuses car elles doivent être assurées par les recettes courantes ; en revanche, les recettes à long terme du projet GTA doivent couvrir les dépenses d'investissement à long terme. Le dosage précis des dépenses dépendra des besoins prioritaires et de la viabilité budgétaire, qui peuvent être déterminés au moyen des procédures ordinaires d'élaboration du budget. À cet égard, il ne serait pas souhaitable

de créer un canal spécial et distinct d'affectation des recettes gazières en dehors du budget de l'État ; éviter d'affecter spécialement les recettes du projet GTA permettrait de préserver l'unité du budget national.

D. Risques macroéconomiques et réponses possibles

15. L'injection d'importants montants éventuellement volatiles dans l'économie risque d'entraîner une surchauffe et une perte de compétitivité, ce qui peut considérablement amoindrir les bienfaits attendus du projet. Les recettes du projet GTA sont des ressources extérieures qui, si elles s'ajoutent aux dépenses publiques existantes (ou réduisent la fiscalité intérieure), font augmenter la demande globale. Compte tenu de la faible capacité d'absorption de l'économie, un surcroît de la demande pourrait entraîner des goulots d'étranglement au niveau de l'offre qui se traduiraient par i) des tensions inflationnistes, ii) des revendications salariales, iii) une hausse des importations au lieu d'une production locale. L'inflation, à son tour, peut entraîner une appréciation réelle du taux de change et des revendications salariales au niveau de l'ensemble de l'économie, avec pour résultat une perte de compétitivité du secteur privé (ce que l'on appelle le « syndrome hollandais »). Pour éviter un tel résultat, il convient d'avoir une règle budgétaire appropriée qui limite à la fois l'ampleur et la volatilité des dépenses supplémentaires issues des recettes du projet GTA. Il convient également d'assurer une étroite coordination entre les politiques monétaire et budgétaire pour éviter une appréciation réelle en équilibrant les dépenses intérieures et l'absorption intérieure (techniquement, la Banque centrale doit vendre les devises obtenues par l'État du projet GTA afin d'éviter une expansion monétaire entraînant surchauffe et inflation). À cet égard, la flexibilité du taux de change facilitera l'ajustement de l'économie à ces chocs.

16. Pour remédier à la volatilité des recettes du projet GTA, il convient d'établir une règle budgétaire qui détermine une enveloppe de dépenses publiques indépendamment du prix au comptant du gaz. L'objectif est d'éviter de fortes fluctuations des dépenses publiques en raison de la volatilité des recettes gazières, ce qui conduit à des cycles d'expansion et de récession nuisibles à la croissance et entrave la planification des dépenses. Les options consistent à recourir aux prix moyens du pétrole et du gaz sur plusieurs années antérieures et/ou futures pour lisser les fluctuations sans éliminer les variations de prix à moyen terme, ou de se servir des avoirs du FNRH pour lisser les dépenses, autrement dit en l'utilisant comme un fonds de stabilisation (régis de préférence par des règles claires et transparentes). Une autre possibilité est de déterminer les transferts du FNRH par rapport à un prix du pétrole ou du gaz à long terme et un objectif d'épargne à des fins intergénérationnelles (sur la base d'un calcul de l'hypothèse de revenu permanent), ce qui protège davantage le budget contre la volatilité.

17. Si l'objectif est d'utiliser une partie des recettes du projet GTA à des fins d'investissement tout en prévenant la volatilité à court terme, la meilleure solution est d'ancrer le budget de l'État sur le solde budgétaire primaire non extractif (SPNE), variable qui n'évolue pas en fonction des recettes extractives (gazières). Le niveau du solde primaire non extractif (SPNE) doit être déterminé en tenant dûment compte des facteurs macro budgétaires énoncés ci-dessus, à savoir la capacité d'absorption de l'économie, les besoins d'investissement à court terme, et la viabilité de la dette. Les années où les recettes du projet GTA seront élevées, elles seront

supérieures au SPNE et entraîneront une épargne nette ; les années où elles seront faibles, la règle impliquera une épargne moins importante ou même un tirage sur les avoirs du FNRH pour financer le solde budgétaire primaire non extractif (SPNE).

E. Gouvernance des recettes du projet GTA : risques et réponses

18. La bonne gouvernance des recettes du projet GTA sera la clé du succès. Pour cela, il convient d'avoir des institutions transparentes, et des règles et des responsabilités claires et bien définies, afin d'expliquer et de publier toutes les recettes et les façons dont elles sont utilisées. Il est impératif d'assurer la redevabilité et la responsabilité totales ainsi qu'une vérification régulière de tous les comptes liés au projet GTA (FNRH, SMHPM) et la publication de tous les rapports. Les normes de l'Initiative pour la transparence des industries extractives doivent être intégralement respectées.

19. Les règles budgétaires, la bonne gouvernance, et le renforcement des capacités administratives peuvent contribuer à atténuer les risques liés au projet. L'afflux de recettes du projet GTA pourrait conduire à des dépenses publiques improductives et à un gaspillage de ressources. Des pressions pourraient être exercées pour utiliser ces ressources à des fins de dépenses et de subventions courantes à court terme, tout en négligeant les investissements en infrastructures et en capital humain qui favorisent la croissance à long terme. Le projet présente un risque accru de corruption, compte tenu de la concentration d'importants flux financiers. En réponse, des dispositions institutionnelles efficaces, des règles budgétaires, une bonne gouvernance, et des règles fiduciaires renforcées peuvent contribuer à atténuer ces risques. De même, il convient d'avoir une stratégie de développement bien conçue, telle que l'actuelle Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP), assortie d'un solide cadre budgétaire à moyen terme. Un rythme modéré des dépenses peut aussi contribuer à réduire les risques d'inefficience des dépenses et d'utilisation des fonds à mauvais escient. Il est impératif d'assurer la formation de fonctionnaires et d'agents de la fonction publique pour remédier aux capacités limitées de l'administration publique.

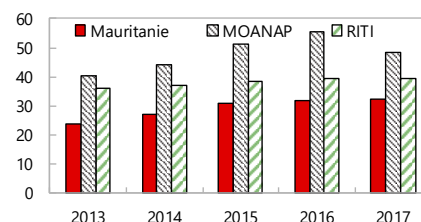
Annexe II. Inclusion financière en Mauritanie¹

1. L'intermédiation financière en Mauritanie est plus faible que dans les pays comparables. En 2017, le crédit au secteur privé ne représentait que 32 % du PIB, contre 48 % dans les pays de la région MOANAP et 39 % dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (RITI), malgré une certaine reprise suite au choc de 2014 sur les termes de l'échange (graphique 1).

2. L'accès aux services financiers reste limité en Mauritanie et très faible par rapport aux pays comparables. Selon les statistiques Findex de la Banque mondiale², seuls 19 % des adultes (personnes âgées de 15 ans ou plus) détenaient un compte auprès d'une institution financière officielle en 2017, en légère progression par rapport à 17 % en 2011. Ce taux reste très inférieur aux taux de 46 % dans la région MOANAP, 33 % en Afrique subsaharienne (AfSS), et 37 % dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (RITI). De même, le pourcentage d'adultes détenant une épargne auprès d'une institution financière est très inférieur à celui des pays comparables (6 % contre 15 % dans la région MOANAP, 7 % en AfSS, et 11 % dans les pays RITI). Seul le pourcentage de personnes ayant un prêt est plus ou moins similaire à celui des pays comparables (graphique 2).

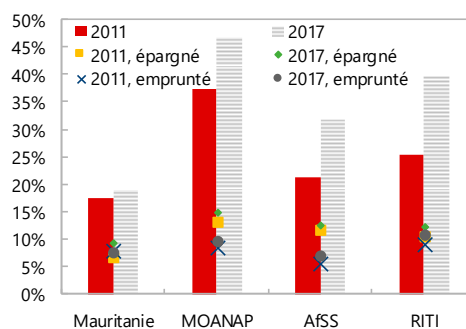
3. Les obstacles à l'inclusion financière sont particulièrement importants pour certains groupes de la population. En 2017, les taux de détention de comptes en banque n'étaient que de 14 % chez les femmes, 14 % dans la population rurale, 11 % chez les plus vulnérables, et 12 % chez les jeunes adultes – nettement inférieurs à la fourchette de 30–45 % chez les mêmes groupes dans les pays MOANAP et RITI (graphique 3). En outre, les écarts sont prononcés entre les genres et les groupes de revenus, puisque la

Graphique 1. Crédit au secteur privé
(en pourcentage du PIB)



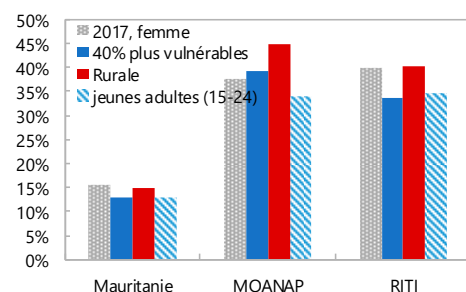
Sources : Autorités mauritaniennes ; base de données de la Banque mondiale ; calculs des services du FMI.

Graphique 2. Détention de comptes auprès des institutions financières (% de personnes âgées de 15 ans ou plus)



Sources : Base de données FINDEX ; calculs des services du FMI.

Graphique 3. Ventilation de la détention de comptes (% de personnes âgées de 15 ans ou plus ; données de 2017)



Sources : Base de données FINDEX ; calculs des services du FMI.

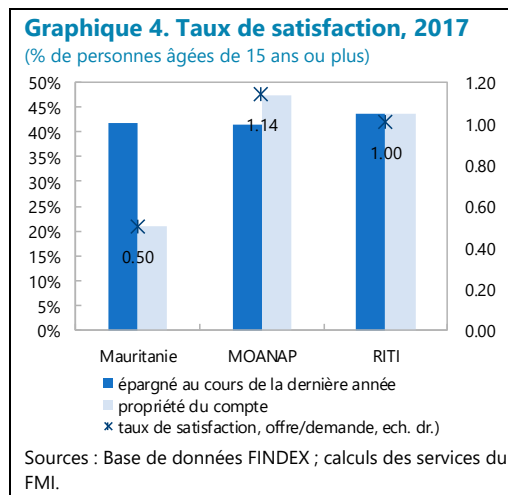
¹ Préparée par Samira Kalla et Imen Ben Mohamed.

² La base de données « Global Findex » de la Banque mondiale recueille tous les trois ans depuis 2011 les données relatives à l'épargne, à l'emprunt, aux paiements, et à la gestion des risques, au moyen d'enquêtes représentatives au niveau national dans plus de 140 pays.

proportion de femmes détentrices d'un compte financier est inférieure de 11 points de pourcentage à celle des hommes, et la différence d'accès aux services financiers est de l'ordre de 13 points de pourcentage entre les 60 % les plus riches et les 40 % les plus modestes.

4. L'inclusion financière est essentiellement limitée par des facteurs liés à l'offre, en particulier une offre inadaptée de comptes et de services bancaires, qui conduit l'épargne en dehors des institutions officielles.

Les principaux obstacles à l'inclusion financière en Mauritanie sont plus précisément les coûts élevés (pour 20 % des répondants à l'enquête), le manque de documents nécessaires et la complexité des procédures (16 %), et l'éloignement géographique (13 %)³. Les autres obstacles à l'inclusion financière sont la concentration géographique des services financiers dans les zones urbaines et au sein d'un réseau de banques postales n'offrant que des services limités, ainsi que le manque de connaissances financières⁴. En outre, malgré les évolutions et innovations technologiques rapides, la numérisation reste faible : seuls 4 % des adultes ont un compte bancaire mobile et 3 % recourent à l'internet pour régler leurs factures. En revanche, la demande de comptes financiers et de services d'argent mobile, représentée par la proportion d'adultes épargnants (42 %), est plus ou moins analogue à celle des pays MOANAP et RITI. Par conséquent, seule la moitié de la demande de comptes bancaires (et de services financiers connexes) est satisfaite en Mauritanie, contre plus de 100 % dans les pays MOANAP et RITI (graphique 4).



5. Les réformes destinées à améliorer l'inclusion financière doivent viser à remédier aux obstacles à la fois réglementaires et techniques.

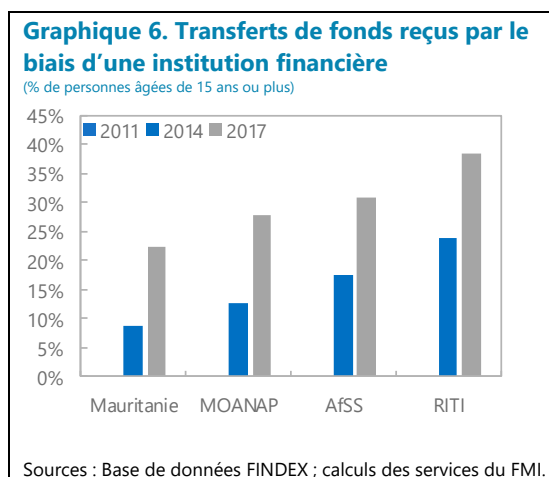
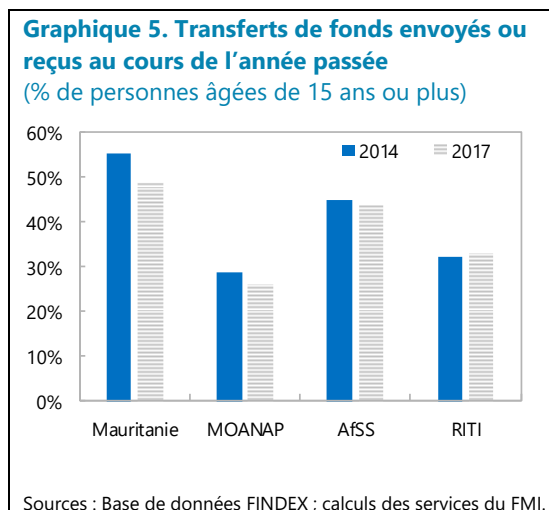
- Il convient de mettre à niveau les cadres juridique et réglementaire en simplifiant la documentation requise au moyen d'une démarche progressive et en obligeant les banques à proposer des comptes peu coûteux pour les clients à faible revenu, de façon à favoriser l'accès tout en préservant les protections contre le blanchiment de capitaux. Cela devrait contribuer à stimuler la concurrence entre les banques, qui pourraient en même temps diversifier leurs clientèles de déposants et proposer des produits financiers ciblés sur les catégories de la population non ou peu bancarisées. À cet égard, la Banque centrale a récemment mis en place un nouveau bureau d'information sur le crédit, qui contribuera à améliorer la documentation sur les petits emprunteurs et aidera les banques à évaluer leur solvabilité, ce qui en définitive augmentera l'offre de crédit, en particulier pour les ménages et les petites et moyennes entreprises.

³ En revanche, 8 % seulement des personnes interrogées ont mentionné comme obstacle la confiance, 5 % la religion, et elles n'étaient que 2 % à déclarer ne pas avoir besoin d'un compte en banque.

⁴ Mesure de l'inclusion financière dans le monde arabe. Fonds monétaire arabe. Janvier 2017.

- Les innovations technologiques et l'amélioration des infrastructures publiques dans les zones rurales (notamment réseau routier et de télécommunications) pourraient élargir la couverture géographique des banques. L'amélioration de l'infrastructure numérique pour offrir des services financiers pourrait aussi favoriser l'inclusion financière, car elle réduirait les coûts des transactions et renforcerait la sécurité ; à cet égard, l'élaboration en cours d'un système national de paiements numériques devrait être utile. Des mesures supplémentaires visant à tirer parti des Fintech (banque mobile, banque en ligne, portefeuilles électroniques) pourraient contribuer à étendre les services bancaires à une plus grande partie de la population.
- Le Maroc, par exemple, est parvenu à ouvrir 500.000 nouveaux comptes en octroyant une licence bancaire à son réseau postal.
- L'élaboration d'un cadre réglementaire pour la finance islamique pourrait contribuer à surmonter les obstacles religieux au développement des services financiers.
- Enfin, la microfinance pourrait favoriser l'inclusion financière des ménages à faible revenu et des petits entrepreneurs.

6. L'amélioration des connaissances financières et la communication sur la solidité du secteur bancaire pourraient accroître la demande de crédit et d'autres services financiers. La Mauritanie est l'un des pays qui a reçu le plus de transferts de fonds de travailleurs à l'étranger en 2017 par rapport aux pays comparables (graphique 5), mais seule une petite proportion passe par une institution financière officielle (graphique 6). La demande de services financiers serait sans doute plus forte si la population avait de meilleures connaissances financières et de meilleures explications des avantages que présente l'utilisation d'un compte bancaire.



Appendice I. Lettre d'intention

Nouakchott, le 3 mai 2019

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington DC

Madame la Directrice Générale,

Le programme économique et social des autorités mauritaniennes, soutenu par le Fonds Monétaire International (FMI), continue d'être mis en œuvre avec succès. Ce programme vise à consolider la stabilité macroéconomique, promouvoir une croissance forte, durable et inclusive, développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base, réduire la pauvreté et renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions.

Guidées par la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée 2016-30 (SCAPP), les principales politiques économiques de notre programme visent à : (a) poursuivre la consolidation budgétaire et le renforcement de la viabilité de la dette à un rythme graduel et favorable à une reprise de la croissance; (b) mobiliser les recettes publiques en élargissant l'assiette fiscale et en modernisant les procédures et l'administration fiscales, et prioriser les investissements publics; (c) moderniser et activer la politique monétaire afin d'améliorer la gestion de la liquidité bancaire; (d) renforcer la supervision bancaire, la réglementation et l'infrastructure financière afin d'assurer la stabilité du système financier et augmenter le crédit au secteur privé; (e) réformer le marché des changes pour introduire davantage de flexibilité du taux de change; (f) accroître l'espace budgétaire pour les dépenses sociales, notamment d'éducation, de santé et de protection sociales afin de consolider les progrès dans la réduction de la pauvreté; et (g) poursuivre les réformes visant à améliorer le climat des affaires et la gouvernance économique et à lutter contre la corruption pour soutenir le développement du secteur privé et la diversification économique.

L'ensemble des critères de réalisation et des repères structurels prévus de décembre 2018 à avril 2019 dans le cadre de l'arrangement triennal au titre de la Facilité Élargie de Crédit adopté par le Conseil d'administration du FMI le 6 décembre 2017 ont été observés ou ont été mis en œuvre avec un retard d'un mois. En conséquence, nous sollicitons l'approbation de la troisième revue du programme et le décaissement d'une nouvelle tranche de 16,560 millions de DTS, ainsi que l'établissement de nouveaux critères de réalisation pour fin-décembre 2019. La prochaine revue semestrielle aura lieu au plus tôt le 30 septembre 2019 et la suivante au plus tôt le 31 mars 2020, sur la base des critères de réalisation quantitatifs et des repères structurels décrits dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) et le protocole d'accord technique (PAT) ci-joints. Nous continuerons à fournir au FMI toutes les données et informations nécessaires

au suivi de l'exécution des mesures et de la réalisation des objectifs du programme conformément au PAT.

Nous considérons que les politiques décrites dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme, mais nous prendrons toutes les mesures supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires à cette fin. Nous consulterons le FMI concernant l'adoption de ces mesures, et avant toute révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI relatives à ces consultations. Nous consentons à la publication de cette lettre, de ses pièces jointes et du rapport des services du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre haute considération.

/s/

M. Abdel Aziz Dahi
Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie

/s/

M. El Moctar Djay
Ministre de l'Economie et des Finances

Pièces jointes (2) :

1. Mémoire de politiques économiques et financières
2. Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières

Introduction

1. Le présent mémoire décrit le programme économique et financier de la Mauritanie appuyé par le FMI dans le cadre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) pour la période 2017-20. Ce programme vise à préserver la stabilité macroéconomique, à consolider les bases d'une croissance soutenue et inclusive et à réduire la pauvreté en conformité avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP).

2. La SCAPP, adoptée par le Conseil des ministres en janvier 2018 et ratifiée par l'Assemblée nationale en avril 2018, couvre la période 2016–2030. Tirant les enseignements de la stratégie de développement 2012–2015, elle vise à renforcer la croissance et l'emploi, réduire les inégalités, éliminer l'extrême pauvreté et diminuer de moitié la pauvreté globale en accélérant la transformation structurelle de l'économie et en réformant les politiques sociales. La stratégie repose sur trois piliers qui sont :

- Promotion d'une croissance forte, durable, et inclusive. Pour cela, nous comptons (i) redynamiser les secteurs présentant un fort potentiel d'emploi et de croissance avec une meilleure intégration de la chaîne de la valeur dans l'agriculture, les activités pastorales et la pêche ; (ii) poursuivre la modernisation des infrastructures publiques ; et (iii) promouvoir un renforcement du rôle du secteur privé via l'amélioration du climat des affaires, le développement de partenariats public-privé, l'amélioration de l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) aux financements et l'encouragement des investissements directs étrangers (IDE).
- Développement du capital humain et amélioration de l'accès aux services sociaux de base notamment l'éducation, la formation professionnelle et la santé. Une attention particulière sera accordée à l'égalité des genres avec le lancement et la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour l'égalité des genres.
- Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions—un élément central de notre stratégie de développement. Dans le domaine économique, la nouvelle loi organique des finances publiques renforcera la transparence et la responsabilité, tandis que les statistiques seront renforcées afin d'améliorer la formulation de la politique économique. Des efforts accrus seront consacrés à la lutte contre la corruption et le dispositif juridique en la matière sera renforcé.

A. Environnement économique et réformes : développements en 2018

3. La croissance s'est accélérée en 2018 à environ 3.6 % (estimation préliminaire), soutenue par une expansion importante de la superficie agricole irriguée permettant une compensation du déficit pluviométrique, et une croissance des secteurs de la construction, des transports et des télécommunications. En conséquence, la croissance des secteurs non-extractifs a été

particulièrement forte, s'élevant à environ 6,3 %. L'inflation n'a que légèrement accéléré à 3,1 % en moyenne sur l'année du fait de la hausse des prix des produits alimentaires importés, compensée par une relative stabilité du taux de change et des prix administrés des carburants à la pompe.

4. Les efforts importants de rééquilibrage budgétaire et les réformes commencés en 2016 se sont poursuivis et ont conduit à une forte amélioration des équilibres budgétaires en 2018. Ainsi, la hausse des recettes soutenue par la reprise économique, le renforcement des recouvrements fiscaux, et l'exploration offshore ainsi que le maintien de la rigueur budgétaire et une exécution plus lente que prévue des dépenses d'investissement financées de l'extérieur ont permis d'atteindre un solde primaire positif (hors intérêts et dons) exceptionnellement élevé de 4,8 % du PIBNE (produit intérieur brut non-extractif) contre 0,3 % du PIBNE en 2017. Nous avons continué à améliorer la performance des recettes fiscales et à contrôler les dépenses, tout en augmentant le soutien budgétaire au titre du programme d'urgence pour lutter contre les effets de la sécheresse. Les revenus exceptionnels liés à l'exploration offshore ont permis de compenser les pertes de recettes liées aux produits pétroliers pour le compte du Fonds d'assistance et d'intervention pour le développement (FAID).

5. La reprise économique s'est cependant traduite par une augmentation du déficit de la balance des transactions extérieures courantes (excluant les importations en capital des secteurs extractifs financées par l'étranger) de 7½ % du PIB en 2017 à environ 11½ % du PIB en 2018 en raison d'une forte augmentation des cours mondiaux du pétrole et de la croissance des secteurs non-extractifs, et ce malgré la bonne tenue des exportations des secteurs miniers et de fortes exportations du secteur de la pêche. Le financement extérieur abondant de ce déficit a contribué à une forte augmentation des réserves officielles à 919 millions de dollars (5,1 mois d'importations non-extractives) à fin-décembre 2018 (contre 849 millions, ou 4,6 mois d'importations, un an plus tôt).

B. Perspectives à court et à moyen terme

6. Nous avons préparé une stratégie ambitieuse de croissance inclusive pour 2016-30 visant la diversification économique et axée sur le développement du capital humain, l'amélioration de l'accès aux services et une meilleure gouvernance. De surcroît, les perspectives à court terme se sont améliorées suite à la baisse des cours mondiaux du pétrole en fin d'année 2018 et à la hausse des prix du minerai de fer début-2019. Ces évolutions devraient influencer favorablement la croissance économique et la balance des paiements du premier semestre de 2019, bien que les perspectives continuent de dépendre fortement de l'évolution des prix des produits de base, des investissements étrangers dans le secteur extractif et des progrès en matière de réformes structurelles.

7. Le cadre macroéconomique convenu avec les services du FMI prévoit des taux de croissance robustes pour les secteurs non-extractifs se situant à 5,4 % en 2019 et croissant jusqu'à 6,5 % dès 2022. Cette croissance sera soutenue par les performances attendues dans l'agriculture, la pêche, l'industrie manufacturière, la construction et les services, grâce à l'impulsion des investissements publics et privés ainsi que les réformes structurelles. L'inflation restera modérée autour de 3,6 % en moyenne en 2019 grâce à des prix à l'importation modérés et une politique monétaire disciplinée.

Le déficit du compte courant (excluant les importations en capital des secteurs extractifs financées par l'étranger) devrait se stabiliser à court terme autour de 10 % du PIB suite à l'augmentation des exportations, l'ajustement de la demande intérieure, l'amélioration de la compétitivité et la consolidation budgétaire, avant de baisser autour de 5 % du PIB suite à la mise en valeur du gisement de gaz offshore Grand Tortue/Ahmeyim (GTA), lequel améliorera considérablement les perspectives économiques et financières à partir du « premier gaz » prévu en 2022.

C. Programme économique pour 2019-20

Objectifs

8. L'objectif du gouvernement est d'assurer le plein succès de la première phase de la SCAPP—le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) pour 2016-20—afin de poser les bases d'une croissance économique accélérée, plus forte et équitablement répartie dans un environnement de bonne gouvernance, de justice sociale et de développement durable. Notre objectif ultime est de transformer la structure de notre économie pour en faire une économie diversifiée et résiliente aux chocs exogènes. L'appui du programme FEC nous permettra de poursuivre des politiques monétaire et budgétaire adéquates et de mettre en œuvre des réformes structurelles ambitieuses pour soutenir la relance de l'activité économique tout en remédiant aux déséquilibres macroéconomiques pour assurer la viabilité à moyen terme de nos politiques économiques. Dans cette perspective, nos politiques en 2019-20 viseront notamment à (a) atteindre une croissance de plus de 5 %, (b) contenir l'inflation à moins de 4 % à moyen terme, (c) réduire le déficit du compte courant (hors importations en capital des secteurs extractifs financées par l'étranger) à 5 % du PIB à moyen terme, (d) réduire la dette publique extérieure en dessous de 67 % du PIB (hors dette koweïtienne et hors dette liée au projet GTA) tout en maintenant une forte concessionnalité afin d'assurer sa viabilité, et (e) augmenter les réserves de change à un niveau couvrant au moins 6 mois d'importations hors industries extractives afin de faire face à des chocs exogènes.

Politique monétaire et de change

9. Nous comptons mettre en place un cadre moderne de politique monétaire et de change plus flexible et proactive durant la période du programme. Avec l'appui des services du FMI, notre objectif est d'ancrer les anticipations d'inflation par un ciblage des agrégats monétaires tout en renforçant le rôle du taux de change dans l'absorption des chocs. Nous développerons en parallèle les prérequis d'une politique monétaire basée sur les taux d'intérêt.

Cadre stratégique de la politique monétaire

10. Notre politique monétaire sera centrée davantage sur sa mission principale, en l'occurrence la stabilité des prix. Nous adopterons dans une phase transitoire le taux de croissance de la masse monétaire M2 comme cible intermédiaire. Nous poursuivrons une cible flexible de la base monétaire comme objectif opérationnel.

11. Nous avons renforcé l'autonomie de la BCM par l'adoption d'une nouvelle loi portant statut de la BCM en juillet 2018 (repère structurel). La loi modernise les structures institutionnelles de la BCM et prend en considération les recommandations des services du FMI en matière de gouvernance, d'audit interne et externe, de publication des comptes et de normes comptables. Les nouveaux organes de la BCM seront mis en place d'ici mai 2019 (après le Comité d'audit déjà mis en place, il s'agira du Conseil prudentiel, de résolution et de stabilité financière et du Comité de conformité aux prescriptions de la Charia). La BCM a déjà procédé à l'établissement d'un cadrage macroéconomique et d'une programmation monétaire trimestrielle ; elle continuera, avec l'appui du FMI, à développer un cadre analytique et de prévision qui servira de base pour les décisions de politique monétaire et elle adaptera son dispositif institutionnel et son organisation en conséquence.

12. A court terme et compte tenu de l'inflation relativement faible et du resserrement de la liquidité bancaire, la BCM assouplira progressivement sa politique monétaire tout en veillant à éviter un retour des pressions inflationnistes. Dans ce contexte, nous avons baissé le taux directeur de 9 % à 6,5 % pour le rapprocher des taux du marché et le rendre plus opérationnel.

Cadre opérationnel de la politique monétaire et gestion de la liquidité

13. Les tensions et la volatilité qui ont marqué la liquidité bancaire en 2016–17, bien que moins prononcées récemment, démontrent l'urgence de gérer la liquidité de manière plus active et plus flexible tout en favorisant le développement du marché interbancaire. Nos priorités consistent notamment à (a) poursuivre le développement de nos capacités de prévision et de suivi de la liquidité dont la direction en charge a été dotée de nouveaux cadres, et (b) renforcer et activer la panoplie d'instruments dont nous disposons pour gérer la liquidité et développer le marché interbancaire. La BCM applique depuis novembre 2017 la réserve obligatoire sur une base moyenne mensuelle pour permettre plus de souplesse dans la gestion de la trésorerie des banques et moins de volatilité de la liquidité bancaire. Elle révisera le taux de réserves obligatoires à la baisse si la situation le permet.

14. La BCM a réformé le cadre opérationnel de sa politique monétaire en adoptant une instruction introduisant de nouveaux instruments d'intervention avec des maturités différentes, notamment des facilités de dépôt et de refinancement (repère structurel décembre 2017). Elle a mis en place un corridor de taux d'intérêts pour les nouvelles facilités de dépôt et de refinancement en décembre 2018 (repère structurel) ; et elle a procédé à une première opération de gestion de la liquidité bancaire en février 2019. La BCM (i) ajustera les taux de ce corridor en fonction des besoins du marché et (ii) réduira l'amplitude du corridor au fur et à mesure de l'expérience acquise. Ces instruments seront mis en œuvre notamment à travers deux comités nouvellement créés : un comité du marché monétaire et un comité technique de politique monétaire mis en place fin-2018. Enfin, la BCM mettra en place la plateforme technique intégrée pour les opérations de politique monétaire d'ici fin-décembre 2019 (repère structurel) dans le cadre d'un financement de la Banque africaine de développement (BAD) soumis à ses procédures de passation des marchés.

15. Tout en s'engageant à privilégier les bons du trésor ou les bons de la BCM comme collatéral, la BCM a défini un cadre des collatéraux éligibles pour ses opérations de politique monétaire (priorité, décotes et conditions de mobilisation) avec l'appui de l'assistance technique du FMI (repère structurel pour mars 2018). Sur cette base, la BCM a proposé des projets de conventions bilatérales à chacune des banques énumérant les obligations des parties, et a préparé un manuel de procédure détaillant le fonctionnement du système de mobilisation des collatéraux pour les besoins de refinancement. Une gestion plus active de la trésorerie par le Ministère de l'Économie et des Finances, y compris de nouvelles modalités d'émission des bons du trésor, combinée à une convergence entre le taux directeur de la BCM et le taux des bons du trésor sera essentielle pour permettre aux banques de reconstituer leur portefeuille de bons du trésor (voir paragraphe 31).

16. La mise en œuvre de la politique monétaire exige le renforcement de l'autonomie opérationnelle de la BCM. Cela passe notamment par sa recapitalisation moyennant le remboursement progressif de ses créances sur l'Etat et la non-distribution de dividendes sur ces bénéfices. A cet effet, un nouveau protocole d'accord entre la BCM et le Ministère de l'Économie et des Finances, avec un échéancier de paiements débutant en 2018, remplaçant l'accord de 2013, a été soumis au parlement en juin 2018 (repère structurel) et ratifié en janvier 2019.

17. Pour accroître la transparence concernant la situation financière de la BCM et harmoniser sa comptabilité avec les standards internationaux, la BCM a publié une quantification de ses comptes 2017 sur la base des normes comptables « International Financial Reporting Standards (IFRS) » en décembre 2018 (repère structurel). Cette analyse constituera un prélude à la préparation d'un plan d'action et d'un calendrier de passage aux normes comptables IFRS avec pour objectif l'adoption de ces normes en principe d'ici 2020. Dans l'intervalle, nous préparerons les états financiers 2018 de la BCM *pro forma* selon les normes comptables internationales IFRS (repère structurel septembre 2019). La BCM a aussi fait vérifier les critères de réalisation quantitatifs du programme pour décembre 2017 et juin 2018 par des auditeurs externes, et fait de même pour les critères de décembre 2018.

Politique de change

18. La politique de change s'orientera vers une modernisation du marché des changes visant à améliorer son fonctionnement et à introduire davantage de flexibilité du taux de change, afin d'accroître le rôle de celui-ci dans l'amortissement des chocs exogènes et la préservation des équilibres extérieurs tout en limitant sa volatilité.

19. L'objectif de la réforme est de mettre en place un système d'enchères compétitives à prix multiples, permettant de limiter les interventions de la BCM sur le marché des changes afin d'économiser les devises de la BCM, de garantir l'unité du marché des changes et de développer le marché interbancaire. En parallèle, nous continuerons à veiller à l'application stricte de la réglementation des changes et des normes prudentielles relatives aux positions de change. La réforme se fera en plusieurs étapes :

- La première étape a représenté une avancée majeure dans l'amélioration du fonctionnement du marché des changes. La BCM a modifié en novembre 2017 la réglementation afin d'alléger l'obligation de passer par le marché des changes pour les transactions de devises, en portant le seuil de US\$100.000 à US\$200.000 ; et a limité les rejets d'offres de ventes à des circonstances exceptionnelles. La BCM a aussi modifié durant le même mois le système du fixing de manière à ce que les vendeurs de devises reçoivent le taux marginal déterminé du côté de l'offre (taux qui maximise les transactions matchées, minimise l'offre/demande nette), les achats de devises soient dénoués aux taux proposés, et que ce prix maximum à l'achat soit limité au taux marginal plus 2 %. Nous supprimerons également graduellement les commissions de la BCM sur ces transactions et les remplacerons par les gains d'intermédiation.
- La deuxième étape favorisera l'approfondissement du marché des changes et une convergence du mode opératoire de la BCM vers les standards internationaux. Pour cela, la BCM introduira un système d'adjudication de gros à sens unique de manière graduelle : dans un premier temps, elle a poursuivi l'allègement de l'obligation de passer par le marché des changes en portant le seuil à US\$300 000 et a mis en place un système d'adjudication de gros à double sens en décembre 2018 (repère structurel). Dans un deuxième temps, la BCM supprimera l'obligation de passer par le marché des changes officiel et migrera vers un système d'adjudication de gros à sens unique en permettant la compensation interne des ordres de la clientèle (repère structurel décembre 2019). Elle mettra en place en parallèle le cadre réglementaire d'ici juin 2019 et la plateforme technique pour créer un marché des changes interbancaire d'ici à fin 2019 (repères structurels juin 2019 et décembre 2019), dans le cadre d'un financement de la Banque africaine de développement (BAD) soumis à ses procédures de passation des marchés, en application du plan d'action pour le développement du marché interbancaire préparé en septembre 2018 (repère structurel).

20. Compte tenu de la transmission des variations du taux de change aux prix domestiques, nous veillerons à limiter la volatilité du taux de change. A cet effet, nous définirons un budget d'intervention en ligne avec les objectifs de réserves fixés dans le programme. Nous déterminerons également un seuil de tolérance pour la volatilité du taux de change défini par rapport au taux marginal de la dernière adjudication. Le contexte actuel d'inflation internationale modérée, conjugué à l'absence de liquidité bancaire excédentaire et la politique budgétaire prudente dans le contexte du programme permettront d'éviter les risques de volatilité accrue du taux de change. Au cours du programme, nous veillerons également à accumuler des réserves de change, en cas d'évolution favorable des termes de l'échange, qui pourraient servir d'amortisseur pour lisser les fluctuations du taux de change en cas de chocs défavorables.

Politiques des finances publiques

21. Notre politique budgétaire continue d'être ancrée sur le rééquilibrage des finances publiques afin d'assurer la viabilité de la dette publique à moyen terme et de contribuer à l'ajustement externe. Cependant, étant donné l'impact sur la croissance des effets combinés du bas niveau des prix de nos produits d'exportation et de l'ajustement macroéconomique, nous comptons moduler le rythme du rééquilibrage budgétaire de façon à soutenir la reprise de la croissance pour

atteindre les objectifs du plan d'action prioritaire (PAP). Ce faisant, nous œuvrerons à assurer la pérennité des recettes, à améliorer l'efficacité des dépenses publiques et à limiter les risques budgétaires tout en entreprenant des réformes structurelles approfondies pour favoriser la diversification économique. A cet effet, notre objectif d'ici 2020 est d'atteindre une amélioration d'au moins 0,7 % du PIBNE du solde budgétaire primaire hors dons par rapport à 2017, faisant suite à l'amélioration déjà importante de 4.8 % du PIBNE réalisée en 2016 et en 2017.

22. L'orientation du budget 2019, ancré dans la loi des finances approuvée par le parlement en novembre 2018, est de consolider les acquis et de maintenir le surplus primaire (hors intérêts et dons) à 0,5 % du PIBNE en continuant d'améliorer la performance des recettes fiscales afin de dégager de nouvelles marges budgétaires et à contrôler les dépenses en améliorant leur qualité. En même temps, nous continuerons d'augmenter les dépenses sociales en matière d'éducation, santé et protection sociale. L'exécution du budget 2019 se fera de manière disciplinée, et nous prévoyons de dégager un excédent budgétaire plus important d'ici la fin de l'année. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires au cours de l'année, particulièrement en contrôlant le niveau des dépenses courantes, afin d'atteindre les repères quantitatifs budgétaires du programme et les objectifs en matière de dépenses sociales.

23. La Mauritanie a décidé en décembre 2018, avec le Sénégal et leurs partenaires privés, de participer au développement du projet gazier offshore GTA qui devrait améliorer les perspectives économiques et financières des deux pays. La première phase des travaux en 2019-21 devrait déboucher sur une première production gazière en 2022. Nous avons trouvé une formule avantageuse pour financer la participation mauritanienne au projet GTA, compte tenu de nos ressources limitées, même si celle-ci entraîne une hausse temporaire de l'endettement.

24. Au cours du programme, avec l'aide de nos partenaires au développement, nous renforcerons notre cadre de politique budgétaire afin de tenir compte de l'augmentation potentielle des recettes publiques issues des industries extractives, celles du gaz en particulier. Ce cadre permettra notamment d'éclairer les choix concernant l'affectation de ces recettes ; de formuler des règles budgétaires qui tiennent compte de la volatilité et de la finitude des ressources non renouvelables ; et d'assurer la bonne gouvernance et la transparence.

Politique et administration fiscales

25. Nos orientations de politique et d'administration fiscales seront axées sur l'optimisation du rendement fiscal, la pérennisation des recettes, et la simplification et la modernisation de notre système fiscal. A cet effet :

- Le parlement a adopté en décembre 2017 un nouveau Code des douanes visant à simplifier les procédures et améliorer la transparence (repère structurel).
- Pour renforcer la sécurité juridique des contribuables, nous avons soumis au Conseil des ministres puis au parlement en décembre 2018 un nouveau Code général des impôts (CGI) modernisé et purgé des dispositions réglementaires contradictoires contenues dans le code

actuel, adopté en 1982. Le CGI permettra d'améliorer la mobilisation des recettes fiscales et l'équité fiscale, et de réduire l'informalité et la fraude fiscale. Dans le cadre du CGI, nous avons intégré un nouvel impôt unique sur les sociétés qui modernisera et simplifiera la structure de taxation et favorisera la formalisation de l'économie (la soumission au Conseil des ministres de ces deux éléments est un repère structurel pour août 2019, que nous avons réalisé en avance sur le calendrier).

- Le nouveau CGI incorpore un nouveau Code de procédures fiscales, préparé après concertation avec les opérateurs économiques, qui consolide et clarifie pour les contribuables et pour l'administration l'ensemble des procédures fiscales (une première version du code de procédures a été soumis au Conseil des ministres en mars 2018, repère structurel).

26. De plus, au vu de la bonne performance de nos recettes fiscales au cours des dernières années, notre objectif est de mettre en œuvre un ensemble de réformes pour pérenniser les recettes de la Direction générale des impôts (DGI) et de la Direction générale des douanes (DGD) par :

- *Un élargissement de la base taxable.* Nous comptons d'abord protéger l'assiette fiscale en s'assurant de l'intégrité du fichier des contribuables grâce à une mise à jour régulière du fichier central, et en veillant à limiter le nombre de Numéros d'Identification Fiscale (NIFs) inactifs. Nous renforcerons la gestion des risques en matière de respect des obligations fiscales en commençant par une maîtrise du fichier des contribuables. En concordance avec les recommandations de l'assistance technique du FMI, ce fichier a été apuré pour éliminer les doublons, nettoyer le nombre de NIFs provisoires, identifier les contribuables dormants, et vérifier le respect du régime d'imposition ; la DGI a aussi élaboré une procédure accompagnée d'actions appropriées pour la mise à jour régulière du fichier (repère structurel pour fin juin 2018). Ces actions, ainsi qu'un partage systématique du nom des plus gros fournisseurs de chaque contribuable, sont mises en œuvre de manière stricte et régulière en 2019. Notre unité de gestion des risques, créé en septembre 2017, analyse et exploite déjà l'information disponible pour prendre des mesures adéquates à l'élargissement de la base, en visant particulièrement à identifier les grandes et moyennes entreprises qui ne sont pas enregistrées ou mal catégorisées.
- *Une amélioration du taux de déclaration et de paiement à l'échéance par les contribuables.* Nous avons lancé des mesures vigoureuses de suivi des contribuables, en particulier concernant les grandes et moyennes entreprises assujetties à la TVA et à l'impôt sur les bénéfices, afin que les contribuables déclarent et paient leurs obligations à temps, facilitée entre autres par un système de déclaration en ligne depuis mars 2019. Notre objectif est d'atteindre un taux de déclaration à l'échéance de 85-90 % pour les grandes entreprises et de 65-75 % pour les moyennes entreprises d'ici fin-2019. Et un taux de paiement à l'échéance d'au moins 50 % d'ici décembre 2019. Nous avons établi en avril 2019 des objectifs de performance internes indicatifs pour la DGI concernant les taux de paiements à l'échéance des grandes et moyennes entreprises en 2019 (repère structurel pour mars 2019) afin de guider et analyser l'efficacité de nos actions de suivi des contribuables.

- *Un renforcement des actions de contrôle des contribuables par la DGI.* Nous renforcerons le nombre de contrôles sur place des contribuables afin d'améliorer le civisme fiscal. Notre objectif est de réaliser au moins 15 vérifications générales et 40 contrôles ponctuels ciblés de grandes et moyennes entreprises en 2019 (repère structurel pour décembre 2019), et de doubler ce nombre en 2020 en réallouant les ressources de la DGI, en améliorant la formation des contrôleurs et en leur donnant les outils d'analyse et de procédure appropriés.
- *Une suppression de certaines niches fiscales.* Avec l'appui de la Banque Mondiale nous avons compilé un registre des exonérations fiscales existantes en 2014-16 et avons estimé leur coût fiscal. Nous comptons, par la suite, évaluer la pertinence de ces niches et leur coût social afin de procéder à l'élimination des exonérations jugées inefficaces. Les dépenses fiscales estimées ont été présentées en annexe de la loi de finances pour 2018 et l'ont été à nouveau en 2019.
- *Une amélioration du taux de recouvrement des arriérés.* Nous comptons améliorer la gestion et le taux de recouvrement des arriérés d'impôts. Nous avons procédé à un inventaire des restes à recouvrer, avons identifié les arriérés recouvrables et avons mis en place des plans de règlement qui ont déjà permis d'améliorer le recouvrement de l'impôt. La Direction des entités publiques (DEP) de la DGI et la Direction de la Tutelle font un suivi rigoureux des efforts de recouvrements au niveau des entreprises publiques et ont passé des accords tripartites dans le cas de celles qui fournissent des services à l'État. Nous continuerons de focaliser nos efforts de recouvrement sur les grandes et moyennes entreprises et sur les arriérés les plus récents, et accélérerons la radiation des arriérés irrecouvrables.
- *Un renforcement des mécanismes de contrôle et d'évaluation de l'administration douanière.* Nous mettons actuellement en place un programme de renforcement des mécanismes de contrôle et d'évaluation de l'administration douanière pour la DGD. Nous avons renforcé les services de douane et leur capacité à assurer la gestion effective du bureau national de la valeur (BNV), et avons pris les mesures nécessaires pour opérationnaliser cet outil, notamment en élaborant un guide des procédures du BNV. Le contentieux a été numérisé dans le système SYDONIA et mis en ligne. La prochaine étape consistera à numériser les exonérations d'ici décembre 2019. Avec l'assistance technique du FMI, nous lançons un nouveau programme visant à renforcer les contrôles après dédouanement en mettant en place un comité de supervision, en restructurant et renforçant la direction des enquêtes et en révisant les outils réglementaires d'ici juin 2019 (repère structurel).

Gestion des dépenses publiques

27. La nouvelle Loi organique relative aux lois de finances (LOLF), approuvée par l'Assemblée nationale en mai 2018 et promulguée en octobre 2018, va améliorer considérablement la gestion des finances publiques (sa transmission au parlement en janvier 2018 faisait l'objet d'un repère structurel pour mars 2018) en unifiant le budget de l'Etat, en favorisant l'introduction de budgets programmes, en plafonnant la dette publique et en renforçant la formulation budgétaire dans un cadre pluriannuel. La mise en œuvre de la LOLF fera l'objet de textes d'application en 2019 afin que la loi soit progressivement utilisée pour la préparation du budget à partir de 2020. Nous adopterons

un décret portant Règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique d'ici juin 2019 (repère structurel) ainsi qu'un décret sur la gouvernance budgétaire (repère structurel pour juin 2019). Un décret formalisant l'échéancier de la préparation budgétaire sera aussi adopté en 2019. Nous avons déjà introduit des éléments de la réforme dans les budgets de 2017-19 tel que l'intégration des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures et la présentation des dépenses fiscales en annexe au budget. La cour des comptes a quant à elle soumis au parlement ses avis et recommandations sur les lois de clôture des budgets 2014-2017, et devrait être en mesure de le faire pour l'exercice 2018 avant fin-2019. Nous avons lancé cette année une évaluation de notre cadre de gestion des dépenses publiques et de responsabilité financière à l'aide d'un « public expenditure and financial accountability » (PEFA) mené par le secrétariat international PEFA.

28. Notre objectif est de continuer à rationaliser les dépenses courantes dans le cadre d'une approche d'efficacité budgétaire. Les réformes visent à contrôler les risques budgétaires, en exécutant toutes les dépenses et recettes de l'Etat à travers une chaîne unique, en capturant la masse salariale dans sa globalité, en alignant les cycles budgétaires des entités publiques pour améliorer la gestion de la trésorerie, en limitant les dépenses extrabudgétaires et en facilitant la consolidation des statistiques des finances publiques.

- *Masse salariale.* Pour contrôler le poids des salaires dans le budget de l'État et capturer dans sa totalité la masse salariale des administrations publiques, nous avons inclus dans le budget les salaires de tous les Etablissements Publics à Caractère Administratif (EPA) par le biais de la LFR 2017 et avons inclus le personnel non permanent dans les LFI 2018 et 2019. Nous continuerons à contrôler la masse salariale et à renforcer notre gestion des dépenses salariales par l'adaptation du système actuel RATEB qui prend en compte la nouvelle grille, introduite par la réforme du système de gestion des ressources humaines de l'Etat, en attendant le déploiement du système spécifique SIGRHE.
- *Dépenses de consommation publique.* La rationalisation des dépenses de consommation publique sera poursuivie et nous limiterons strictement les dépenses non-prioritaires. Nous avons déjà procédé, dans le cadre des budgets 2017-19 et de la réforme de la fonction publique, à la réduction des subventions allouées à certains établissements publics et à la rationalisation de la consommation de biens et services. Les marges budgétaires ainsi libérées seront réaffectées aux dépenses sociales ou à l'accroissement des investissements dans les secteurs stratégiques.

29. Nous comptons poursuivre l'amélioration de l'efficacité des dépenses d'investissement. Tout d'abord, nous avons mis en œuvre les réformes prévues dans le décret sur la gestion du Programme d'investissement public (PIP) adopté en octobre 2016 visant à renforcer la formulation, la sélection et la programmation de l'investissement public, et faciliter la coordination institutionnelle dans l'exécution du PIP et son financement.

- Dans ce cadre, nous avons élaboré un manuel de procédures pour améliorer la préparation et le suivi de l'exécution des projets et avons mis en place un Comité d'analyse et de programmation de l'investissement public (CAPIP) qui est désormais opérationnel.

- Nous avons mis en place une nouvelle application informatique, « Système intégré de gestion des investissements publics » (SIGIP) qui prend en charge toutes les phases de gestion des projets d'investissements (de la signature de la convention jusqu'au décaissement). Ce nouveau système de gestion des investissements publics, qui analyse le cycle de vie des projets, nous permet d'évaluer et de prioriser les investissements à programmer dans le PIP. Il nous permet également d'effectuer un suivi systématique des décaissements de la dette extérieure et de renforcer le cadre de gestion de la dette extérieure.
- A l'aide de ce nouveau dispositif, nous préparons régulièrement le PIP triennal glissant qui sert de base à la sélection des projets prioritaires en cohérence avec le plan d'action de la SCAPP.
- Nous avons également demandé l'assistance du FMI pour conduire un diagnostic de l'efficacité des dépenses publiques grâce à l'outil de *Public Investment Management Assessment (PIMA)*, et comptons affiner notre dispositif de suivi de l'exécution des projets grâce à une meilleure mise en œuvre des crédits d'engagement et de paiements, avec l'aide du FMI.

30. Afin de poursuivre l'investissement dans les infrastructures tout en contenant la croissance des dépenses publiques, et de soutenir le développement du secteur privé, nous avons adopté en février 2017 une nouvelle loi régissant les opérations de partenariat public-privé (PPP) ainsi que ses textes d'application. Un portefeuille de projets éligibles à ce mode de contractualisation a été adopté par le comité interministériel chargé des PPP, et une première opération a été lancée dans ce cadre en septembre 2018 pour un projet d'infrastructure portuaire à Nouakchott. Nous avancerons cependant avec prudence afin de minimiser les risques contingents pour les finances publiques.

31. Nous moderniserons et renforcerons notre gestion de trésorerie par les actions suivantes :

- Nous redynamiserons le marché des bons du trésor en modernisant le système d'émission sur le marché primaire en l'alignant sur les standards internationaux, notamment en distinguant les enchères par maturités suivant les recommandations de l'assistance technique du FMI. Cela permettra de financer les dépenses publiques de manière avantageuse tout en développant les marchés financiers. Nous avons adopté un arrêté fixant ces nouvelles procédures d'émission des bons du trésor (y compris distinguant les maturités) en décembre 2018 (repère structurel) et avons aussi adopté des textes d'application de ces procédures en avril 2019 (repère structurel pour mars 2019). Une fois que le nouveau système est en place et que les enchères s'avèrent compétitives, nous envisagerons de supprimer le plafond de taux d'intérêt.
- Nous poursuivrons la mise en place d'un compte unique du trésor moderne et avons déjà créé un comité à cet effet. Nous avons préparé une convention de tenue du compte de l'Etat liant le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et la BCM qui constituera un cadre contractuel contraignant (avec des échéances fermes) pour les deux parties pour la réalisation de toutes les conditions de mise en place d'un compte unique dans les règles de l'art. Nous solliciterons une assistance technique de préférence de longue durée pour l'application pleine et entière de cette convention.

32. Pour améliorer la transparence budgétaire, nous moderniserons la présentation du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) selon les normes internationales du *Manuel des statistiques des finances publiques 2001/2014*. Nous élargirons aussi progressivement son champ de couverture aux collectivités locales et aux EPA d'ici fin-2019, puis à l'ensemble des entreprises et établissements publics au fur et à mesure de l'intégration des entités dans le système automatisé de la chaîne des dépenses (RACHAD).

Entreprises publiques

33. La Direction de la tutelle continuera d'assurer le suivi et la supervision rapprochés du secteur parapublic, deuxième pourvoyeur d'emplois du pays après l'administration publique. Reconnaisant le besoin d'une gestion plus efficace de ce secteur afin de limiter les futurs risques budgétaires, une étude sera préparée incluant des recommandations sur la rationalisation des établissements publics de l'État et un plan d'action pour améliorer leur gestion et leur gouvernance.

34. Nous renforcerons la surveillance et la présentation de rapports sur le secteur parapublic, avec le soutien de la Banque Mondiale, pour renforcer le contrôle des dépenses et l'endettement. Ainsi, la quasi-totalité des établissements publics seront couverts dans le système automatisé de la chaîne des dépenses (RACHAD) d'ici à 2019.

35. Après avoir clarifié les coûts et risques des entités publiques par rapport à l'Etat, nous comptons réduire les subventions budgétaires aux entreprises publiques et EPA tout en renforçant leur suivi financier. Leur performance est mesurée régulièrement deux fois par an par le biais d'états financiers (juin/décembre) et d'un rapport du commissaire aux comptes ; et elle est suivie par la Direction de la tutelle depuis 2018. Les audits financiers récents des principales entreprises publiques (SOMELEC, SOMAGAZ, SNDE, Mauripost) seront finalisés et publiés sur le site du trésor. De même, afin de limiter les risques budgétaires potentiels que la Caisse de Dépôts et de Développement (CDD) pourrait générer à moyen terme, nous veillerons à un suivi rigoureux des projets financés. D'après la nouvelle loi bancaire, la CDD est désormais couverte par la supervision de la BCM. En application de ces lignes directrices, nous avons mis un terme à l'activité d'une entreprise publique connaissant d'importantes difficultés financières (la SONIMEX) et procédé à la fusion de deux autres entreprises (l'ATTM et l'ENER).

Dettes extérieure et dette publique

36. Afin d'éviter un endettement excessif et coûteux, nous éviterons les emprunts non concessionnels et financerons nos investissements par des dons et des prêts concessionnels à un rythme compatible avec la viabilité de la dette et dans la limite du plafond indiqué pour mémoire dans le tableau 1. Cependant, vu l'accès limité à des ressources concessionnelles, à titre d'exception nous recourrons à un niveau limité de prêts externes non-concessionnels, dans la limite du plafond indiqué dans le tableau 1, pour deux projets prioritaires faisant partie de notre programme de développement économique et pour lesquels un financement concessionnel n'est pas disponible, ainsi que pour la participation de la Mauritanie au projet gazier offshore GTA.

37. Nous renforcerons notre cadre de gestion de la dette. Pour mettre en cohérence l'endettement avec les priorités de dépenses, en particulier pour les grands projets d'infrastructure, et pour assurer la coordination institutionnelle, nous renforcerons les procédures d'emprunt et d'octroi de garanties publiques en clarifiant les responsabilités et les conditions d'approbation entre les ministères. Pour cela, nous avons réactivé et mis à jour les termes de référence du Comité national de la dette publique (CNDP), par un nouvel arrêté en avril 2018, qui tiendra des réunions régulières (repère structurel pour fin-mars 2018) afin d'assurer son implication dans le processus de sélection, de programmation et de suivi des investissements publics défini par le nouveau cadre institutionnel du PIP ; de mettre en cohérence notre endettement extérieur avec nos priorités d'investissement ; et d'évaluer l'impact sur la dette de tout nouveau projet financé par emprunt extérieur, avant son inscription au PIP. A cette fin, nous renforcerons la capacité de la Direction de la dette concernant les analyses de la viabilité de la dette, et nous avons adopté un protocole de coordination entre le CAPIP et le CNDP concernant leurs responsabilités en matière de sélection des projets en avril 2018 (repère structurel pour fin-mars 2018). De plus, dans le cadre de la réactivation du CNDP, nous avons intégré dans le nouvel arrêté sur le CNDP une disposition visant à renforcer son implication dans le processus de sélection et d'inscription des projets au PIP. Dans ce cadre, nous avons tenu une réunion conjointe entre le CAPIP et le CNDP pour examiner des nouveaux projets à inscrire au PIP.

38. Parallèlement, nous avons finalisé la mise en place en septembre 2018 d'une passerelle d'interface entre les logiciels SYGADE-SIGIP-RACHAD pour les institutions impliquées dans la prise en charge du service de la dette (à savoir la Direction de la dette, la Direction du budget, la DGTCP, la DGIPCE et la BCM) permettant un suivi des décaissements de dette extérieure et des paiements du service de la dette (repère structurel pour fin-septembre 2018). Cette interface renforcera les capacités de gestion de la dette à travers un suivi systématique des décaissements de la dette extérieure (SYGADE-SIGIP) et assurera que les opérations de paiement du service de la dette seront couvertes dans le système automatisé de la chaîne des dépenses (SYGADE-RACHAD).

39. Notre dialogue continu avec les services du FMI, y compris des consultations avant l'approbation des nouveaux prêts, nous aidera à renforcer notre stratégie de réduction de la dette à moyen terme.

Politique du secteur financier

40. Notre feuille de route pour le secteur financier sera en ligne avec les recommandations du Programme d'Évaluation du Secteur Financier (PESF) pour préserver la stabilité financière et approfondir les marchés financiers. Nous poursuivrons nos efforts pour mettre en place une supervision bancaire basée sur les risques. Pour cela, nos actions s'articuleront autour de la poursuite du renforcement du dispositif réglementaire, de sa stricte application et de l'amélioration de la qualité des statistiques.

41. Nous avons considérablement renforcé le dispositif réglementaire et l'avons adapté aux standards internationaux en adoptant une nouvelle loi sur les établissements de crédit (loi bancaire) en juillet 2018 (repère structurel pour fin-juin 2018). Cette loi aligne les normes prudentielles sur les

principes de Bâle II et III et améliore le dispositif de gestion de crise notamment par la mise en place d'un nouveau cadre de résolution bancaire et de protection des déposants. Elle élargit le champ de la supervision bancaire pour inclure les assurances et la CDD, renforce la portée juridique des décisions de la BCM en encadrant strictement les possibilités de recours juridique contre ses décisions, et établit un cadre réglementaire général pour les banques islamiques.

42. Afin de renforcer la solvabilité des banques et leur résilience face aux chocs, nous avons adopté en mars 2018 (repère structurel) une nouvelle instruction sur la composition des fonds propres et les exigences de solvabilité qui s'inspire de Bâle II et Bâle III. Cette instruction a également porté le capital minimum par banque à MRU 1 milliard sur 2 ans, ce qui sera de nature à encourager la fusion de banques et à réduire les nouvelles demandes d'agrément.

43. Nous continuerons à renforcer les normes prudentielles pour les banques. En application de la nouvelle loi bancaire, nous avons adopté en avril 2019 un nouveau mode de calcul des actifs nets pondérés des banques et de calcul du ratio de liquidité conforme à Bâle II et III, avec l'assistance technique du FMI (repère structurel). Ces instructions complèteront le dispositif de renforcement des règles prudentielles de solvabilité et des exigences en matière de fonds propres des banques.

44. Nous faciliterons la sortie des créances non performantes des bilans des banques. Nous réviserons l'instruction y afférente en rallongeant la durée, actuellement trop courte, de 2 ans à 4 ans pour sortir les créances compromises du bilan des banques, d'ici mai 2019. Nous avons soumis au parlement en mars 2018 le projet de loi sur le recouvrement des créances qui vise à améliorer les mécanismes de recouvrement des créances et des collatéraux par les banques (repère structurel). Nous clarifierons le traitement comptable de ces créances et éliminerons les obstacles fiscaux à la résolution des créances non performantes dans une instruction qui suivra l'adoption de cette loi.

45. Afin de limiter les risques de crédit et de concentration, nous continuons à suivre de près la régularisation des dépassements des limites de concentration des positions nettes des banques sur les apparentés qui auraient dû être résorbées d'ici à fin 2018. Des missions de contrôle sur place sont organisées et une vérification avec les banques concernées est en cours. Dès juillet 2019, nous appliquerons intégralement les normes prudentielles en la matière (repère structurel) et exigerons des banques en dépassement qu'elles augmentent leur capital pour se mettre en conformité. Nous étudierons entretemps la possibilité de renforcer graduellement les normes de concentration.

46. En matière de liquidité, nous avons mis en place en mars 2018 une facilité de refinancement d'urgence permettant de fournir de la liquidité aux banques qui connaissent des tensions momentanées de trésorerie, contre collatéral (repère structurel mars 2018). Ce mécanisme sera mis en œuvre sur la base des mêmes conventions, signées avec les banques souhaitant y adhérer, concernant les opérations principales de la politique monétaire (lesquelles énumèrent les obligations des parties et définissant le collatéral éligible) mais avec une décote supérieure.

47. La BCM a renforcé sa capacité de supervision et cible celle-ci sur une analyse approfondie des risques bancaires. Dans le cadre du programme annuel de supervision, la BCM a renforcé les inspections sur place qui ont porté sur les dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent et le

financement du terrorisme, le contrôle des opérations de transferts et de cessions de devises, le contrôle général des activités des banques et le respect des positions de change. Elle a aussi renforcé ses contrôles sur pièces et procède à des analyses systématiques de la situation financière des banques. La BCM veille au respect des normes prudentielles et sanctionne les banques défaillantes. Un travail est en cours pour renforcer les sanctions et les rendre plus dissuasives, lequel donnera lieu à une nouvelle instruction sur les sanctions en juin 2019. La BCM a rehaussé en 2015 les cotisations des banques au Fonds de garantie des dépôts et de résolution, permettant d'atteindre l'objectif de MRU 0.6 milliard. De surcroît, suite à l'augmentation du capital minimum, ce montant sera relevé à MRU 1 milliard. Vu l'étroitesse du marché bancaire mauritanien, la nouvelle loi bancaire a durci les conditions d'agrément de nouvelles banques, ce qui devrait encourager le rapprochement entre les banques existantes.

48. La BCM est en train de renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML-CFT) et son application, de concert avec toutes les parties prenantes y compris les banques. En particulier, nous avons adopté en janvier 2019 une nouvelle loi AML-CFT qui suit les normes internationales du Groupe d'action financière (GAFI) et ses recommandations. Nous avons finalisé l'Évaluation nationale des risques ainsi qu'un plan d'action en avril 2019 (repère structurel). En parallèle, nous entreprenons une mise en conformité technique des textes réglementaires et nous travaillons avec les banques mauritaniennes pour moderniser leurs pratiques.

49. Nous accorderons une attention particulière à l'amélioration de la qualité des statistiques monétaires et financières et à leur disponibilité en temps opportun, y compris la sectorisation des crédits, conformément aux recommandations de l'assistance technique. A ce titre, nous avons progressé dans la standardisation des données et l'automatisation des transferts de données. Ainsi, nous avons mis en place une ligne sécurisée entre la BCM et les banques permettant un transfert fluide et sans risque des données et nous avons accéléré l'intégration, dans le dispositif de transmission et de stockage des données, de contrôles automatisés et d'outils d'analyse et de restitution comme le tableau de bord des banques. Nous avons aussi révisé le cadre prudentiel et comptable des indicateurs de solidité financière ainsi que leur compilation par les établissements de crédit conformément aux normes internationales du FMI.

50. Nous avons lancé un projet de modernisation de l'infrastructure financière et du système de paiements, sur la base d'une nouvelle loi adoptée en juillet 2018. Un système de paiements moderne (virement de gros montants, système de compensation des chèques, gestion du marché monétaire interbancaire), qui devrait être achevé d'ici fin-2019, constituera un levier de développement du système financier et de l'économie toute entière, en favorisant des échanges plus importants et plus rapides, tout en renforçant la stabilité financière et la sécurité des transactions financières. Nous nous sommes également engagés à développer les instruments de paiement automatiques et le « mobile banking » pour réduire le cash dans l'économie et favoriser l'inclusion financière des plus pauvres. Nous avons également mis en place un centre de tri des billets à la BCM.

51. Nous avons mis en place un nouveau Bureau d'information sur le crédit qui collecte, centralise et met à disposition des banques les informations consolidées sur les antécédents de crédit et de paiement des emprunteurs. Ce bureau a démarré ses activités à fin-février 2019 (repère structurel). En améliorant la transparence de l'information, il permettra de réduire le risque de crédit pour les banques et encouragera ainsi le crédit bancaire et l'accès au crédit.

52. Notre objectif est de promouvoir l'inclusion financière et renforcer le rôle du secteur financier dans le financement de l'économie. Conformément au module développement du PESF, nous nous focaliserons sur les axes suivants :

- *La réforme du secteur de la micro-finance.* Nous avons mis en œuvre des actions d'assainissement de l'Agence de Promotion des Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit (PROCAPEC) pour réduire les coûts et se désengager du secteur.
- *La promotion de la finance islamique.* Conscients du potentiel de cette branche et afin de mieux encadrer l'activité dans ce secteur, la BCM mettra en place, avec l'assistance technique du FMI, un cadre réglementaire spécifique aux banques islamiques.
- *Le financement des petites et moyennes entreprises (PME).* Afin de remédier à la rareté de ressources bancaires longues pour financer l'investissement productif, en particulier pour les PME, nous avons contracté en 2014 une ligne de crédit de \$50 millions qui a été mise à la disposition des PME via les banques jusqu'en 2018. Compte tenu de son effet largement positif sur le crédit aux PME et de son entrée en phase de remboursement, nous chercherons à renouveler cette facilité à des conditions concessionnelles permettant de préserver la viabilité de la dette extérieure tout en améliorant l'accès aux financements bancaires pour les PME.
- *Le suivi régulier des indicateurs d'inclusion financière.* Nous sommes en train d'identifier ces indicateurs et produirons régulièrement des tableaux de bord permettant l'évaluation des politiques menées.

Politiques sociales et de lutte contre la pauvreté

53. Pour accroître l'efficacité de nos dépenses sociales, nos programmes sociaux sont désormais mieux ciblés pour protéger les ménages les plus vulnérables. Après avoir fait reculer le taux de pauvreté de 11 points de pourcentage entre 2008 et 2014, nous avons commencé à déployer en décembre 2016 un système d'appui social mieux ciblé avec l'aide de la Banque Mondiale. Nous visons à étendre la couverture du registre social (RS) unique des ménages vulnérables à l'ensemble du territoire d'ici juin 2020 afin de couvrir 200.000 ménages et permettre un meilleur ciblage des transferts envers les plus vulnérables.

- A fin-2018, plus de 100.000 ménages vulnérables étaient enregistrés dans le RS dans huit départements (moughatas) sur les 57 prévus. Pour atteindre l'objectif de couverture nationale dans les délais, la collecte de données sera renforcée au sein du RS et la collaboration entre le RS et l'Office national des statistiques sera renforcée. En outre, les ressources au titre des fonds

de contrepartie seront mises à régulièrement mises à la disposition du RS. Nous comptons terminer le ciblage et les enquêtes dans 20 départements supplémentaires en 2019 et dans 19 autres en 2020.

- Divers programmes, tels que le programme de transferts sociaux ciblés et conditionnels « Tekavoul » qui couvre environ 30.000 ménages (soit plus de 200.000 personnes), utilisent déjà le RS pour leurs appuis aux ménages les plus vulnérables. Nous entamerons les discussions avec les partenaires au développement pour financer la prochaine phase du programme de ces filets sociaux, qui requerront environ 14 millions de dollars E.U. pour couvrir l'ensemble du territoire.

54. Notre programme prévoit une augmentation des dépenses sociales (comprenant éducation, santé, protection sociale, logement et aménagements collectifs, culture, loisirs et affaires religieuses) de MRO 7 milliards en 2017, MRU 2,4 milliards en 2018, et MRU 2,3 milliards en 2019, représentant plus de 44 % des dépenses budgétaires primaires, soit 13,4 % du PIBNE. Ces dépenses continueront d'être augmentées de façon continue au cours du programme, et font l'objet d'un plancher de dépenses (objectif indicatif, tableau 1). Cependant, notre objectif de dépenses sociales pour 2018 n'a pas été atteint du fait d'une sous-exécution en particulier dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, de l'hydraulique et de l'assainissement ainsi que de la santé, en partie du fait de la réorganisation de certains ministères. Nous nous attacherons à atteindre l'objectif de dépenses sociales en 2019 en augmentant l'exécution du budget dans les secteurs sociaux prioritaires. De plus, d'ici à la prochaine revue, nous travaillerons à définir de manière plus ciblée les dépenses de protection sociale visées par ce plancher de dépenses.

Gouvernance, climat des affaires et lutte contre la corruption

55. Nous avons amélioré le climat des affaires de manière significative au cours des dernières années. En particulier, nous avons progressé de 28 rangs en quatre ans dans le classement « Doing Business » de la Banque Mondiale paru en octobre 2018, atteignant le 148^e rang sur 190 pays. Ces gains a résulté principalement de progrès en matière de simplification des procédures de démarrage des entreprises et d'obtention de permis de construire, ainsi que de l'amélioration de l'information sur le crédit. Cependant, des progrès restent à faire pour préserver et améliorer ce classement.

56. Le gouvernement est déterminé à poursuivre les réformes pour améliorer encore davantage le climat des affaires, avec pour objectif de figurer parmi les 100 premiers pays dans un avenir proche. Pour y parvenir, le gouvernement a constitué en février 2019 un Conseil supérieur d'amélioration du climat des affaires présidé par le Premier ministre et comprenant les ministres et autres autorités concernées ainsi que le secteur privé. Ce conseil est chargé, entre autres, de coordonner la mise en œuvre des réformes du climat des affaires, de proposer un plan d'actions annuel des réformes et d'informer le Conseil des ministres des obstacles éventuels à leur mise en œuvre. Le plan d'action pour 2019 se concentre sur les faiblesses identifiées par le « Doing Business » et comprend 18 mesures, dont 12 sont prévues d'ici fin-avril 2019. Celles-ci visent à (1) simplifier, dématérialiser et renforcer la transparence dans plusieurs domaines, notamment l'amélioration de la réglementation en vigueur relative à la construction et l'accès au raccordement électrique ; (2) simplifier la fiscalité et promouvoir l'accès au crédit, y compris la simplification de

l'acquittement par les contribuables de leurs obligations déclaratives ; (3) améliorer la résolution des litiges commerciaux, notamment à travers l'adoption d'un ensemble de textes réglementaires liés au droit des affaires et la modernisation de la justice commerciale ; et (4) améliorer la concertation et la communication sur les réformes.

57. Les autorités mauritaniennes sont convaincues de la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption adoptée en décembre 2010 qui comprend la promotion de la transparence, l'état de droit et des réformes institutionnelles. Une loi sur la lutte contre la corruption a été adoptée en avril 2016 qui définit les délits et les sanctions correspondantes, et a mis en place un tribunal spécialisé ; des décrets d'application ont été adoptés la même année. A présent, le comité de suivi de la mise en œuvre de la stratégie, créé en 2014, sera opérationnalisé en commençant par la nomination de ses membres et en mettant à sa disposition les moyens nécessaires pour qu'il puisse produire son premier rapport sur la mise en œuvre de la stratégie d'ici fin septembre 2019. Par la suite, ce comité préparera un plan d'actions spécifique pour la période 2020-23.

58. Des progrès notables ont été réalisés dans la mise en œuvre des normes de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Ces progrès ont été validés par le conseil d'administration de l'ITIE en février 2019, lequel a affirmé que la Mauritanie avait fait des progrès significatifs en général et des améliorations considérables dans toutes les normes spécifiques de l'ITIE. De ce fait, désormais toutes les normes ITIE sont classées comme étant atteintes ou ayant fait l'objet de progrès significatifs, et il n'y a plus de dimensions classées comme inadéquates. Le conseil a relevé trois mesures correctives à mettre en œuvre, à savoir la publication de l'octroi de licences et d'un registre des licences, la clarification et la publication des relations entre l'Etat et les entreprises publiques du secteur, et la réalisation d'une étude d'impact de l'ITIE. Toutes les dispositions nécessaires seront prises pour que ces mesures soient mises en œuvre d'ici fin-2019, avec l'appui des partenaires au développement. Les autorités mauritaniennes s'assureront aussi que le nouveau projet gazier et les compagnies impliquées respectent l'ensemble des principes de transparence de l'ITIE.

59. La Mauritanie est un pays fondateur de l'Initiative de transparence dans la pêche (FiTI) et notre objectif est la mise en conformité avec ce nouveau standard international d'ici fin-2019. Nous avons rempli tous les critères d'adhésion et sommes devenus le premier pays candidat en Décembre 2018, et nous avons constitué un groupe national multipartite pour la mise en conformité.

60. Afin d'améliorer les résultats en matière d'investissements publics, les procédures de passation des marchés publics ont été réformées en 2017, avec l'assistance de la Banque mondiale, visant la séparation des fonctions de passation, de contrôle et de régulation pour une plus grande transparence dans la gestion de la commande publique. Cela a conduit à la refonte des quatre décrets d'application de la loi en un seul texte, la mise en conformité de la réglementation avec la loi et la simplification des procédures. De surcroît, afin d'améliorer la gestion des finances publiques, la nouvelle loi organique des finances approuvée par le parlement en 2018 prévoit d'unifier le budget de l'État, encourage les budgets programmes, établit un plafond de la dette publique et améliore la formulation du budget dans un cadre pluriannuel. Elle sera mise en œuvre par des décrets

d'application dès la mi-2019. Le PIMA demandé cette année devrait permettre de progresser encore d'avantage dans la bonne gestion des investissements publics. Le PEFA devrait aussi formuler des recommandations pour renforcer la gestion des dépenses publiques.

61. Le gouvernement a renforcé les attributions et le fonctionnement de la Cour des comptes à travers une nouvelle loi organique sur la Cour des comptes. A présent, nous passerons les décrets nécessaires pour rendre cette loi opérationnelle et nous renforcerons les ressources humaines et les moyens techniques de la Cour des comptes pour lui permettre d'accomplir son mandat. Ses rapports seront publiés à l'avenir. Le gouvernement prévoit aussi de soutenir le pouvoir judiciaire en renforçant les activités de la commission pour la transparence financière de la vie publique, chargée de mettre en œuvre la loi de 2007 instituant une obligation de déclaration du patrimoine pour les hauts responsables de l'État. Il redynamisera les autres organes d'audit et de contrôle tels que l'Inspection générale de l'État, l'Inspection générale des finances et les inspections internes aux ministères.

Statistiques économiques

62. Le développement des statistiques demeure l'une de nos priorités afin de mieux évaluer l'impact de nos politiques économiques et de suivre la mise en œuvre de notre stratégie de développement. Nous travaillons à la révision, réévaluation et mise à jour des comptes nationaux en conformité avec le Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008). Nous publierons d'ici avril 2019 un produit intérieur brut révisé pour 2014 et une série révisée pour les années 2005-2016. Nous améliorerons également les statistiques de la dette extérieure. Enfin, dans le cadre du suivi régulier des indicateurs sociaux et de pauvreté, et afin de mieux évaluer l'impact de nos politiques économiques, nous avons entamé la deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel et avons lancé une nouvelle enquête sur les conditions de vie des ménages en 2019.

D. Suivi du programme

63. Nous avons mis en place en mai 2018 un Comité de Suivi du Programme (CSP) pour assurer la mise en œuvre effective de ce programme. Constitué de représentants du MEF et de la BCM, le CSP pourra, au besoin, faire appel aux représentants d'autres ministères et agences de l'Etat. Ce comité technique sera guidé dans son action par un Comité interministériel qui comprendra également le Gouverneur de la BCM et le Ministre de l'Économie et des Finances. Le CSP, qui dispose d'un secrétariat permanent, continuera à se réunir régulièrement pour évaluer les progrès réalisés et transmettre les données requises pour assurer le suivi de l'exécution du programme.

64. La mise en œuvre du programme sera évaluée semestriellement par le Conseil d'Administration du FMI sur la base de critères et indicateurs quantitatifs et de repères structurels (Tableaux 1 et 2). La prochaine revue du programme aura lieu au plus tôt le 30 septembre 2019 sur la base des critères et indicateurs quantitatifs à fin juin 2019 (Tableau 1) et des repères structurels pertinents (Tableau 2). Ces critères et repères quantitatifs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT), de même que les facteurs de réajustement en cas d'imprévis.

Tableau 1a. Mauritanie: Critères de Réalisation et Repères Quantitatifs pour 2017-18

(Variation cumulée) 1/

| | Fin-Juin. | | Fin-Dec. | | | Fin-Mar. | | Fin-Jun. | | | Fin-Sept. | | Fin-Dec. | | |
|--|----------------|------------------------|----------|---------|-------------|--------------------|------------------------|----------|---------|---------|--------------------|------------------------|----------|---------|-------------|
| | 2017 | | 2017 | | | 2018 | | 2018 | | | 2018 | | 2018 | | |
| | Niveau initial | Critère de performance | Ajusté | Réalisé | Statut | Objectif indicatif | Critère de performance | Ajusté | Réalisé | Statut | Objectif indicatif | Critère de performance | Ajusté | Réalisé | Statut |
| Objectifs quantitatifs | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réserves internationales nettes de la BCM (plancher); en millions de dollars | 200.2 | -14.3 | -15.9 | 9.7 | Observé | -24.3 | -35.0 | 13.4 | 25.1 | Observé | -10.4 | 7.9 | 5.2 | 40.5 | Observé |
| Avoirs intérieurs nets de la BCM (plafond); en milliards d'ouguiyas (MRO) | 145.6 | 15.4 | 16.0 | 6.3 | Observé | 11.8 | 23.6 | 6.3 | -9.4 | Observé | 16.0 | 26.0 | 27.0 | 1.3 | Observé |
| Solde budgétaire primaire (hors dons); en milliards d'ouguiyas (MRO) 2/ | 6.5 | -3.6 | -5.1 | -2.1 | Observé | 4.5 | 9.0 | 18.1 | 57.2 | Observé | 4.5 | 5.6 | 21.2 | 80.4 | Observé |
| Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure <u>non concessionnelle</u> à <u>moyen et long terme</u> avec une maturité supérieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la dette non garantie de la SNIM (plafond continu); en millions de dollars EU 3/ 4/ | ... | 0.0 | 18.0 | 18.0 | Observé | 0.0 | 0.0 | 18.0 | 18.0 | Observé | 0.0 | 0.0 | 18.0 | 18.0 | Observé |
| Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure <u>non concessionnelle</u> avec une maturité inférieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la dette non garantie de la SNIM (plafond continu); en millions de dollars EU 3/ | ... | 0.0 | 0.0 | 0.0 | Observé | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | Observé | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | Observé |
| Nouveaux arriérés de paiements extérieurs (plafond continu) 5/ | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | Observé | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | Observé | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | Observé |
| Dépenses sociales (objectif indicatif), en milliards d'ouguiyas (MRO) | 97.2 | 97.2 | 97.0 | 97.0 | Non Observé | 55.2 | 110.3 | 111.3 | 111.3 | Observé | 165.5 | 217.7 | 185.0 | 185.0 | Non Observé |
| Projections de base pour les facteurs de réajustement (en millions de dollars EU) | | | | | | | | | | | | | | | |
| Aide internationale nette | | -101.8 | 19.1 | 19.1 | Observé | -41.2 | -147.0 | -124.9 | -124.9 | Observé | -187.7 | -197.4 | -255.2 | -255.2 | Observé |
| Décaissements cumulés de prêts (non projet) et dons officiels en devises | | 18.8 | 25.3 | 25.3 | Observé | 7.7 | 7.7 | 0.0 | 0.0 | Observé | 18.2 | 34.8 | 5.6 | 5.6 | Observé |
| Paiements comptants au titre du service de la dette extérieure | | -120.7 | -6.2 | -6.2 | Observé | -48.9 | -154.7 | -124.9 | -124.9 | Observé | -205.9 | -232.2 | -260.8 | -260.8 | Observé |
| Contribution du FNRH au budget | 20.0 | 30.2 | 29.1 | 29.1 | Observé | 0.0 | 12.9 | 39.2 | 39.2 | Observé | 26.6 | 32.5 | 88.0 | 88.0 | Observé |
| Redevance de pêche Union Européenne | | 66.2 | 65.8 | 65.8 | Observé | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | Observé | 0.0 | 66.2 | 65.7 | 65.7 | Observé |
| Recette budgétaires extractives; en milliards d'ouguiyas (MRO) | 21.1 | 25.5 | 22.4 | 22.4 | Observé | 9.7 | 21.8 | 40.0 | 40.0 | Observé | 38.0 | 47.7 | 78.9 | 78.9 | Observé |
| Pour mémoire: | | | | | | | | | | | | | | | |
| Objectif indicatif: Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure <u>concessionnelle</u> à moyen et long terme avec une maturité supérieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la dette non garantie de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU 3/ | ... | 100.0 | 0 | 0 | Observé | 200.0 | 200.0 | 13.2 | 13.2 | Observé | 200.0 | 200.0 | 13.2 | 13.2 | Observé |
| Taux de change du programme (MRO/USD) | 358.5 | 358.5 | 358.5 | 358.5 | Observé | 358.5 | 358.5 | 358.5 | 358.5 | Observé | 358.5 | 358.5 | 358.5 | 358.5 | Observé |
| 1/ Pour les définitions et les facteurs d'ajustement, voir le protocole d'accord technique. La variation cumulée est calculée à partir du début de l'année pertinente, sauf indication contraire. Pour 2017, la variation cumulée est calculée à partir de juin 2017. | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2/ Ajusté de la moitié de la différence entre les recettes budgétaires extractives constatées et projetées. | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3/ Limite cumulative à compter du 1er novembre 2017 pour les prêts approuvés par le conseil des ministres. | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4/ Ajusté à la hausse, à concurrence de 103 millions de dollars EU, exclusivement pour les deux projets suivants : complément de financement destiné au projet de centrale éolienne à Boulenoir, et financement destiné au projet de port de pêche de Nouakchott (pôle de développement au PK28). Et ajusté à la hausse, à concurrence de 307 millions de dollars EU, exclusivement pour le projet gazier off-shore Grande-Tortue/Ahmeyim. | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5/ À l'exception d'arriérés faisant l'objet de rééchelonnement. | | | | | | | | | | | | | | | |

| Tableau 1b. Mauritanie: Critères de Réalisation et Repères Quantitatifs pour 2019-20 (Variation cumulée) 1/ | | | | | |
|---|-----------------------|---------------------------|-----------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
| | Fin-Mar 2019 | Fin-Jun 2019 | Fin-Dec 2019 | | Fin-Mar 2020 |
| | Objectif indicatif | Critère de performance | Objectif indicatif | Critère de performance proposé | Objectif indicatif proposé |
| Objectifs quantitatifs | | | | | |
| Réserves internationales nettes de la BCM (plancher); en millions de dollars | 15.8 | 31.5 | 62.7 | 63.0 | 25.3 |
| Avoirs intérieurs nets de la BCM (plafond); en milliards d'ouguiyas (MRO) | 8.3 | 9.0 | 10.6 | 8.4 | 4.7 |
| Solde budgétaire primaire (hors dons); en milliards d'ouguiyas (MRO) 2/ | 8.1 | 16.6 | 9.1 | 17.0 | 8.2 |
| Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure <u>non concessionnelle à moyen et long terme</u> avec une maturité supérieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la dette non garantie de la SNIM (plafond continu); en millions de dollars EU 3/ 4/ | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure <u>non concessionnelle</u> avec une maturité inférieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la dette non garantie de la SNIM (plafond continu); en millions de dollars EU 3/ | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Nouveaux arriérés de paiements extérieurs (plafond continu) 5/ | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Dépenses sociales (objectif indicatif), en milliards d'ouguiyas (MRO) | 60.8 | 121.6 | 243.3 | 243.3 | 61.3 |
| Projections de base pour les facteurs de réajustement (en millions de dollars EU) | | | | | |
| Aide internationale nette | -49.2 | -107.9 | -192.2 | -192.2 | -60.7 |
| Décaissements cumulés de prêts (non projet) et dons officiels en devises | 7.5 | 14.6 | 43.8 | 43.8 | 7.0 |
| Paiements comptants au titre du service de la dette extérieure | -56.7 | -122.5 | -236.0 | -236.0 | -67.7 |
| Contribution du FNRH au budget | 0.0 | 64.2 | 80.3 | 82.4 | 7.8 |
| Redevance de pêche Union Européenne | 0.0 | 0.0 | 77.1 | 77.1 | 0.0 |
| Recette budgétaires extractives; en milliards d'ouguiyas (MRO) | 13.7 | 28.4 | 62.0 | 41.3 | 11.8 |
| Pour mémoire: | | | | | |
| Objectif indicatif. Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure <u>concessionnelle</u> à moyen et long terme avec une maturité supérieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la dette non garantie de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU 3/ | 200.0 | 200.0 | 200.0 | 200.0 | 200.0 |
| Taux de change du programme (MRO/USD) | 358.5 | 358.5 | 358.5 | 358.5 | 358.5 |
| 1/ Pour les définitions et les facteurs d'ajustement, voir le protocole d'accord technique. La variation cumulée est calculée à partir du début de l'année pertinente, sauf indication contraire. | | | | | |
| 2/ Ajusté de la moitié de la différence entre les recettes budgétaires extractives constatées et projetées. | | | | | |
| 3/ Limite cumulative à compter du 1er novembre 2017 pour les prêts approuvés par le conseil des ministres. | | | | | |
| 4/ Ajusté à la hausse, à concurrence de 103 millions de dollars EU, exclusivement pour les deux projets suivants : complément de financement destiné au projet de centrale éolienne à Boulenoir, et financement destiné au projet de port de pêche de Nouakchott (pôle de développement au PK28). | | | | | |
| Et ajusté à la hausse, à concurrence de 307 millions de dollars EU, exclusivement pour le projet gazier off-shore Grande-Tortue/Ahmedim. | | | | | |
| 5/ À l'exception d'arriérés faisant l'objet de rééchelonnement. | | | | | |

| Tableau 2a : Repères structurels passés 2017–18 (première et deuxième revues) | | | |
|---|--------------------------------|--|---------------|
| Mesure | Date / Statut | Objectifs | Statut |
| Politique de change | | | |
| Réformer le marché des changes en dénouant les transactions aux taux proposés dans la limite de 2% du taux marginal du côté de l'offre ; et porter le seuil pour l'obligation de passer par le marché des changes à \$200.000 | Action préalable novembre 2017 | Améliorer le fonctionnement du marché des changes et introduire davantage de flexibilité du taux de change afin d'amortir les chocs externes | Observé |
| Préparer un plan d'action pour le développement du marché interbancaire des devises d'ici à fin-2019 | Septembre 2018 | Approfondir le marché des changes | Observé |
| Politique monétaire | | | |
| Adopter le moyennement mensuel de la réserve obligatoire | Action préalable novembre 2017 | Améliorer la gestion de la liquidité et développer un marché interbancaire pour soutenir le crédit | Observé |
| Adopter une instruction sur les instruments de politique monétaire | Décembre 2017 | Renforcer les instruments de politique monétaire | Observé |
| Définir un cadre de collatéraux pour les opérations de politique monétaire | Mars 2018 | Renforcer les instruments de politique monétaire | Observé |
| Soumettre au parlement le protocole d'accord de 2013 sur le remboursement de la créance de la BCM sur l'État ou un nouveau protocole à convenir d'ici là | Juin 2018 | Renforcer l'autonomie de la banque centrale et sa capacité à conduire la politique monétaire | Observé |
| Politique du secteur financier | | | |
| Soumettre au parlement la loi sur le recouvrement des créances | Mars 2018 | Améliorer l'environnement des affaires et faciliter l'accès au crédit | Observé |
| Adopter une instruction réformant le calcul du ratio de solvabilité et augmentant le capital minimum des banques à MRU 1 milliard sur deux ans | Mars 2018 | Renforcer le système bancaire et encourager les fusions bancaires | Observé |

| Tableau 2a : Repères structurels passés 2017–18 (première et deuxième revues) (suite) | | | |
|--|--------------------------------|--|--|
| Mesure | Date / Statut | Objectifs | Statut |
| Mettre en place une facilité de liquidité d'urgence pour les banques | Mars 2018 | Renforcer les instruments macro-prudentiels afin de renforcer la stabilité financière et la politique monétaire | Observé |
| Soumettre au parlement la loi bancaire préparée en consultation avec les services du FMI | Juin 2018 | Améliorer le cadre prudentiel et de résolution bancaire | Observé avec retard en juillet (loi adoptée en juillet et promulguée septembre 2018) |
| Soumettre au parlement la loi portant statut de la BCM préparée en consultation avec les services du FMI | Juin 2018 | Accroître l'autonomie de la banque centrale et sa capacité à mener la politique monétaire | Observé (loi adoptée en juillet 2018, promulguée en août) |
| Politique budgétaire | | | |
| Soumettre au parlement le budget 2018 en cohérence avec le programme | Action préalable novembre 2017 | Maintenir la stabilité macroéconomique et renforcer la soutenabilité de la dette | Observé |
| Soumettre le projet de Loi organique des finances au Conseil des ministres | Action préalable novembre 2017 | Renforcer la formulation du budget et la gestion des finances publiques afin de soutenir la consolidation budgétaire | Observé |
| Soumettre le projet de Loi organique des finances au parlement | Mars 2018 | Renforcer la formulation du budget et la gestion des finances publiques afin de soutenir la consolidation budgétaire | Observé (loi adoptée en mai 2018 et promulguée en octobre) |
| Soumettre le projet de Code de procédures fiscales au Conseil des ministres | Mars 2018 | Clarifier les procédures fiscales et renforcer l'administration fiscale | Observé |

| Tableau 2a : Repères structurels passés 2017–18 (première et deuxième revues) (suite et fin) | | | |
|--|--------------------------------|--|-----------------------------------|
| Mesure | Date / Statut | Objectifs | Statut |
| Soumettre le projet de Code des douanes au parlement | Mars 2018 | Renforcer l'administration des douanes afin de mobiliser les revenus et faciliter les échanges commerciaux | Observé ; le code a été promulgué |
| Réactiver le Comité national de la dette publique (tenir des réunions régulières et mettre à jour ses termes de référence) | Mars 2018 | Renforcer la gestion, la coordination et le suivi de l'investissement public et de la dette, afin d'améliorer la viabilité de la dette | Observé avec retard en avril |
| Établir un protocole de coordination entre le CAPIP et le CNDP concernant leurs responsabilités en matière de sélection des projets | Mars 2018 | | Observé avec retard en avril |
| Apurer le fichier des contribuables selon les recommandations de l'assistance technique du FMI ; et élaborer une procédure de mise à jour régulière du fichier des contribuables | Juin 2018 | Améliorer la mobilisation des recettes fiscales et l'équité fiscale en maîtrisant le fichier des contribuables | Observé |
| Établir une passerelle d'interface entre les logiciels SYGADE, SIGIP et RACHAD permettant un suivi des décaissements de dette extérieure et des paiements du service de la dette | Septembre 2018 | Renforcer la gestion, la coordination et le suivi de l'investissement public et de la dette, afin d'améliorer la viabilité de la dette | Observé |
| Soumettre au parlement un budget 2019 en cohérence avec les cibles budgétaires du programme | Action préalable novembre 2018 | Maintenir la stabilité macroéconomique et renforcer la soutenabilité de la dette | Observé |

| Tableau 2b : Repères structurels courants et à venir 2018–19 (troisième revue et suivantes) (suite) | | | |
|---|---------------|--|---------------|
| Mesure | Date | Objectifs | Statut |
| Politique de change | | | |
| Introduire l'adjudication de gros à double sens sur le marché des changes ; et augmenter le seuil pour l'obligation de passer par le marché des changes à \$300.000 | Décembre 2018 | Approfondir le marché des changes et permettre davantage de flexibilité du taux de change | Observé |
| Mettre en place le cadre réglementaire pour le marché interbancaire de devises | Juin 2019 | Approfondir le marché des changes | |
| Mettre en place la plateforme technique intégrée pour le marché interbancaire de devises | Décembre 2019 | Approfondir le marché des changes | |
| Permettre la compensation interne des transactions de change entre les clients d'une même banque ; et supprimer l'obligation de passer par le marché des changes officiel | Décembre 2019 | Approfondir le marché des changes et permettre davantage de flexibilité du taux de change | |
| Politique monétaire | | | |
| Établir un corridor de taux d'intérêts pour les nouvelles facilités de dépôt et de refinancement de la BCM | Décembre 2018 | Renforcer l'efficacité des instruments de politique monétaire | Observé |
| Mettre en place la plateforme technique intégrée pour les opérations de politique monétaire | Décembre 2019 | Améliorer l'efficacité du nouveau cadre de la politique monétaire | |
| Politique du secteur financier | | | |
| Publier une quantification des comptes 2017 de la BCM sur la base des normes comptables IFRS | Décembre 2018 | Harmoniser les rapports financiers de la banque centrale avec les normes internationales | Observé |
| Mettre en place le bureau d'information sur le crédit | Février 2019 | Améliorer l'accès au crédit bancaire | Observé |
| Adopter une instruction sur le calcul des actifs nets pondérés des banques et le ratio de liquidité conforme à Bâle III | Avril 2019 | Augmenter les exigences en matière de fonds propres et de liquidités des banques et renforcer la solvabilité du système bancaire | Observé |

| Tableau 2b : Repères structurels courants et à venir 2018–19 (troisième revue et suivantes) (suite) | | | |
|---|----------------|---|-----------------------------------|
| Mesure | Date | Objectifs | Statut |
| Finaliser l'évaluation nationale des risques en matière de AML-CFT accompagnée d'un plan d'action et les soumettre au Conseil des ministres | Avril 2019 | Renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme | Observé |
| Appliquer les limites de concentration des positions nettes des banques sur les apparentés | Juillet 2019 | Renforcer la solidité des banques et améliorer leur gouvernance | |
| Préparer les états financiers 2018 de la BCM pro forma selon les normes comptables internationales IFRS | Septembre 2019 | Accroître la transparence des comptes de la banque centrale | |
| Politique budgétaire | | | |
| Finaliser un arrêté fixant de nouvelles procédures pour moderniser l'émission des bons du trésor suivant l'assistance technique du FMI | Décembre 2018 | Soutenir un financement avantageux de l'État, la politique monétaire, et le développement des marchés financiers | Observé |
| Adopter les nouvelles règles d'émission de bons du trésor | Mars 2019 | | Mis en œuvre avec retard en avril |
| Établir des objectifs de performance internes indicatifs pour la DGI concernant les taux de paiements à l'échéance des grandes et moyennes entreprises en 2019 | Mars 2019 | Améliorer la mobilisation des recettes fiscales et l'équité fiscale et réduire les arriérés d'impôts | Mis en œuvre avec retard en avril |
| Renforcer les contrôles après dédouanement en mettant en place un comité de supervision, en restructurant et renforçant la direction des enquêtes et en révisant les outils réglementaires | Juin 2019 | Renforcer l'administration des douanes afin de mobiliser les revenus et faciliter les échanges commerciaux | |
| Adopter les décrets d'application de la nouvelle loi organique des finances (décrets portant Règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique et décret sur la gouvernance budgétaire) | Juin 2019 | Renforcer la formulation du budget, les institutions et la gouvernance en matière de gestion des finances publiques afin de soutenir l'efficacité des dépenses et la consolidation budgétaire | |

**Tableau 2b : Repères structurels courants et à venir 2018–19 (troisième revue et suivantes)
(suite et fin)**

| Mesure | Date | Objectifs | Statut |
|--|---|---|---------------|
| Soumettre les projets de lois sur le Code général des impôts et sur l'impôt sur les sociétés au Conseil des ministres | Août 2019 (reporté de décembre 2018) | Améliorer la mobilisation des recettes fiscales et l'équité fiscale, réduire l'informalité et la fraude fiscale | Observé |
| Réaliser au moins 15 vérifications fiscales générales et 40 contrôles ponctuels ciblés de grandes et moyennes entreprises par la DGI en 2019 | Décembre 2019 | Améliorer la mobilisation des recettes fiscales et l'équité fiscale et réduire les arriérés d'impôts | |

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis pour assurer le suivi du programme appuyé par le Facilité Élargie de Credit du FMI, et qui sont énoncés dans le [Mémorandum de Politiques Économiques et Financières \(MEFP\)](#), [tableaux 1 et 2](#). Il précise, en outre, la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins du suivi du programme. Pour les besoins de ce protocole, l'État est défini comme l'administration centrale uniquement.
2. Les objectifs quantitatifs sont définis comme des plafonds et planchers de variations cumulées entre la période de référence définie au tableau 1 du MEFP et la fin du mois indiqué, sauf indication contraire.

A. Définitions

3. **Les réserves internationales nettes (RIN) de la Banque centrale de Mauritanie (BCM)** sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCM (c'est-à-dire, les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCM, tels que définis dans la 6^{ème} édition du *Manuel de la Balance des Paiements* du FMI) et les engagements en devises de la BCM envers les résidents et les non-résidents (y compris les crédits documentaires et garanties émis par la BCM, mais excluant les dépôts en devises des résidents qui sont payables en monnaie locale). Les avoirs en or monétaire seront évalués au cours de l'or au 30 juin 2017 (1242,3\$EU l'once) et la valeur en dollars EU des avoirs de réserve (autres que les avoirs en or) et des engagements en devises sera calculée en utilisant les taux de change du programme, à savoir : les taux de change du dollar avec l'ouguiya (358,5 MRO/1\$EU), les DTS (1,39\$ EU/1DTS), l'euro (1,14\$EU/ euro) et les autres monnaies convertibles au 30 juin 2017, tels que publiés dans la base de données du FMI *International Financial Statistics (IFS)*.
4. **Les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCM** sont par définition égaux à la différence entre la base monétaire et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM. La base monétaire comprend : a) la monnaie fiduciaire (monnaie en circulation hors banques et encaisses monétaires des banques commerciales) ; et b) les dépôts des banques commerciales à la banque centrale. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCM, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCM (autrement dit, $AIN = \text{base monétaire} - AEN$, sur la base du bilan de la BCM). Les AEN excluent les avoirs au titre de la participation au capital du Fonds monétaire arabe et seront évalués aux taux de change du programme définis au paragraphe 3.
5. **Le solde budgétaire primaire hors dons de l'État** est défini pour le suivi du programme comme le solde global hors dons de l'administration centrale excluant les intérêts exigibles sur la dette publique. Ce solde est la différence entre les recettes de l'État (hors dons) et les dépenses de

l'État (à l'exclusion des intérêts exigible sur la dette publique). Le solde budgétaire primaire sera calculé à partir des données du Trésor. Les recettes sont définies conformément au *Manuel de statistiques de finances publiques (Manuel SFP 2001)*. Elles seront suivies sur la base des encaissements (*recettes encaissées par le Trésor*). Les dépenses seront suivies sur la base des ordonnancements, y compris les intérêts sur la dette intérieure (versés par le Trésor ou automatiquement débités du compte du Trésor à la BCM, et qui incluent notamment l'escompte des bons du Trésor détenus par les établissements bancaires et non bancaires ainsi que les charges d'intérêt sur la dette consolidée de l'État envers la BCM).

6. Les instances de paiement au Trésor (décalage technique) sont définies comme le stock des paiements ordonnancés et enregistrés au niveau du Trésor mais non exécutés par le Trésor. Avec la mise en place du module de paiement du système RACHAD, ce décalage technique se définit comme l'ensemble des paiements ordonnancés validés par le module de paiement RACHAD mais non apurés par le Trésor.

7. Les dépenses de réduction de pauvreté sont estimées en utilisant la classification fonctionnelle des dépenses mise en place à partir des recommandations contenues dans le rapport de la mission d'assistance technique du département des finances publiques de janvier 2006 ("Les réformes en cours de la gestion budgétaire et financière", Mars 2006). Cette estimation prendra en compte uniquement les dépenses financées sur ressources intérieures des rubriques suivantes : « Services publics généraux », « Affaires économiques », « Protection de l'environnement », « Aménagements collectifs et logements », « Santé, Affaires religieuses, culture et loisirs », « Enseignement », et « Action et protection sociale ».

8. Aux fins du programme, la définition de la dette extérieure est formulée au paragraphe 8 a) des directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans les accords du FMI jointes à la décision du Conseil d'administration du FMI no 15688-(14/107), adoptée le 5 décembre 2014.¹

(a) Aux fins de ces directives, le terme « dette » s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition d'une valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à un moment futur, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les principales étant les suivantes :

i) les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui équivalent à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts,

¹ <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4927>.

en rachetant ultérieurement la garantie auprès de l'acheteur (accords de pension et accords officiels swap ;

ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus ; et

iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels un bien est fourni que le locataire a le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée utile totale escomptée du bien, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins des directives, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être effectués sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien du bien.

(b) D'après la définition susmentionnée de la dette, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non-paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette.

9. Les arriérés de paiement extérieurs sont, par définition, les paiements (principal et intérêts) en retard de leur date d'exigibilité (en tenant compte des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle) au titre de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la BCM. Dans le cadre du programme, l'État et la BCM s'engagent à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements extérieurs sur leur dette, à l'exception d'arriérés faisant l'objet de rééchelonnement.

10. La dette extérieure, pour les besoins d'évaluation des critères relatifs, est définie comme tout emprunt ou service de la dette auprès de non-résidents. Les critères d'évaluation y afférents s'appliquent à la dette extérieure contractée ou garantie de l'État, la BCM et les entreprises publiques (à l'exclusion de la dette de la Société Nationale Industrielle et Minière de Mauritanie (SNIM) non-garantie par l'État), ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État et la BCM auraient offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel. La dette garantie fait référence à toute obligation juridique explicite incombant à l'État et la BCM de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature). Les dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an, les dépôts en devises à la BCM, les accords de rééchelonnement, et les décaissements du FMI sont exclus de cette définition de la dette extérieure pour les besoins du programme.

11. La dette extérieure à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État, la BCM et les entreprises publiques correspond, par définition, aux emprunts auprès de non-résidents, d'échéance égale ou supérieure à un an. La dette à court terme correspond, par définition, à l'encours des emprunts auprès de non-résidents, d'échéance initiale inférieure à un an, contractés ou garantis par l'État, la BCM et les entreprises publiques.

12. La dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie à la date d'approbation par le *Conseil des Ministres*. Pour les besoins du programme, sa valeur en dollars des États-Unis est calculée en utilisant les taux de change moyen pour juillet 2017 comme dans la base de données des IFS (statistiques financières internationales) du FMI, à savoir : les taux de change du dollar avec le DTS (1.39551\$EU/1DTS) ; et les monnaies nationales avec le dollar, l'euro (0.86873euro/1\$EU), le dinar koweïtien (0.302668KWD/1\$EU), le rial saoudien (3.75SR/1\$EU), et le livre sterling (0.769827£/1\$EU).

13. Pour les besoins du programme, un prêt est dit concessionnel s'il comporte un élément don d'au moins 35 %, calculé comme suit : l'élément don est la différence entre la valeur actualisée (VA) du prêt et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt. La valeur actualisée du prêt est calculée par l'escompte des paiements à échoir au titre des intérêts et du principal, sur la base d'un taux d'actualisation de 5 %. L'évaluation de la concessionnalité prendra en compte tous les aspects de l'accord de prêt, y compris la maturité, la période de grâce, le calendrier de remboursement, les commissions et les frais de gestion. Le calcul est effectué par les autorités en utilisant le modèle du FMI² et vérifié par le personnel du FMI sur la base des données fournies par les autorités. S'agissant des prêts dont l'élément don est nul, ou inférieur à zéro, la VA est fixée à un montant égal à la valeur nominale

14. Dans le cas de dettes assorties d'un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'une marge fixe, la VA de la dette est calculée à partir d'un taux de référence du programme majoré d'une marge fixe (en points de base) spécifiée dans la convention d'endettement. Le taux de référence du programme pour le LIBOR six mois dollar est de 3.23 % et restera fixe pendant la période jusqu'au 31 décembre 2017. Du 1 janvier au 31 décembre 2018 le taux de référence est de 3.42 %. Du 1 janvier au 31 décembre 2019 le taux de référence est de 3,31 %. Pour 2019, la marge entre le LIBOR six mois euro et le LIBOR six mois dollar est de -250 points de base. La marge entre le LIBOR six mois yen et le LIBOR six mois dollar est de -300 points de base. La marge entre le LIBOR six mois livre sterling et le LIBOR six mois dollar est de -200 points de base. Pour les taux d'intérêt applicables à des monnaies autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR six mois dollar est de -300 points de base.³

15. Critère de réalisation sur l'introduction ou la modification de pratiques de taux change multiples. Le critère de réalisation sur l'introduction ou la modification de pratiques de taux de change multiples (PTCM) exclura l'implémentation prévue ou la modification du système d'enchères à taux multiples, développée en consultation avec les équipes du Fonds, qui donne lieu à une PTCM.

² <http://www.imf.org/external/np/spr/2015/conc/index.htm>.

³ Le taux de référence et les marges du programme s'appuient sur le « taux projeté moyen » pour le LIBOR six mois dollar sur la période de dix ans à compter de l'édition d'automne 2017 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM) ; pour 2017, une moyenne sur 2017-2026 ; et pour 2018, une moyenne sur 2018-2027. Pour 2019, une moyenne sur 2019-2028 sur la base de l'édition d'automne 2018 des PEM.

B. Facteurs de réajustement

16. Les objectifs afférents aux RIN et aux AIN sont calculés sur la base des projections relatives au montant de la contribution du FNRH au budget, le montant de la redevance pêche de l'Union Européenne (UE), et au montant de l'aide internationale nette. Cette dernière est définie comme la différence entre : a) la somme des décaissements cumulés des prêts et dons officiels en devises (concours budgétaires, à l'exclusion de l'aide PPTTE et des prêts et dons liés à des projets); et b) le montant total des paiements comptants au titre du service de la dette extérieure (y compris les paiements d'intérêts⁴ au titre des engagements extérieurs de la BCM).

17. Si le montant de l'aide internationale nette ou de la contribution du FNRH ou de la redevance pêche de l'UE au budget est inférieur aux montants projetés dans le tableau 1, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse, et le plafond des AIN sera ajusté à la hausse, d'un montant équivalent à la différence entre les montants constatés et projetés. Dans le cas du plafond des AIN, ce montant sera converti en ouguiya aux taux de change du programme. L'ajustement à la baisse du niveau plancher des RIN sera limité à 70 millions de dollars EU. L'ajustement à la hausse du plafond des AIN sera limité à l'équivalent en ouguiya de 70 millions de dollars EU, aux taux de change du programme. Si le montant de l'aide internationale nette ou de la contribution du FNRH ou de la redevance pêche de l'UE au budget dépasse les montants prévus au Tableau 1, le plancher sur les RIN sera ajusté à la hausse et le plafond sur les AIN sera ajusté à la baisse d'un montant équivalent à la différence entre les montants constatés et projetés.

18. Le plancher relatif au solde budgétaire primaire hors dons sera ajusté symétriquement à la hausse (respectivement à la baisse) d'un montant équivalent à l'excédent (respectivement l'insuffisance) des décaissements de la redevance de pêche de l'Union Européenne (UE) par rapport aux montants projetés dans le tableau 1.

19. Le plancher relatif au solde budgétaire primaire hors dons sera aussi ajusté symétriquement à la hausse ou à la baisse d'un montant équivalent à 50 % de la différence entre les recettes budgétaires extractives constatées et celles projetées dans le tableau 1. Les recettes budgétaires extractives sont définies comme les recettes fiscales et non fiscales minières et d'hydrocarbures qui figurent dans le TOFE. Les recettes fiscales extractives correspondent aux rubriques du TOFE libellées « TVA SNIM », « Taxe unique SNIM » et recettes fiscales d'hydrocarbures (BIC, ITS, autres). Les recettes non fiscales extractives correspondent aux dividendes versés par la SNIM, aux recettes minières (recettes cadastrales, recettes d'exploitation, et autres recettes minières); et aux recettes non fiscales d'hydrocarbures (bonus, redevances, revenu en capital, profit oil, etc.).

⁴ Jusqu'à la première revue du programme (objectifs quantitatifs de juin 2018 et précédents), les paiements en principal étaient aussi inclus. Cependant, puisque ces paiements en principal impactent autant les avoirs que les engagements de la BCM, ils sont neutres sur les RIN et donc ne devraient pas faire partie des facteurs de réajustement. Ces paiements en principal sont donc exclus de la définition du facteur de réajustement dès la deuxième revue du programme (objectifs quantitatifs de décembre 2018 et suivants).

20. Le plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle contractée ou garantie sera ajusté à la hausse à concurrence de 103 millions de dollars EU, exclusivement pour les deux projets suivants : le complément de financement destiné au projet de centrale éolienne à Boulenoir et le financement destiné au projet de port de pêche de Nouakchott (pôle de développement au PK28). Il sera aussi ajusté à concurrence de 307 millions de dollars EU exclusivement pour la participation de la Mauritanie au projet gazier offshore Grande Tortue/Ahmeyim. Cette limite est cumulative à compter du 1er novembre 2017.

C. Informations à communiquer au FMI

21. Pour permettre le suivi de l'évolution de la situation économique et le déroulement du programme, les autorités mauritaniennes fourniront au FMI les informations énumérées ci-dessous :

Banque centrale de Mauritanie (BCM)

- La situation mensuelle de la BCM et les statistiques mensuelles concernant : a) les réserves internationales brutes de la BCM (calculées aux taux de change du programme et aux taux de change constatés) ; et b) le solde du FNRH, ainsi que les montants et dates de ses recettes et dépenses (transferts au compte du Trésor). Ces informations seront fournies dans un délai de trois (3) semaines après la fin de chaque mois.
- La situation monétaire mensuelle, le bilan consolidé des banques commerciales et les statistiques quotidiennes sur les positions de change nettes des banques commerciales individuelles, par devise et sous forme consolidée, aux taux de change officiels constatés. Ces informations seront fournies dans un délai de quatre (4) semaines après la fin de chaque mois.
- Le tableau mensuel du cash flow et les projections jusqu'à la fin d'année dans un délai de 15 jours après la fin de chaque mois.
- Des données sur les adjudications de bons du Trésor et le nouvel encours dans un délai d'une (1) semaine après chaque adjudication.
- Des données mensuelles sur le niveau des engagements de chaque entreprise publique auprès du secteur bancaire, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.
- La BCM s'engage à consulter les Services du FMI sur toute proposition de nouvelle dette extérieure
- Des données mensuelles sur la dette extérieure dans un délai de 30 jours après l'expiration du mois en considération, suite à la réunion mensuelle du comité technique de la dette, dont un procès verbal sera joint. Ces informations comprennent le fichier de la dette extérieure : service de la dette extérieure de la BCM, l'Etat et la SNIM, y compris les variations des arriérés et les opérations de rééchelonnement ; le montant du service de la dette exigible et du service

effectué par paiements au comptant ; l'allègement PPTTE accordé par les créanciers multilatéraux et bilatéraux, et le montant de l'allègement PPTTE fourni à la Mauritanie sous forme de dons.

- La balance des paiements trimestrielle et les données annuelles sur l'encours de la dette extérieure (ventilé par créancier, débiteur et monnaie de libellé), dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre, ou année.
- Les statistiques quotidiennes des facteurs autonomes et des opérations sur le marché de change dans un délai de 10 jours après la fin du mois.
- Les statistiques quotidiennes sur la réserve obligatoire requise et le solde du compte courant par banque dans un délai de 10 jours après la fin du mois.
- Les données trimestrielles des taux débiteurs et créditeurs par banque, ainsi les ratios de liquidité.
- Les données trimestrielles des ratios de solvabilité, et des créances classées par banque et consolidées dans un délai de 45 jours après la fin de la période référence.

Ministère de l'Économie et des Finances

- Le plan de gestion de trésorerie et de liquidité du Trésor, mis à jour par le Comité technique de coordination des politiques budgétaire et monétaire, sera communiqué sur une base mensuelle avec les procès-verbaux des réunions hebdomadaires.
- Des données mensuelles du Trésor sur les opérations budgétaires : recettes (y compris les transferts du FNRH), dépenses et financement, données sur les opérations des comptes spéciaux, l'exécution de la partie du budget d'investissement financée sur ressources intérieures (dépenses d'équipement, achats de biens et services et salaires inclus dans ce budget) et les rapports mensuels des recettes des Directions des impôts et des douanes. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles réconciliées entre le Trésor et le Budget sur l'exécution des dépenses salariales, y compris le détail de la solde indiciaire et des rappels de la fonction publique, des salaires ordonnancés et en cours d'ordonnancement des missions diplomatiques, des militaires, de la gendarmerie, de la garde nationale et des établissements publics.
- Des rapports mensuels sur l'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, sur la base de la situation résumée du budget consolidé d'investissement, ainsi que sur les dons et prêts extérieurs reçus ou contractés par le gouvernement, ses agences, et les entreprises publiques, classés par donneur ou créancier et par monnaie de décaissement. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- La liste mensuelle des nouveaux emprunts extérieurs à moyen et long terme contractés ou garantis par l'Etat chaque mois, précisant, pour chaque emprunt : le créancier, l'emprunteur, le

montant et la monnaie de libellé, ainsi que l'échéance et le différé d'amortissement, le taux d'intérêt, et les commissions. La liste devra aussi inclure les emprunts en cours de négociations. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures seront fournies dans un délai de deux (2) semaines.

- Des rapports mensuels sur la production de pétrole et d'autres hydrocarbures et les flux financiers afférents, y compris les données sur les ventes de pétrole et la répartition des recettes pétrolières entre les différents partenaires, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.
- Les bilans annuels audités ou certifiés par un commissaire aux comptes des entreprises publiques et des établissements publics autonomes.
- Des données trimestrielles sur les opérations des entreprises du secteur pétrolier et sur celles du secteur minier.

Office national de la statistique

- L'indice mensuel des prix à la consommation, dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- L'indice trimestriel de production industrielle, dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre.
- Notes trimestrielles sur l'activité économique et le commerce extérieur.

Comité technique de suivi du programme

- Rapport mensuel sur l'exécution du programme : cinq (5) semaines au plus tard après la fin du mois.

22. Toutes les données seront transmises par voie électronique. Toute révision des données communiquées, assortie d'une note explicative sera immédiatement transmise aux services du FMI.

D. Tableau des opérations financières de l'État

23. Le Trésor établira un rapport mensuel d'exécution budgétaire sous la forme d'un tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Pour la préparation de ce tableau, les définitions ci-dessous seront utilisées :

- **Les dons** sont, par définition, égaux à la somme des éléments suivants : dons projets extérieurs (utilisés pour l'exécution de projets d'investissement financés sur ressources extérieures inclus dans les parties administration centrale et EPA du budget consolidé d'investissement (*parties BE et BA*)) et dons programmes extérieurs de soutien budgétaire, y compris l'allègement multilatéral au titre de l'initiative PPTE concernant la dette publique extérieure et la dette

extérieure de la BCM et de la SNIM (y compris la partie de l'allègement de la dette envers le FAD/la BAD aux conditions de Cologne).

- **Le financement bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation du crédit net du système bancaire à l'État, soit la différence entre les créances sur l'État et ses dépôts auprès du système bancaire (hormis les dépôts des établissements publics et autres unités administratives (*EPA*) à la BCM, mais y compris le compte PPTÉ).
- **Le financement non bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation de l'encours des bons du Trésor détenus par les établissements non bancaires.
- **Par arriérés de paiements intérieurs**, il est entendu la variation nette (au-delà d'une période de 3 mois) des instances de paiement au Trésor et de l'encours des créances intérieures sur l'État recensées par le Ministère des finances (y compris, entre autres, les arriérés de paiements cumulés envers les entreprises publiques (eau, électricité, etc.) et les organisations internationales, et ceux au titre des marchés publics et au titre des décisions de justice).
- **Le financement extérieur** est, par définition, la somme des tirages nets sur le FNRH (c'est-à-dire l'opposé de la variation du solde du compte offshore du FNRH) ; des décaissements nets de prêts extérieurs ; et du financement exceptionnel. Ce dernier comprend : a) l'accumulation de dettes passives et d'arriérés techniques définis au paragraphe 9 ; et b) l'allègement de dette obtenu sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTÉ qui est considérée comme faisant partie des dons.



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

3 mai 2019

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — MISE À JOUR DE L'ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
**Taline Koranchelian et
Kevin Fletcher (FMI), et
Marcello Estevao (IDA)**

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement

| | |
|--|-------|
| Risque de surendettement extérieur | Élevé |
| Risque global de surendettement | Élevé |
| Niveau de détail dans la notation du risque | Viab |
| Recours au jugement | Non |

Le risque de surendettement extérieur reste élevé, car le ratio valeur actuelle (VA) de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE)/PIB et le ratio service de la dette/recettes dépassent leur seuil au cours des prochaines années, selon les projections de référence. Le risque global de surendettement public demeure aussi élevé, car les deux indicateurs de la dette extérieure et le ratio VA de la dette publique/PIB dépassent leurs seuils et leur valeur de référence, respectivement, selon les projections de référence. Toutefois, la dette extérieure et la dette publique sont sur une trajectoire viable, car d'après les projections, les trois indicateurs susmentionnés devraient amorcer durablement une tendance à la baisse et chuter (puis se maintenir) au-dessous de leur seuil et leur repère respectif d'ici cinq à sept ans.

Les perspectives se sont améliorées par rapport à la précédente analyse de viabilité de la dette (AVD) (novembre 2018). Désormais, il est projeté que le ratio VA de la dette extérieure/PIB tombera au-dessous de son seuil une année à l'avance. Cela découle des perspectives de croissance plus favorables liées au nouveau projet d'exploitation de gaz en haute mer, malgré les décaissements au titre de la dette qui s'y rattachent. Néanmoins, les projections d'exportations et de croissance ainsi que les trajectoires des finances publiques et de la dette restent vulnérables à une baisse des prix des métaux, à de mauvaises conditions météorologiques, aux risques pesant sur la mise en œuvre de la politique économique et à l'évolution de la situation sécuritaire dans la région. L'AVD souligne la nécessité d'adopter des politiques économiques saines, en particulier une stratégie d'emprunt prudente qui évite les prêts non concessionnels pour privilégier les dons et les financements concessionnels contractés à un rythme modéré compatible avec la capacité d'absorption¹.

¹ La présente AVD a été préparée sur la base du cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu établi conjointement par le FMI et la Banque mondiale. Elle fournit une mise à jour simplifiée de celle réalisée en novembre 2018 (Rapport du FMI n° 18/365). Sur la base des PEM d'avril 2019 et de l'EPIN, la note de la Mauritanie à l'indicateur composite est de 2,90 et sa capacité d'endettement reste moyenne, donc inchangée.

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La dette du secteur public englobe la dette contractée par l'administration centrale, la banque centrale (BCM) et les entreprises publiques, et la dette garantie par l'État. La dette contractée ou garantie par l'État (CGE) comprend désormais les emprunts de la compagnie pétrolière nationale (SMHPM) destinés à financer la participation de la Mauritanie au projet gazier en haute mer Grande tortue/Ahmeyim (GTA)². Comme dans les précédentes AVD, elle ne comprend pas les emprunts de la Société nationale industrielle et minière de Mauritanie (SNIM), car cette dernière est exploitée commercialement et a contracté des emprunts non garantis par l'État jusqu'à la fin 2016. La dette extérieure non garantie de la SNIM est considérée comme une dette extérieure privée³. D'autres administrations publiques et entreprises publiques ne peuvent pas emprunter à l'étranger ou exiger une garantie de l'État⁴. La dette publique extérieure comprend également une dette passive en souffrance envers le Koweït⁵. Comme le note la précédente AVD, les autorités négocient activement avec le Koweït en vue de régler ces arriérés de longue date.

| Mauritanie : Couverture des données | |
|--|------------------------|
| Sous-secteurs du secteur public | Sous-secteurs couverts |
| 1 Administration centrale | X |
| 2 Administrations d'États fédérés et locales | |
| 3 Autres éléments des administrations publiques | |
| 4 dont : administrations de sécurité sociale | |
| 5 Fonds extrabudgétaires (FEB) | |
| 6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques) | X |
| 7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État) | X |
| 8 Dette non garantie des entreprises publiques | |

² Cette dette est non garantie par l'État.

³ L'actionnariat de la SNIM comprend l'État (majoritaire) et deux autres actionnaires détenant une part considérable. La direction de l'entreprise est indépendante, notamment pour ce qui est des politiques de tarification et d'emploi. Exploitée à des fins commerciales, elle est rentable et ne reçoit pas de subventions ni ne paie de dividendes à l'État. Elle publie des rapports annuels et des comptes vérifiés. Néanmoins, la dette de la SNIM constitue un passif conditionnel pour l'administration centrale en tant qu'actionnaire majoritaire et l'évaluation des passifs conditionnels de l'AVD en rend compte.

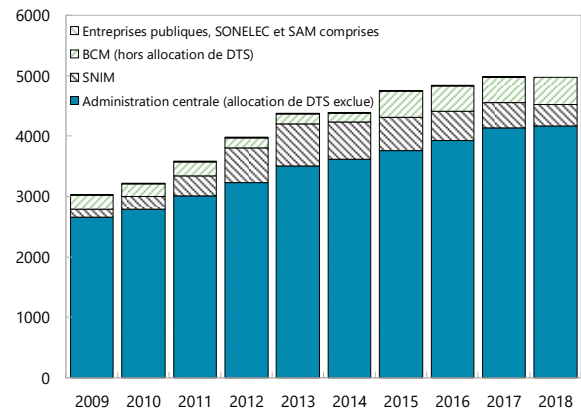
⁴ Les projets financés sur ressources extérieures qui sont gérés par les entreprises publiques et des agences de l'État sont financés au moyen de prêts contractés par le gouvernement qui les rétrocède aux entreprises parapubliques. Cette rétrocession ou ce placement n'est pas inscrit au budget de l'administration centrale. Cependant, le service de la dette afférent est assuré par l'administration centrale et inscrit au budget. La dette correspondante fait partie de l'encours de la dette extérieure de l'administration centrale.

⁵ Une dette passive envers le fonds souverain du Koweït, qui précède l'initiative PPTE, car contractée avant les années 1970, est estimée à 19 % du PIB en 2018. Des négociations sont en cours entre les autorités et le Koweït en vue d'accorder à la Mauritanie un allègement de dette au moins comparable, voire plus favorable que celui dont elle a bénéficié en 2002 au titre de l'initiative PPTE. En avril 2019, un protocole d'accord a été signé pour la restructuration de ces arriérés. Ses termes seront incorporés à l'AVD après son adoption et sa ratification définitive par les deux pays. La présente AVD suppose un allègement total de la dette sur ces arriérés en 2020 ; l'AVD précédente tablait sur un allègement de la dette en 2019.

ÉVOLUTION DE LA DETTE

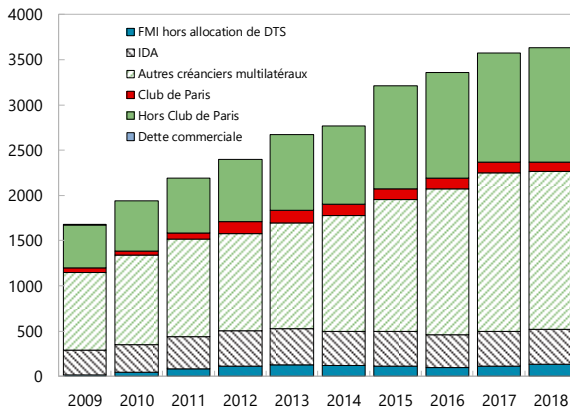
2. La dette extérieure en pourcentage du PIB a diminué en 2018 sous l'effet d'un ralentissement des décaissements de prêts-projets pour des investissements publics. Hormis la dette passive envers le Koweït, la dette publique extérieure est passée de 72,5 % du PIB fin 2017 à 69,3 % en 2018⁶. La dette extérieure est essentiellement contractée à des conditions concessionnelles ou semi-concessionnelles auprès de créanciers officiels. L'augmentation nominale de la dette extérieure en 2015 s'explique essentiellement par un dépôt non concessionnel de 300 millions de dollars de l'Arabie saoudite visant à soutenir les réserves de la BCM. Le reste de la dette extérieure contractée en 2015-17 est principalement constitué d'emprunts de l'administration centrale pour financer des projets d'investissement public. En 2018, la dette publique intérieure a augmenté parce que l'État a formellement reconnu une dette envers la BCM équivalente à environ 8,3 % du PIB.

Dettes extérieures par créanciers, 2009-18
(En millions de dollars)



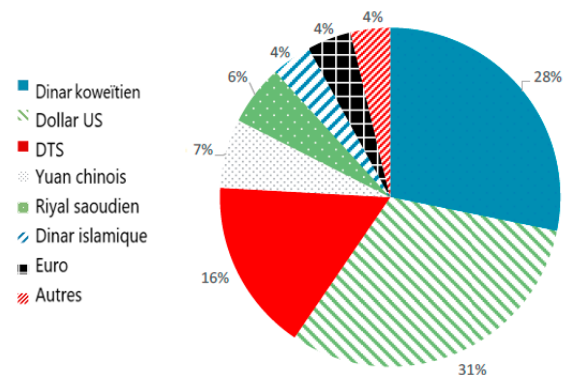
Sources : autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

Dettes extérieures contractées ou garanties par l'État par créanciers, 2009-18
(In millions of USD)



Sources : autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

Dettes extérieures contractées ou garanties par l'État par monnaies, 2018
(en pourcentage du total)



⁶ Dans le tableau 1 de l'AVD, les chiffres de la dette extérieure CGE en pourcentage du PIB sont différents de ceux rapportés dans ce paragraphe et dans le tableau du texte, ainsi que dans les tableaux 1 et 2 du rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord au titre de la FEC. Cette différence s'explique par les taux de change (moyen ou de fin de période) implicitement utilisés pour évaluer la dette extérieure et locale par rapport au PIB exprimé en devise. Le tableau 1 de l'AVD utilise les taux de change de fin de période.

Mauritanie : dette extérieure, 2013–18

| | (In millions of USD) | | | | | | (In percent of GDP) | | | | | |
|---|----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
| Dette extérieure | 4,562.9 | 4,566.1 | 4,950.7 | 5,107.5 | 5,307.8 | 5,260.2 | 79.7 | 84.7 | 102.5 | 109.0 | 107.8 | 100.4 |
| Dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) | 3,675.0 | 3,766.7 | 4,202.5 | 4,348.0 | 4,567.4 | 4,625.7 | 64.2 | 69.9 | 87.0 | 92.8 | 92.7 | 88.3 |
| Dont: hors dette passive envers le Koweït | 2,674.0 | 2,769.5 | 3,208.6 | 3,354.9 | 3,573.0 | 3,631.8 | 46.7 | 51.4 | 66.4 | 71.6 | 72.5 | 69.3 |
| Créanciers bilatéraux | 1,977.4 | 1,986.3 | 2,250.9 | 2,274.8 | 2,318.7 | 2,363.9 | 34.5 | 36.8 | 46.6 | 48.5 | 47.1 | 45.1 |
| Club de Paris | 136.3 | 123.1 | 119.4 | 115.9 | 119.7 | 105.0 | 2.4 | 2.3 | 2.5 | 2.5 | 2.4 | 2.0 |
| Dont: France | 95.5 | 87.0 | 81.4 | 81.6 | 85.1 | 76.3 | 1.7 | 1.6 | 1.7 | 1.7 | 1.7 | 1.5 |
| Espagne | 35.8 | 31.7 | 34.3 | 31.1 | 30.9 | 25.9 | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 0.7 | 0.6 | 0.5 |
| Hors Club de Paris | 1,841.1 | 1,863.3 | 2,131.6 | 2,158.9 | 2,199.0 | 2,258.9 | 32.2 | 34.6 | 44.1 | 46.1 | 44.6 | 43.1 |
| Dont: Chine | 333.4 | 367.3 | 340.4 | 339.3 | 347.1 | 325.3 | 5.8 | 6.8 | 7.0 | 7.2 | 7.0 | 6.2 |
| Koweït 1/ | 1,140.9 | 1,140.1 | 1,141.8 | 1,156.2 | 1,170.7 | 1,170.1 | 19.9 | 21.1 | 23.6 | 24.7 | 23.8 | 22.3 |
| Arabie Saoudite 2/ | 214.6 | 212.0 | 509.4 | 531.9 | 549.0 | 589.7 | 3.7 | 3.9 | 10.5 | 11.4 | 11.1 | 11.3 |
| Créanciers multilatéraux | 1,697.6 | 1,780.4 | 1,951.5 | 2,073.1 | 2,248.7 | 2,261.8 | 29.7 | 33.0 | 40.4 | 44.2 | 45.7 | 43.2 |
| Dont: Banque islamique de développement | 218.1 | 273.8 | 340.5 | 371.6 | 395.0 | 376.2 | 3.8 | 5.1 | 7.0 | 7.9 | 8.0 | 7.2 |
| Association internationale de développement (IDA) | 396.6 | 379.5 | 385.6 | 365.6 | 388.5 | 382.6 | 6.9 | 7.0 | 8.0 | 7.8 | 7.9 | 7.3 |
| Fonds monétaire international (FMI) 3/ | 131.2 | 120.2 | 115.7 | 96.7 | 111.4 | 136.7 | 2.3 | 2.2 | 2.4 | 2.1 | 2.3 | 2.6 |
| Fonds monétaire arabe (FMA) | 18.7 | 47.4 | 62.4 | 159.8 | 149.1 | 100.6 | 0.3 | 0.9 | 1.3 | 3.4 | 3.0 | 1.9 |
| Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) | 702.5 | 749.0 | 819.2 | 856.4 | 950.8 | 1,009.6 | 12.3 | 13.9 | 17.0 | 18.3 | 19.3 | 19.3 |
| Dette non CGE (par débiteur) | 887.9 | 799.4 | 748.3 | 759.6 | 740.4 | 634.6 | 15.5 | 14.8 | 15.5 | 16.2 | 15.0 | 12.1 |
| SNIM 4/ | 693.9 | 618.2 | 546.8 | 482.5 | 415.1 | 348.7 | 12.1 | 11.5 | 11.3 | 10.3 | 8.4 | 6.7 |
| Banques commerciales | 194.0 | 181.2 | 201.5 | 277.1 | 325.3 | 285.9 | 3.4 | 3.4 | 4.2 | 5.9 | 6.6 | 5.5 |
| Pour mémoire: | | | | | | | | | | | | |
| Dette passive envers la Kuwait Investment Authority (KIA) | 1,001.0 | 997.2 | 993.9 | 993.1 | 994.4 | 993.9 | 17.5 | 18.5 | 20.6 | 21.2 | 20.2 | 19.0 |
| Dépôt saoudien à la banque centrale | - | - | 300.0 | 300.0 | 300.0 | 300.0 | - | - | 6.2 | 6.4 | 6.1 | 5.7 |
| Dette intérieure | 233.1 | 324.7 | 262.2 | 221.6 | 197.8 | 628.3 | 4.1 | 6.0 | 5.4 | 4.7 | 4.0 | 12.0 |
| PIB nominal | 5,724.2 | 5,391.5 | 4,830.5 | 4,685.6 | 4,925.1 | 5,237.1 | - | - | - | - | - | - |

Sources: autorité mauritaniennes.

1/ Y compris la dette passive en cours de négociation.

2/ Y compris dépôt à la banque centrale.

3/ Exclut l'allocation de DTS.

4/ Les créanciers sont la Bafd, la KFW, la France, le MIF et la BEL.

PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES

3. Les projections du scénario de référence découlent du cadre macroéconomique présenté dans le rapport des services du FMI pour la troisième revue du programme FEC. Par rapport à l'AVD de novembre 2018, le cadre macroéconomique comprend la première phase du projet GTA, ainsi que les emprunts contractés par la Mauritanie pour financer sa part du projet (304,5 millions de dollars entre 2019 et 2022)⁷. Les principales variables touchées comprennent les entrées d'IDE liées aux projets (essentiellement pour financer les importations correspondantes), les exportations de gaz et les recettes publiques. Par conséquent, bien que la dette soit un peu plus élevée, les perspectives de croissance, d'exportations et de recettes à moyen terme se sont améliorées. Dans le cadre macroéconomique, l'hypothèse préliminaire est que la moitié des recettes provenant du projet GTA est conservée dans le fonds des hydrocarbures existant et l'autre moitié est utilisée pour accroître l'investissement public ; en même temps, la proportion d'investissements financés sur ressources extérieures diminue⁸. Par conséquent, il est prévu que la croissance du PIB réel sera plus élevée en moyenne que ne le prévoyait l'AVD précédente pour la période 2019–29, et

⁷ Le cadre n'intègre pas deux éventuelles phases supplémentaires du projet GTA, ce qui aurait d'autres implications pour les perspectives de l'économie et de la dette, car aucune décision d'investissement n'a encore été prise.

⁸ À ce stade, les autorités ne disposent pas encore de plan d'utilisation des recettes du GTA.

légèrement plus élevée en 2029–39. Pour 2019, la croissance du PIB réel devrait atteindre 6,7 % du PIB, grâce à une expansion constante des industries non extractives soutenue par le programme d'investissement public, l'IDE et les réformes structurelles planifiées pour améliorer le climat des affaires et diversifier l'économie. Les secteurs bénéficiaires sont l'agriculture, la construction, les télécommunications et les autres services. Pendant les années de construction du GTA, il est prévu que l'attribution locale de marchés publics pour des investissements liés au projet (notamment la construction de brise-lames) contribueront à accélérer quelque peu la croissance. Dans les industries extractives, la croissance à moyen et à long terme est tirée par la rénovation passée des mines de fer et d'or et par le démarrage de la production de gaz du GTA en 2022. L'emprunt extérieur devrait être supérieur d'environ 1 % du PIB par an aux prévisions de l'AVD précédente en 2019-22, en raison du financement du projet GTA. L'inflation devrait s'établir à 4 % par an en moyenne au cours de la période 2019-29.

Mauritanie : hypothèses macroéconomiques de l'AVD pour les PFR, 2018–39

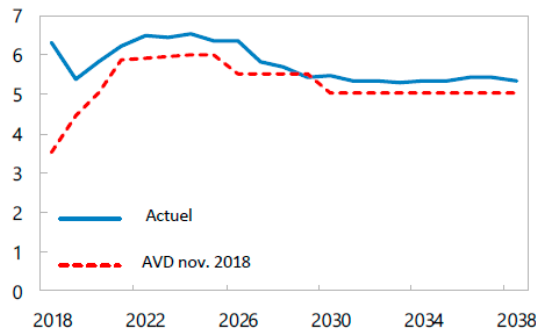
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2019-2029 | 2030-39 1/ |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|----------|-----------|------------|
| Croissance du PIB réel | | | | | | | | | |
| AVD actuelle | 3.6 | 6.7 | 5.8 | 6.0 | 9.7 | 6.6 | 5.7 | 6.1 | 5.0 |
| AVD nov 2018 | 3.5 | 5.7 | 4.8 | 5.6 | 5.6 | 5.3 | 5.4 .. | 5.3 | 4.6 |
| PIB nominal (en millions de dollars) | | | | | | | | | |
| AVD actuelle | 5,237 | 5,621 | 5,827 | 6,130 | 6,734 | 7,283 | 7,831 | 7,784.2 | 14252.9 |
| AVD nov 2018 | 5,252 | 5,551 | 5,775 | 6,058 | 6,372 | 6,629 | 6,858 .. | 7,247.9 | 12661.5 |
| Exproations, biens et services (croissance; en pourcentage) | | | | | | | | | |
| AVD actuelle | 8.7 | 9.8 | 3.3 | 3.8 | 16.5 | 6.6 | -1.1 | 4.7 | 2.1 |
| AVD nov 2018 | 3.2 | 8.3 | 3.4 | 1.7 | 2.6 | 1.8 | -1.0 .. | 2.9 | 1.2 |
| Importations, biens et services (croissance; en pourcentage) | | | | | | | | | |
| AVD actuelle | 23.4 | -2.1 | 9.6 | -0.6 | -3.4 | 2.6 | 5.2 | 2.3 | 2.7 |
| AVD nov 2018 | 7.2 | 1.8 | -5.3 | -0.1 | -1.9 | 2.6 | 1.4 .. | 0.9 | 1.5 |
| Solde des transactions courants (en pourcentage du PIB) | | | | | | | | | |
| AVD actuelle | -18.4 | -15.7 | -20.4 | -16.7 | -7.8 | -5.9 | -7.2 | -9.8 | -6.4 |
| AVD nov 2018 | -15.9 | -12.6 | -8.9 | -8.1 | -5.6 | -5.9 | -7.0 .. | -6.7 | -4.4 |
| Recettes et dons (en pourcentage du PIB) | | | | | | | | | |
| AVD actuelle | 30.4 | 26.8 | 27.6 | 27.4 | 27.4 | 27.7 | 27.7 | 27.5 | 27.0 |
| AVD nov 2018 | 28.8 | 28.7 | 28.6 | 28.8 | 29.0 | 29.0 | 27.9 .. | 28.4 | 28.0 |
| Solde primaire (en pourcentage du PIB) | | | | | | | | | |
| AVD actuelle | 5.3 | 1.7 | 2.0 | 1.7 | 1.7 | 1.6 | 1.6 | 1.4 | 0.5 |
| AVD nov 2018 | 1.5 | 1.5 | 1.7 | 1.6 | 1.6 | 1.6 | 1.6 .. | 1.4 | 0.9 |
| Prix du minerai de fer | | | | | | | | | |
| AVD actuelle | 70.1 | 83.9 | 75.5 | 75.5 | 75.5 | 75.5 | 75.5 | 76.2 | 75.5 |
| AVD nov 2018 | 69.6 | 67.5 | 65.8 | 65.8 | 65.8 | 65.8 | 65.8 .. | 66.0 | 65.8 |

Sources: autorités mauritaniennes; et estimations et projections des services du FMI.
1/Pour AVD de nov. 2018: 2029-2038.

Graphique 1. Mauritanie : hypothèses macroéconomiques, 2018–38

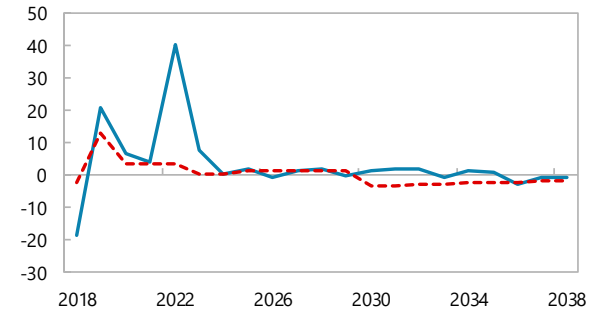
Croissance du PIB réel non-extractif

(variation en pourcentage)



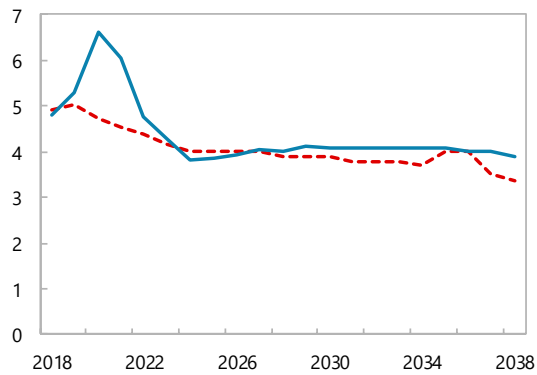
Croissance du PIB réel extractif

(variation en pourcentage)



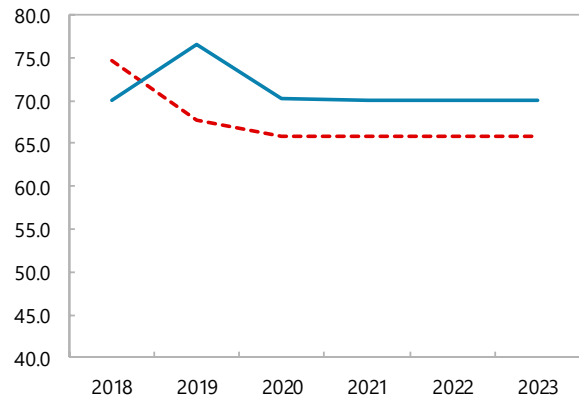
Montant projeté des décaissements de prêt

(en pourcentage du PIB)



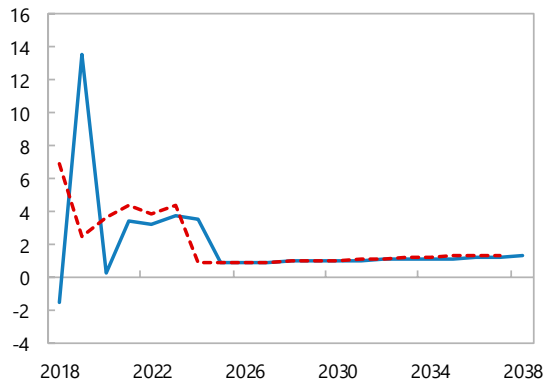
Prix du minerai de fer

(en USD par tonne)



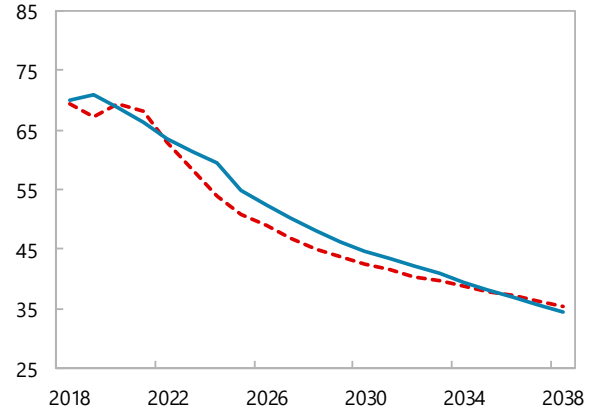
Terme de l'échange

(variation en pourcentage)



Dettes extérieures contractées ou garanties par l'État 1/

(en pourcentage du PIB)



Source : autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI

1/ Hors arriérés envers le Koweït pour lesquels on suppose un allègement de dette au titre d'IADM-PFR.

4. Les outils de réalisme du cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu laissent apparaître que les projections étayant cette AVD sont raisonnables (graphiques 4 et 5). Une décomposition des déterminants de la dynamique de la dette montre une tendance semblable à celle observée dans l'AVD de novembre 2018. Elle fait apparaître les effets négatifs de la chute des cours des matières premières en 2014–16, qui a considérablement pénalisé le solde courant et la croissance, en raison de la structure non diversifiée de l'économie. Une nette augmentation des emprunts, comme celle de la période 2014-16, ne devrait pas se reproduire dans le contexte du programme FEC, étant donné la détermination des autorités à gérer la dette prudemment afin d'assurer sa viabilité et à éviter des financements non concessionnels. Au vu des expériences de différents pays en matière de rééquilibrage budgétaire dans le cadre des programmes appuyés par le FMI dans les pays à faible revenu, l'ajustement du solde primaire programmé sur trois ans pour la Mauritanie se situe bien dans la fourchette des résultats réalistes. Le rebond de la croissance projeté dans le scénario de référence, qui dépasse les projections fondées sur les multiplicateurs budgétaires, traduit l'effet du retour de conditions météorologiques moyennes sur l'agriculture et l'élevage après la sécheresse, ainsi qu'une hausse de la production de minerai de fer et d'or. Par rapport à la précédente AVD, la présente AVD ne prévoit qu'une légère augmentation de la contribution de l'investissement public à la croissance au cours des cinq prochaines années (avant l'arrivée des recettes considérables liées au GTA). L'accélération de la croissance qui est attendue devrait plutôt être portée par une croissance plus rapide de la productivité, des réformes structurelles et une augmentation de l'investissement privé, liée en partie à l'exploitation du projet GTA.

CLASSEMENT DU PAYS ET TESTS DE RÉSISTANCE

5. La capacité d'endettement de la Mauritanie reste moyenne. Sur la base des données des Perspectives de l'économie mondiale (PEM) d'avril 2019 du FMI et de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de 2017 (la plus récente), la score de l'indicateur composite est de 2,90, ce qui correspond à une capacité d'endettement moyenne. Elle dépasse la note de 2,69 (fondée sur les données des PEM d'octobre 2018) figurant dans l'AVD de novembre 2018, qui témoignait d'une faible capacité d'endettement. L'amélioration de l'indice composite indique que la couverture des importations par les réserves dépasse les projections, en raison des cours plus élevés des matières premières, de la hausse de la production minière et de la prise en compte des exportations de gaz attendues du projet GTA. La capacité d'endettement de la Mauritanie reste moyenne. Un changement de la capacité d'endettement requiert deux changements consécutifs par rapport au classement précédent et le signal fondé sur les PEM d'octobre 2018 était le seul résultat faible.

| Mauritanie : Calcul du score à l'indicateur composite | | | | |
|--|------------------|---------------------------------|------------------------------------|-----------------------------|
| Composants | Coefficients (A) | Valeurs moyennes sur 10 ans (B) | Composants du score IC (A*B) = (C) | Contribution des composants |
| CPIA | 0.385 | 3.381 | 1.30 | 45% |
| Taux de croissance (en pourcentage) | 2.719 | 4.971 | 0.14 | 5% |
| Couverture des importations par les réserves (en pourcentage) | 4.052 | 36.212 | 1.47 | 51% |
| Couverture des importations par les réserves ² (en pourcentage) | -3.990 | 13.113 | -0.52 | -18% |
| Envoi de fonds (en pourcentage) | 2.022 | 1.736 | 0.04 | 1% |
| Croissance de l'économie mondiale (en pourcentage) | 13.520 | 3.566 | 0.48 | 17% |
| Score IC | | | 2.90 | 100% |
| Classement IC | | | Moyenne | |

6. Des valeurs par défaut ont été utilisées pour les tests de résistance standardisés et les deux tests de résistance applicables — engagements conditionnels et chocs sur les prix des matières premières.

L'utilisation de valeurs par défaut pour le test de résistance des engagements conditionnels et les partenariats public-privé (PPP) reste inchangée par rapport à la précédente AVD⁹.

| Mauritanie : Choc sur les passifs conditionnels | | | |
|--|--|-------------------------|--|
| 1 Couverture des données sur la dette publique du pays | Administration centrale, banque central, dette garantie par l'État | | |
| | Défaut | Utilisés pour l'analyse | Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut |
| 2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1 | 0 pourcentage du PIB | 0.0 | |
| 3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/ | 2 pourcentage du PIB | 2.0 | |
| 4 PPP | 35 pourcentage du stock en | 0.0 | |
| 5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale) | 5 pourcentage du PIB | 5.0 | |
| Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB) | | 7.0 | |

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1.). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

ÉVALUATION DE LA VIABILITE DE LA DETTE

A. Viabilité de la dette extérieure

7. Les projections du scénario de référence pour deux des quatre indicateurs de la dette — VA de la dette/PIB et service de la dette/recettes — se situent en permanence au-dessus du seuil correspondant (tableau 1 et graphique 2). L'indicateur VA de la dette/PIB, bien qu'étant sur une trajectoire

⁹ Même si une loi relative aux PPP a été adoptée en 2017, les données de la Banque mondiale ne font état d'aucun équipement réalisé en PPP. Un projet déclaré n'a pas encore été lancé. Par conséquent une valeur par défaut de zéro a été retenue. S'agissant des entreprises publiques, le paramètre par défaut de 2 % du PIB est retenu pour tenir compte d'un risque éventuel provenant de la SNIM. La dette extérieure de la SNIM (non garantie par l'État) était équivalente à 7 % du PIB fin 2018.

descendante, dépasse toujours son seuil de 40 % jusqu'en 2026. L'indicateur service de la dette/recettes dépasse son seuil de 18 % jusqu'en 2024. Par rapport à l'AVD de novembre 2018, le premier indicateur passe au-dessous du seuil correspondant un an plus tôt, en raison des perspectives de croissance plus favorables liées au projet gazier GTA, bien que la dette afférente soit un peu plus élevée. Le dépassement du deuxième indicateur, qui reflète surtout le début des remboursements en 2021 du dépôt saoudien par la BCM, est plus persistant que par le passé en raison des projections de recettes plus prudentes à court terme dans les industries extractives. Les tests de résistance standardisés laissent apparaître des dépassements de seuils pour tous les indicateurs de la dette (tableau 2). Les chocs les plus extrêmes sont le choc combiné (VA de la dette/PIB et service de la dette/recettes) et le choc sur la croissance des exportations (VA de la dette/exportations et service de la dette/exportations). Le choc adapté sur les prix des matières premières provoque un dépassement permanent du seuil pour les quatre indicateurs de la dette. Le choc sur les engagements conditionnels révèle des dépassements des ratios VA de la dette/PIB et service de la dette/recettes¹⁰.

B. Viabilité de la dette publique

8. Les projections de référence indiquent que le dépassement de la valeur de référence de 55 % pour le ratio VA de la dette publique/PIB persistera jusqu'en 2022, comme le constatait déjà la précédente AVD (tableau 3 et graphique 3). La dynamique de la dette publique est principalement déterminée par la dette extérieure, la dette intérieure ne représentant que 12 % du PIB à la fin de 2018. Le dépassement est de plus courte durée que dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure. Les ratios VA de la dette/recettes et service de la dette/recettes baissent progressivement aussi après avoir atteint un pic en 2018-21. Selon les tests de résistance standardisés, l'impact négatif le plus marqué (choc le plus extrême) sur les trois indicateurs de la dette proviendrait d'un choc sur les flux hors dette (ratio VA de la dette/PIB et ratio VA de la dette/recettes) et d'un choc sur la croissance du PIB réel (ratio service de la dette/recettes) (tableau 4). Le ratio VA de la dette/PIB dépasse sa valeur de référence dans tous les tests de résistance standardisés. Dans les tests de résistance adaptés, les chocs sur les engagements conditionnels et les prix des matières premières entraînent des dépassements de la valeur de référence pour le ratio VA de la dette/PIB.

NOTATION DU RISQUE ET VULNERABILITE

9. Malgré un ralentissement des décaissements au titre de la dette extérieure en 2018, le risque de surendettement extérieur reste élevé. Cela s'explique en grande partie par la forte augmentation des prêts contractés entre 2014 et 2016 pour financer les infrastructures, ainsi que par une contraction du PIB nominal après un choc de grande envergure sur les termes de l'échange et une dépréciation du taux de change en 2016. La trajectoire prévue des ratios dette/PIB et VA de la dette/PIB est un peu plus basse que dans l'AVD de novembre 2018, en raison d'une amélioration des perspectives économiques dans les industries non extractives et extractives, notamment avec le projet gazier GTA. En outre, dans le cadre macroéconomique actuel, ces deux indicateurs d'endettement continuent d'afficher une nette tendance baissière. Cependant,

¹⁰ Le cadre de viabilité de la dette extérieure, comme celui de la dette publique (tableaux 1 et 3), montre un résiduel considérable en 2020, ce qui s'explique par l'allègement supposé des arriérés dus au Koweït. Les autres résiduels du cadre de viabilité de la dette publique s'expliquent par les décaissements de prêts rétrocédés par l'État aux entreprises publiques, qui ne sont pas inscrits au budget de l'administration centrale (mais apparaissent dans le cadre de viabilité de la dette extérieure). Toutefois, le service de ces dettes est assuré par l'État et inclus dans les flux budgétaires.

l'AVD ne prévoit une sortie de la situation de risque élevé de surendettement extérieur qu'après 2025, et les trajectoires des deux indicateurs du service de la dette extérieure dépassent ou se rapprochent de leur seuil pendant plusieurs années, d'où la nécessité de surveiller de près les conséquences de tout nouvel emprunt sur le service de la dette. Ces tests de résistance illustrent la vulnérabilité des indicateurs de la dette à des chocs sur les exportations, les prix des matières premières, la croissance et la politique budgétaire. L'AVD indique également que le risque global de surendettement est élevé, parce que deux indicateurs de la dette extérieure dépassent leurs seuils respectifs dans le scénario de référence et que le ratio VA de la dette publique/PIB dépasse sa valeur de référence sur une période prolongée.

10. Même si le risque de surendettement extérieur et de surendettement global est élevé, à plus long terme, deux facteurs d'atténuation pourraient contribuer à réduire les risques et à améliorer la viabilité de la dette. Premièrement, l'inclusion des dividendes reçus par la SMHPM dans les recettes consolidées du secteur public améliorerait les indicateurs du service de la dette à long terme. Deuxièmement, les actifs qui seront éventuellement accumulés dans le fond pour les hydrocarbures grâce aux recettes provenant du projet GTA (en supposant qu'ils représenteront la moitié des recettes annuelles de GTA, voir le paragraphe 3) pourraient être utilisés pour assurer le service de la dette ou rembourser la dette extérieure, ce qui contribuerait à réduire la vulnérabilité à long terme. Ces options dépendront des futures règles macrobudgétaires régissant l'utilisation des recettes et des actifs liés au GTA.

11. L'AVD souligne la nécessité d'adopter une politique économique saine, en particulier une stratégie d'emprunt prudente qui évite les prêts non concessionnels pour privilégier les dons et les financements concessionnels contractés à un rythme modéré compatible avec la capacité d'absorption. Afin d'éviter d'exacerber les risques de liquidité à court terme, il convient d'éviter les nouveaux emprunts, qui se traduisent par une augmentation considérable du service de la dette à court terme. Les autorités doivent également poursuivre leurs efforts pour régler la question de la dette extérieure en souffrance envers le Koweït. Pour réduire le risque de surendettement, il est également indispensable de pérenniser les réformes structurelles destinées à promouvoir une croissance inclusive et la diversification économique par le biais du développement du secteur privé ; de parfaire la gestion des finances publiques afin d'augmenter l'efficacité et les dividendes en termes de croissance des dépenses publiques courantes et d'équipement ; et de renforcer la capacité de gestion de la dette. Les autorités ont tenu compte de ces objectifs dans leur stratégie de croissance et de développement et ont fait des progrès dans la mise en œuvre des mesures nécessaires pour les atteindre dans le cadre du programme appuyé par le FMI.

POINT DE VUE DES AUTORITES

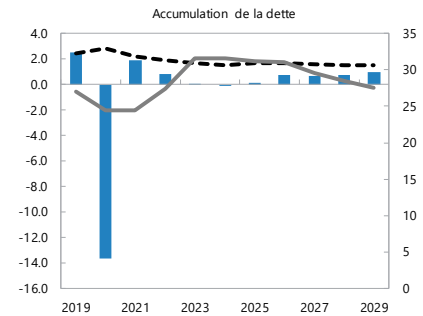
12. Les autorités reconnaissent la nécessité de mener une politique d'endettement prudente et de renforcer la gestion de l'investissement public, mais remettent en question le niveau de risque de surendettement, jugé « élevé ». Elles considèrent que les prêts consentis pour leur investissement dans le projet GTA sont de nature commerciale, sans garantie de l'État, et ne devraient donc pas être comptabilisés comme dette garantie par l'État. Les services du FMI répondent que cette dette est contractée par une entité détenue par l'État au nom de celui-ci. Les autorités estiment par ailleurs que l'encours du service de la dette est gérable à court terme et encore plus à moyen terme, grâce aux recettes fiscales et d'exportation attendues du projet GTA, ce qui, à leur avis, rend gérable leur dette essentiellement concessionnelle. Elles notent également que le remboursement différé du dépôt effectué par un partenaire au développement à la banque centrale a

contribué à réduire les risques de liquidité de court terme pouvant être liés au paiement du service de la dette. Elles attendent avec intérêt le changement d'année de base de leur comptabilité nationale, qui vise à mesurer l'activité économique de manière plus exacte : elles s'attendent à ce que cela relève le PIB et réduise donc les ratios d'endettement.

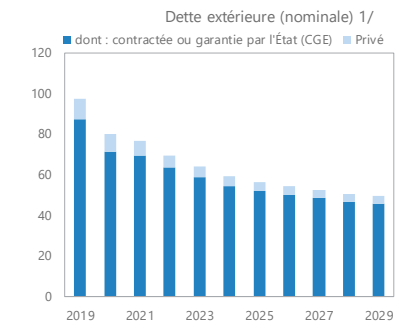
Tableau 1. Mauritanie : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2016–39
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

| | Effectif | | | Projections | | | | | | | Moyenne 8/ | | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|-------------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2029 | 2039 | Scénario historique | Projections |
| Dette extérieure (nominale) 1/ | 110.3 | 107.0 | 102.2 | 97.3 | 79.9 | 76.6 | 69.2 | 64.0 | 59.4 | 49.4 | 38.2 | 91.2 | 64.5 |
| <i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i> | 94.1 | 91.9 | 90.1 | 87.2 | 71.2 | 69.3 | 63.5 | 58.7 | 54.4 | 45.7 | 36.1 | 78.5 | 58.8 |
| Variation de la dette extérieure | 3.8 | -3.4 | -4.8 | -4.9 | -17.4 | -3.3 | -7.4 | -5.2 | -4.7 | -1.3 | -0.9 | | |
| Flux générateurs d'endettement net identifiés | 12.6 | -2.9 | -4.5 | -2.4 | -1.7 | -3.1 | -5.8 | -2.8 | -1.8 | -0.6 | -0.1 | 3.3 | -2.3 |
| Déficit extérieur courant hors intérêts | 13.0 | 12.2 | 16.3 | 13.8 | 19.7 | 15.1 | 6.2 | 4.4 | 5.8 | 5.5 | 5.9 | 15.3 | 8.4 |
| Déficit de la balance des biens et services | -89.1 | -97.2 | -103.3 | -99.7 | -105.8 | -100.4 | -93.6 | -89.6 | -84.9 | -73.0 | -50.5 | -106.3 | -87.7 |
| Exportations | 35.7 | 39.6 | 40.9 | 40.0 | 39.8 | 39.3 | 41.3 | 40.6 | 37.5 | 32.2 | 21.6 | | |
| Importations | -53.5 | -57.5 | -62.4 | -59.7 | -66.0 | -61.0 | -52.3 | -49.0 | -47.3 | -40.8 | -28.9 | | |
| Transferts courants nets (négatifs = entrées) | -5.2 | -5.1 | -3.7 | -3.1 | -3.2 | -2.9 | -2.7 | -2.7 | -2.6 | -2.0 | -0.9 | | |
| <i>dont : officiels</i> | -3.6 | -3.2 | -1.9 | -1.1 | -1.2 | -1.0 | -0.9 | -0.8 | -0.8 | -0.6 | -0.3 | | |
| Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes) | 107.3 | 114.5 | 123.4 | 116.6 | 128.7 | 118.4 | 102.6 | 96.6 | 93.3 | 80.5 | 57.2 | | |
| IDE nets (négatifs = entrées) | -5.8 | -11.9 | -16.6 | -11.7 | -17.7 | -15.6 | -7.2 | -4.7 | -5.8 | -5.0 | -4.9 | -11.4 | -8.3 |
| Dynamique endogène de la dette 2/ | 5.4 | -3.2 | -4.3 | -4.5 | -3.6 | -2.6 | -4.9 | -2.5 | -1.8 | -1.1 | -1.1 | | |
| Contribution du taux d'intérêt nominal | 2.1 | 2.2 | 2.1 | 1.9 | 1.9 | 2.0 | 1.9 | 1.7 | 1.6 | 1.2 | 0.8 | | |
| Contribution de la croissance du PIB réel | -2.0 | -3.2 | -3.6 | -6.4 | -5.5 | -4.5 | -6.8 | -4.2 | -3.4 | -2.3 | -1.9 | | |
| Contribution des variations de prix et de taux de change | 5.3 | -2.1 | -2.8 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | |
| Résiduel 3/ | -8.8 | -0.5 | -0.2 | -2.5 | -15.7 | -0.1 | -1.6 | -2.4 | -2.9 | -0.6 | -0.8 | -0.6 | -2.5 |
| <i>dont : financement exceptionnel</i> | 0.0 | -0.1 | -0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | |
| Indicateurs de viabilité | | | | | | | | | | | | | |
| VA de la dette extérieure CGE/PIB | ... | ... | 72.9 | 70.2 | 54.5 | 53.7 | 49.6 | 45.9 | 42.6 | 35.5 | 29.2 | | |
| VA de la dette extérieure CGE/exportations | ... | ... | 178.3 | 175.7 | 136.9 | 136.5 | 120.0 | 113.0 | 113.4 | 110.2 | 135.1 | | |
| Ratio service de la dette CGE/exportations | 9.6 | 10.5 | 13.1 | 12.2 | 12.2 | 15.2 | 12.9 | 12.1 | 12.5 | 12.4 | 15.8 | | |
| Ratio service de la dette CGE/recettes | 13.2 | 15.3 | 18.0 | 18.6 | 18.1 | 22.3 | 19.9 | 18.1 | 17.2 | 14.8 | 12.8 | | |
| Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU) | 0.8 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.8 | 1.1 | | |
| Principales hypothèses macroéconomiques | | | | | | | | | | | | | |
| Croissance du PIB réel (en pourcentage) | 1.8 | 3.1 | 3.6 | 6.7 | 5.8 | 6.0 | 9.7 | 6.6 | 5.7 | 4.8 | 5.1 | 3.5 | 6.1 |
| Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage) | -4.8 | 2.0 | 2.7 | 0.6 | -2.1 | -0.7 | 0.2 | 1.4 | 1.7 | 0.2 | 1.4 | -0.3 | 0.2 |
| Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/ | 1.9 | 2.1 | 2.1 | 2.0 | 2.0 | 2.6 | 2.7 | 2.7 | 2.7 | 2.5 | 2.2 | 1.7 | 2.5 |
| Croissance des exportations de biens & services (\$, en %) | 2.2 | 16.9 | 9.7 | 4.9 | 3.4 | 3.8 | 15.4 | 6.4 | -0.6 | 2.1 | 1.7 | 4.1 | 4.1 |
| Croissance des importations de biens & services (\$, en %) | -3.2 | 13.1 | 15.4 | 2.7 | 14.5 | -2.7 | -5.9 | 1.3 | 3.9 | -0.6 | 2.7 | 4.6 | 2.4 |
| Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %) | ... | ... | ... | 27.0 | 24.5 | 24.5 | 27.5 | 31.6 | 31.6 | 27.5 | 20.9 | ... | 28.6 |
| Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB) | 26.1 | 27.1 | 29.8 | 26.1 | 26.8 | 26.8 | 26.9 | 27.2 | 27.3 | 27.1 | 26.6 | 24.9 | 27.0 |
| Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/ | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | | |
| Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/ | ... | ... | ... | 2.4 | 2.8 | 2.2 | 1.9 | 1.7 | 1.5 | 1.5 | 1.0 | ... | 1.9 |
| Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/ | ... | ... | ... | 34.2 | 31.4 | 30.5 | 35.0 | 39.9 | 40.2 | 32.7 | 23.7 | ... | 35.4 |
| PIB nominal (milliards de dollars EU) | 5 | 5 | 5 | 6 | 6 | 6 | 7 | 7 | 8 | 10 | 18 | | |
| Croissance du PIB nominal en dollars | -3.0 | 5.1 | 6.3 | 7.3 | 3.7 | 5.2 | 9.9 | 8.1 | 7.5 | 5.1 | 6.6 | 3.3 | 6.3 |
| Pour mémoire : | | | | | | | | | | | | | |
| VA de la dette extérieure 7/ | ... | ... | 85.0 | 80.3 | 63.2 | 60.9 | 55.3 | 51.2 | 47.5 | 39.2 | 31.3 | | |
| En pourcentage des exportations | ... | ... | 207.9 | 200.9 | 158.6 | 154.9 | 133.9 | 126.0 | 126.5 | 121.9 | 144.8 | | |
| Ratio service de la dette/exportations | 28.7 | 30.8 | 33.6 | 29.5 | 28.8 | 31.0 | 26.2 | 24.4 | 23.5 | 22.0 | 23.0 | | |
| VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU) | ... | ... | 3.8 | 3.9 | 3.2 | 3.3 | 3.3 | 3.3 | 3.3 | 3.6 | 5.4 | | |
| (VAT - VAT-1)/PIBt-1 (en pourcentage) | ... | ... | ... | 2.5 | -13.7 | 1.9 | 0.8 | 0.1 | -0.1 | 1.0 | 1.4 | | |
| Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement | 9.2 | 15.6 | 21.1 | 18.7 | 37.0 | 18.4 | 13.6 | 9.6 | 10.5 | 6.8 | 6.7 | | |

| Définition de la dette extérieure/intérieure | Residency-based |
|--|-----------------|
| Existe-t-il une grande différence entre les deux critères? | Yes |



■ Accumulation de la dette
 - - - Financement équivalent don (% du PIB)
 — Éléments don des nouveaux emprunts (% échelle droite)



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1 + g) + \epsilon\alpha(1 + r)] / (1 + g + p + gp)$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU, ϵ = appréciation nominale de la monnaie locale, et α = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

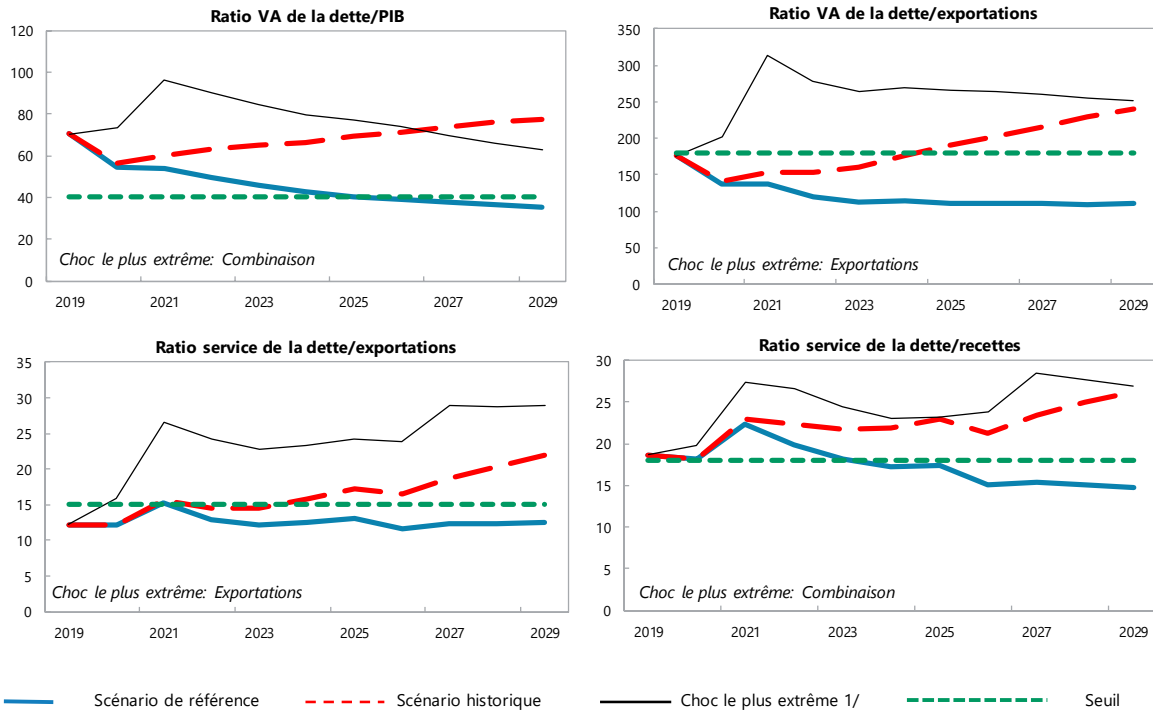
5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Graphique 1. Mauritanie : Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon scénarios, 2019–2029



| Personnalisation des paramètres par défaut | | |
|--|----------|--------------|
| | Amplieur | Interactions |
| Choc d'engagements | | |
| Passifs éventuels combinés | Non | |
| Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. |
| Prix des produits de base | Non | Non |
| Financement de marché | n.a. | n.a. |

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

| Hypothèses sur les conditions du financement supplémentaire résultant des tests de résistance * | | |
|---|--------|--|
| | Défaut | Défini par l'utilisateur (Personnalisés) |
| Part de la dette marginale | | |
| Dette extérieure CGE MLT | 100% | |
| Modalités de la dette marginale | | |
| Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars | 2.4% | 2.4% |
| Taux d'actualisation, dollars EU | 5.0% | 5.0% |
| Échéance moyenne (y compris période de grâce) | 19 | 19 |
| Période de grâce moyenne (minimum 1) | 5 | 5 |

* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2029. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Tableau 2. Mauritanie : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contactée ou garantie par l'État, 2019–2029 (en pourcentage)

| | Projections 1/ | | | | | | | | | | |
|--|----------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
| Ratio VA de la dette/PIB | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 70 | 55 | 54 | 50 | 46 | 43 | 40 | 39 | 38 | 36 | 35 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/ | 70 | 56 | 60 | 63 | 65 | 66 | 69 | 71 | 73 | 76 | 77 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel | 70 | 59 | 63 | 58 | 54 | 50 | 47 | 45 | 44 | 42 | 41 |
| B2. Solde primaire | 70 | 57 | 60 | 57 | 54 | 52 | 50 | 50 | 48 | 47 | 47 |
| B3. Exportations | 70 | 66 | 82 | 76 | 71 | 67 | 64 | 62 | 59 | 56 | 54 |
| B4. Autres flux 3/ | 70 | 66 | 76 | 71 | 66 | 62 | 60 | 57 | 54 | 52 | 49 |
| B5. Dépréciation | 70 | 69 | 87 | 81 | 76 | 71 | 68 | 66 | 63 | 60 | 58 |
| B6. Combinaison de B1-B5 | 70 | 73 | 96 | 90 | 85 | 80 | 77 | 74 | 70 | 66 | 63 |
| C. Tests Adaptés | | | | | | | | | | | |
| C1. Passifs éventuels combinés | 70 | 59 | 60 | 56 | 54 | 51 | 50 | 49 | 48 | 47 | 47 |
| C2. Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C3. Prix des produits de base | 70 | 60 | 63 | 60 | 58 | 56 | 55 | 54 | 54 | 53 | 53 |
| C4. Financement de marché | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| Seuil | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 |
| Ratio VA de la dette/exportations | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 176 | 137 | 136 | 120 | 113 | 113 | 111 | 110 | 110 | 110 | 110 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/ | 176 | 141 | 152 | 152 | 160 | 177 | 189 | 202 | 215 | 229 | 241 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel | 176 | 137 | 136 | 120 | 113 | 113 | 111 | 110 | 110 | 110 | 110 |
| B2. Solde primaire | 176 | 143 | 152 | 138 | 133 | 138 | 138 | 140 | 142 | 143 | 146 |
| B3. Exportations | 176 | 201 | 314 | 278 | 265 | 269 | 266 | 265 | 260 | 255 | 251 |
| B4. Autres flux 3/ | 176 | 167 | 193 | 171 | 163 | 166 | 164 | 163 | 159 | 156 | 154 |
| B5. Dépréciation | 176 | 137 | 174 | 154 | 146 | 149 | 146 | 147 | 145 | 142 | 141 |
| B6. Combinaison de B1-B5 | 176 | 190 | 212 | 240 | 230 | 234 | 232 | 231 | 226 | 220 | 216 |
| C. Tests Adaptés | | | | | | | | | | | |
| C1. Passifs éventuels combinés | 176 | 147 | 151 | 136 | 132 | 136 | 136 | 138 | 140 | 142 | 145 |
| C2. Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C3. Prix des produits de base | 176 | 177 | 185 | 162 | 154 | 157 | 155 | 159 | 162 | 165 | 169 |
| C4. Financement de marché | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| Seuil | 180 | 180 | 180 | 180 | 180 | 180 | 180 | 180 | 180 | 180 | 180 |
| Ratio service de la dette/exportations | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 12 | 12 | 15 | 13 | 12 | 12 | 13 | 12 | 12 | 12 | 12 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/ | 12 | 12 | 16 | 14 | 15 | 16 | 17 | 16 | 19 | 20 | 22 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel | 12 | 12 | 15 | 13 | 12 | 12 | 13 | 12 | 12 | 12 | 12 |
| B2. Solde primaire | 12 | 12 | 15 | 13 | 13 | 13 | 14 | 13 | 14 | 15 | 15 |
| B3. Exportations | 12 | 16 | 27 | 24 | 23 | 23 | 24 | 24 | 29 | 29 | 29 |
| B4. Autres flux 3/ | 12 | 12 | 16 | 14 | 14 | 14 | 15 | 15 | 18 | 18 | 18 |
| B5. Dépréciation | 12 | 12 | 15 | 14 | 13 | 13 | 14 | 13 | 16 | 16 | 16 |
| B6. Combinaison de B1-B5 | 12 | 14 | 21 | 19 | 18 | 19 | 19 | 20 | 25 | 25 | 25 |
| C. Tests Adaptés | | | | | | | | | | | |
| C1. Passifs éventuels combinés | 12 | 12 | 15 | 13 | 13 | 13 | 14 | 12 | 13 | 13 | 13 |
| C2. Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C3. Prix des produits de base | 12 | 14 | 18 | 15 | 14 | 14 | 15 | 14 | 16 | 16 | 17 |
| C4. Financement de marché | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| Seuil | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 |
| Ratio service de la dette/recettes | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 19 | 18 | 22 | 20 | 18 | 17 | 17 | 15 | 15 | 15 | 15 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/ | 19 | 18 | 23 | 22 | 22 | 22 | 23 | 21 | 23 | 25 | 26 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel | 19 | 20 | 26 | 23 | 21 | 20 | 20 | 18 | 18 | 18 | 17 |
| B2. Solde primaire | 19 | 18 | 23 | 21 | 19 | 18 | 18 | 17 | 18 | 18 | 18 |
| B3. Exportations | 19 | 19 | 26 | 25 | 22 | 21 | 21 | 21 | 24 | 23 | 23 |
| B4. Autres flux 3/ | 19 | 18 | 24 | 22 | 20 | 19 | 19 | 20 | 22 | 22 | 21 |
| B5. Dépréciation | 19 | 23 | 28 | 27 | 25 | 24 | 24 | 21 | 26 | 25 | 24 |
| B6. Combinaison de B1-B5 | 19 | 20 | 27 | 27 | 24 | 23 | 23 | 24 | 28 | 28 | 27 |
| C. Tests Adaptés | | | | | | | | | | | |
| C1. Passifs éventuels combinés | 19 | 18 | 23 | 21 | 19 | 18 | 18 | 16 | 16 | 16 | 16 |
| C2. Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C3. Prix des produits de base | 19 | 19 | 24 | 22 | 20 | 19 | 19 | 18 | 19 | 19 | 19 |
| C4. Financement de marché | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| Seuil | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 |

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 3. Mauritanie : Cadre de viabilité de la dette du secteur public scénario de référence, 2016-2039

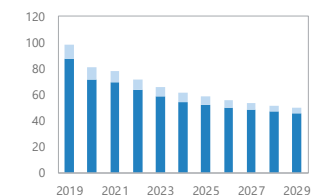
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

| | Effectif | | | Projections | | | | | | | | Moyenne 6/ | |
|---|----------|------|-------|-------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------------------|-------------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2029 | 2039 | Scénario historique | Projections |
| Dettes du secteur public 1/ | 98.9 | 95.9 | 102.3 | 97.8 | 80.9 | 78.2 | 71.3 | 66.0 | 61.1 | 49.9 | 42.2 | 84.8 | 65.8 |
| dont : libellée en devises | 94.1 | 91.9 | 90.1 | 87.2 | 71.2 | 69.3 | 63.5 | 58.7 | 54.4 | 45.7 | 36.1 | 78.5 | 58.8 |
| Variation de la dette du secteur public | 2.2 | -3.0 | 6.4 | -4.5 | -17.0 | -2.7 | -6.9 | -5.3 | -4.8 | -1.5 | 0.0 | | |
| Flux générateurs d'endettement identifiés | 0.4 | -6.7 | -7.0 | -6.8 | -4.1 | -4.7 | -7.5 | -5.4 | -4.7 | -2.3 | -1.6 | -1.8 | -4.3 |
| Déficit primaire | -0.5 | -1.2 | -5.0 | -1.5 | -1.8 | -1.5 | -1.5 | -1.5 | -1.4 | -0.9 | 0.0 | -0.3 | -1.3 |
| Recettes et dons | 28.0 | 28.1 | 30.4 | 26.8 | 27.6 | 27.4 | 27.4 | 27.7 | 27.7 | 27.4 | 26.8 | 26.1 | 27.5 |
| dont : dons | 1.9 | 1.0 | 0.7 | 0.7 | 0.8 | 0.6 | 0.6 | 0.5 | 0.5 | 0.3 | 0.1 | | |
| Dépenses primaires (hors intérêts) | 27.5 | 26.9 | 25.5 | 25.3 | 25.8 | 25.8 | 25.9 | 26.2 | 26.3 | 26.5 | 26.8 | 25.8 | 26.2 |
| Dynamique automatique de la dette | 1.0 | -5.5 | -1.8 | -5.3 | -2.3 | -3.2 | -6.0 | -3.9 | -3.2 | -1.5 | -1.6 | | |
| Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance | -1.6 | -3.4 | -3.9 | -6.8 | -5.7 | -4.7 | -6.9 | -4.4 | -3.5 | -2.2 | -1.8 | | |
| dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen | 0.1 | -0.5 | -0.6 | -0.4 | -0.3 | -0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.3 | | |
| dont : contribution de la croissance du PIB réel | -1.7 | -2.9 | -3.3 | -6.4 | -5.4 | -4.6 | -6.9 | -4.4 | -3.6 | -2.4 | -2.1 | | |
| Contribution de la dépréciation du taux de change réel | 2.6 | -2.1 | 2.2 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | |
| Autres flux générateurs d'endettement identifiés | 0.0 | 0.0 | -0.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Produit des privatisations (négatif) | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | |
| Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | |
| Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres) | 0.0 | 0.0 | -0.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | |
| Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire) | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | |
| Résiduel | 1.8 | 3.7 | 13.4 | 3.9 | -9.4 | 3.6 | 1.5 | 0.6 | 0.2 | 1.6 | 1.8 | 4.3 | 0.6 |
| Indicateurs de viabilité | | | | | | | | | | | | | |
| VA de la dette du secteur public 2/ | ... | ... | 86.5 | 82.7 | 65.6 | 63.5 | 57.9 | 53.6 | 49.7 | 40.1 | 35.6 | | |
| Ratio VA de la dette public/recettes et dons (en %) | ... | ... | 284.6 | 308.0 | 237.5 | 231.9 | 211.2 | 193.4 | 179.2 | 146.3 | 132.8 | | |
| Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/ | 32.4 | 31.7 | 30.5 | 33.0 | 29.9 | 32.7 | 29.4 | 26.6 | 25.5 | 19.5 | 20.7 | | |
| Besoin de financement brut 4/ | 8.5 | 7.7 | 4.0 | 7.1 | 6.1 | 6.0 | 5.1 | 4.6 | 4.3 | 3.9 | 5.5 | | |
| Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires | | | | | | | | | | | | | |
| Croissance du PIB réel (en pourcentage) | 1.8 | 3.1 | 3.6 | 6.7 | 5.8 | 6.0 | 9.7 | 6.6 | 5.7 | 4.8 | 5.1 | 3.5 | 6.1 |
| Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage) | 1.2 | 1.3 | 1.4 | 1.4 | 1.5 | 2.1 | 2.2 | 2.3 | 2.2 | 2.1 | 2.4 | 1.0 | 2.0 |
| Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage) | 1.1 | 2.3 | 1.8 | -0.7 | 1.0 | 0.5 | 1.2 | 0.8 | 0.7 | 2.3 | 2.6 | 3.2 | 1.4 |
| Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation) | 2.9 | -2.3 | 2.4 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 2.0 | ... |
| Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage) | 3.4 | 3.4 | 2.8 | 5.3 | 3.1 | 3.7 | 3.0 | 3.5 | 3.8 | 2.3 | 3.5 | 3.6 | 3.0 |
| Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %) | -11.8 | 0.8 | -1.9 | 6.2 | 7.7 | 6.2 | 10.0 | 8.0 | 5.9 | 4.8 | 5.6 | 4.9 | 6.5 |
| Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/ | -2.7 | 1.8 | -11.4 | 2.9 | 15.1 | 1.1 | 5.4 | 3.8 | 3.4 | 0.7 | 0.0 | -4.1 | 3.5 |
| VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public) | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | |

| Définition de la dette extérieure/intérieure | Lieu de résidence |
|--|-------------------|
| Existe-t-il une grande différence entre les deux critères? | Oui |

Dettes du secteur public 1/

■ dont : en monnaie nationale
■ dont : en monnaie étrangère



■ dont : détenu par les résidents
■ dont : détenu par les non-résidents



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale, banque central, dette garantie par l'État. Définition de la dette extérieure/intérieure est Residency-based.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

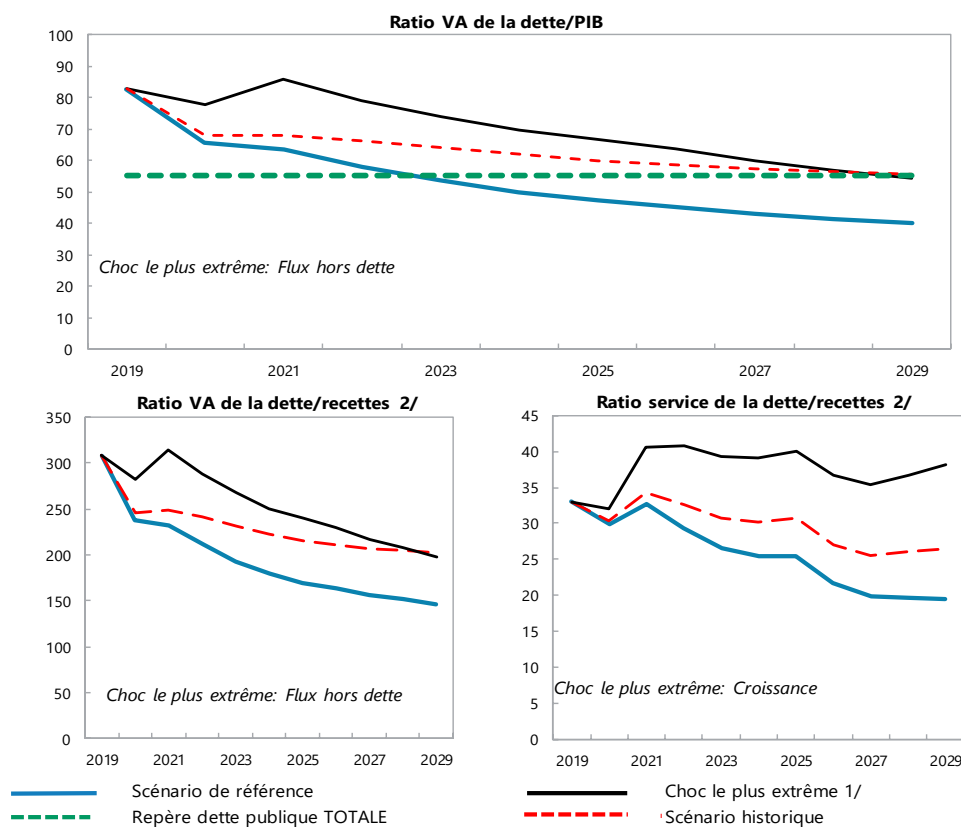
3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Graphique 2. Mauritanie : Indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2019–29



| Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance * | Défaut | Défini par l'utilisateur |
|--|--------|--------------------------|
| Part de la dette marginale | | |
| Dette extérieure CGE à moyen et long terme | 71% | 71% |
| Dette intérieure à moyen et long terme | 2% | 2% |
| Dette intérieure à court terme | 27% | 27% |
| Modalités de la dette marginale | | |
| Dette extérieure à MLT | | |
| Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU | 2.4% | 2.4% |
| Échéance moyenne (y compris période de grâce) | 19 | 19 |
| Période de grâce moyenne (minimum 1) | 5 | 5 |
| Dette intérieure à MLT | | |
| Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts | 4.4% | 4.4% |
| Échéance moyenne (y compris période de grâce) | 3 | 3 |
| Période de grâce moyenne | 2 | 2 |
| Dette intérieure à court terme | | |
| Taux d'intérêt réel moyen | 2.9% | 2.9% |

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2029. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Tableau 4. Mauritanie : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement public, 2019-2029

| | Projections 1/ | | | | | | | | | | |
|--|----------------|------------|------------|------------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
| Ratio VA de la dette/PIB | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 83 | 66 | 63 | 58 | 54 | 50 | 47 | 45 | 43 | 41 | 40 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/ | 83 | 68 | 68 | 66 | 64 | 62 | 60 | 59 | 57 | 56 | 55 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel | 83 | 72 | 79 | 75 | 73 | 72 | 72 | 73 | 74 | 75 | 77 |
| B2. Solde primaire | 83 | 69 | 70 | 63 | 59 | 55 | 52 | 50 | 48 | 46 | 45 |
| B3. Exportations | 83 | 73 | 83 | 76 | 71 | 67 | 64 | 61 | 58 | 55 | 53 |
| B4. Autres flux 3/ | 83 | 78 | 86 | 79 | 74 | 70 | 67 | 64 | 60 | 57 | 54 |
| B5. Dépréciation | 83 | 82 | 76 | 68 | 61 | 54 | 50 | 46 | 42 | 39 | 36 |
| B6. Combinaison de B1-B5 | 83 | 68 | 67 | 58 | 53 | 49 | 45 | 43 | 41 | 39 | 38 |
| C. Tests Adaptés | | | | | | | | | | | |
| C1. Passifs éventuels combinés | 83 | 71 | 69 | 62 | 58 | 54 | 51 | 49 | 47 | 46 | 45 |
| C2. Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C3. Prix des produits de base | 83 | 68 | 71 | 70 | 69 | 69 | 70 | 71 | 72 | 73 | 75 |
| C4. Financement de marché | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| Repère dette publique TOTALE | 55 | 55 | 55 | 55 | 55 | 55 | 55 | 55 | 55 | 55 | 55 |
| Ratio VA de la dette/recettes 2/ | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 308 | 238 | 232 | 211 | 193 | 179 | 170 | 163 | 156 | 151 | 146 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/ | 308 | 246 | 248 | 241 | 231 | 223 | 215 | 211 | 207 | 205 | 202 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel | 308 | 261 | 287 | 274 | 264 | 258 | 259 | 263 | 267 | 275 | 281 |
| B2. Solde primaire | 308 | 250 | 255 | 231 | 212 | 197 | 187 | 180 | 174 | 170 | 165 |
| B3. Exportations | 308 | 264 | 304 | 279 | 258 | 242 | 232 | 223 | 210 | 202 | 192 |
| B4. Autres flux 3/ | 308 | 282 | 314 | 289 | 267 | 251 | 240 | 230 | 217 | 208 | 198 |
| B5. Dépréciation | 308 | 297 | 279 | 247 | 219 | 197 | 180 | 166 | 153 | 143 | 133 |
| B6. Combinaison de B1-B5 | 308 | 245 | 246 | 213 | 193 | 175 | 163 | 155 | 147 | 144 | 138 |
| C. Tests Adaptés | | | | | | | | | | | |
| C1. Passifs éventuels combinés | 308 | 258 | 251 | 228 | 209 | 194 | 184 | 178 | 171 | 167 | 163 |
| C2. Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C3. Prix des produits de base | 308 | 257 | 269 | 264 | 257 | 253 | 253 | 256 | 260 | 267 | 274 |
| C4. Financement de marché | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| Ratio service de la dette/recettes 2/ | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 33 | 30 | 33 | 29 | 27 | 25 | 26 | 22 | 20 | 20 | 20 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/ | 33 | 30 | 34 | 33 | 31 | 30 | 31 | 27 | 25 | 26 | 27 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel | 33 | 32 | 41 | 41 | 39 | 39 | 40 | 37 | 35 | 37 | 38 |
| B2. Solde primaire | 33 | 30 | 37 | 36 | 31 | 29 | 29 | 26 | 24 | 24 | 25 |
| B3. Exportations | 33 | 30 | 33 | 31 | 28 | 27 | 27 | 25 | 26 | 25 | 25 |
| B4. Autres flux 3/ | 33 | 30 | 34 | 32 | 29 | 27 | 27 | 26 | 27 | 26 | 26 |
| B5. Dépréciation | 33 | 31 | 37 | 34 | 31 | 30 | 30 | 26 | 24 | 23 | 23 |
| B6. Combinaison de B1-B5 | 33 | 30 | 34 | 30 | 29 | 29 | 29 | 28 | 26 | 29 | 29 |
| C. Tests Adaptés | | | | | | | | | | | |
| C1. Passifs éventuels combinés | 33 | 30 | 40 | 33 | 30 | 29 | 29 | 25 | 22 | 22 | 22 |
| C2. Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C3. Prix des produits de base | 33 | 31 | 35 | 36 | 37 | 37 | 38 | 35 | 34 | 35 | 37 |
| C4. Financement de marché | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |

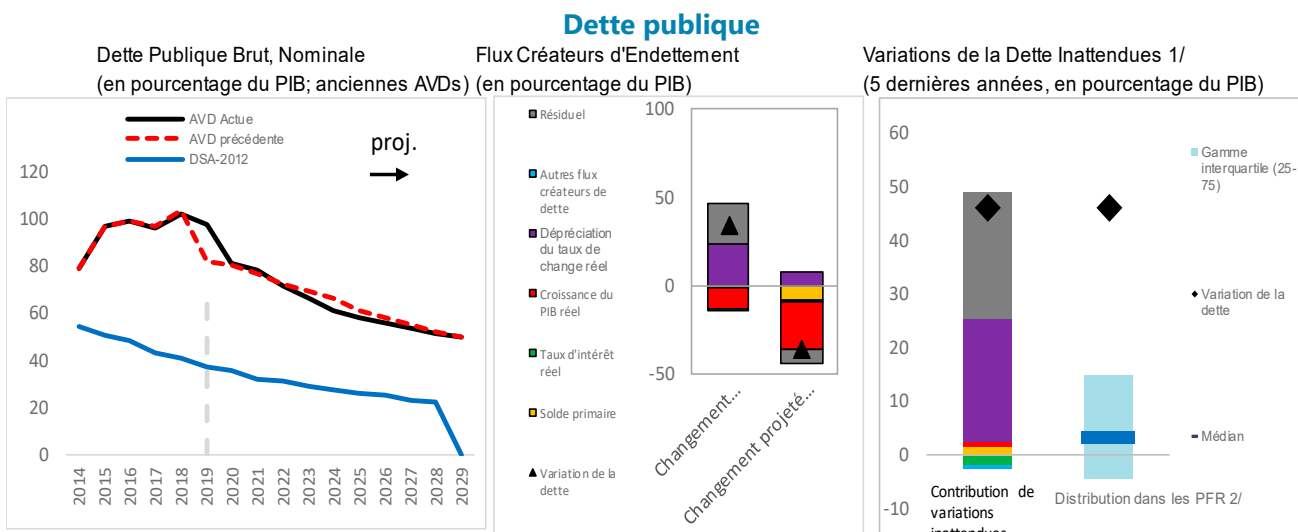
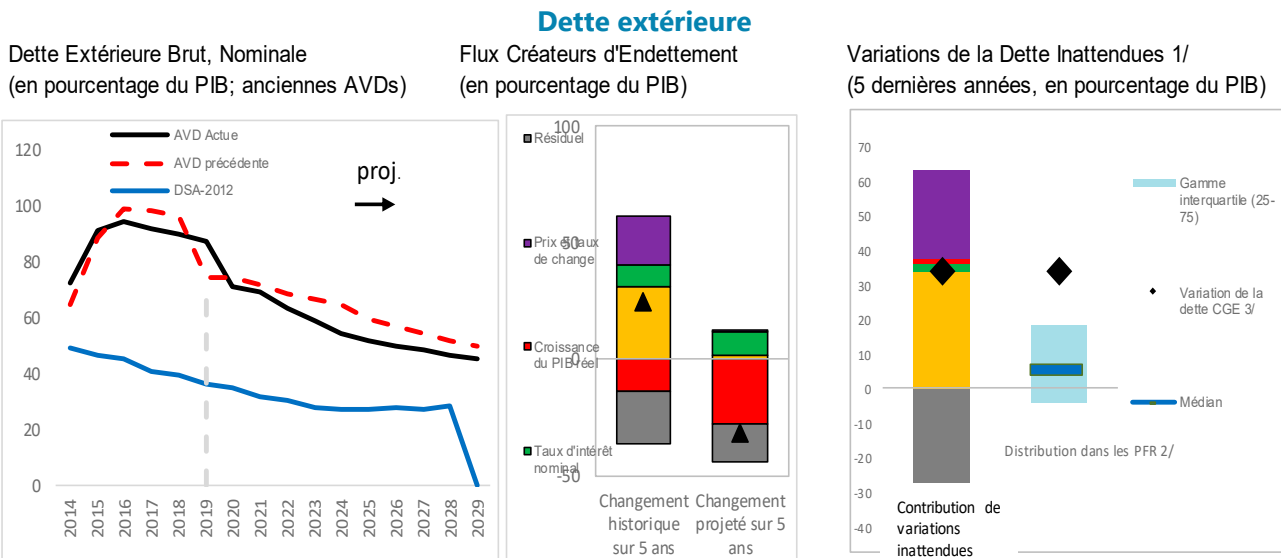
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Graphique 4. Mauritanie : Moteurs de la dynamique de la dette—Scénario de référence



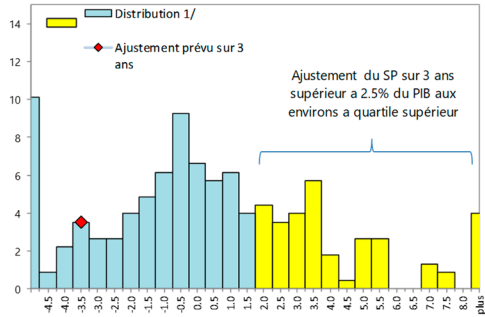
1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

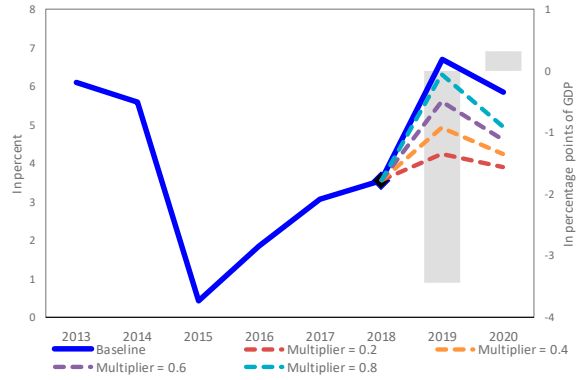
Graphique 5. Mauritanie : Outils de Réalismes

Ajustement sur 3 ans du solde primaire
(points de pourcentage du PIB)



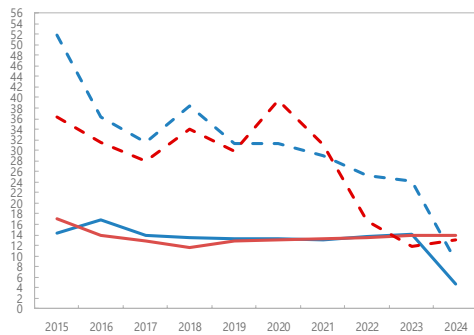
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



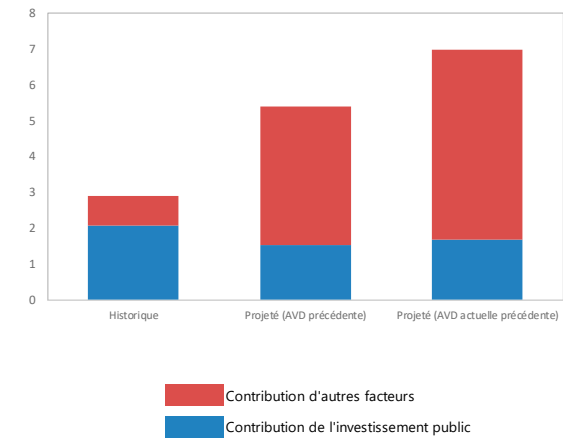
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'Investissement public et privé
(en pourcentage du PIB)



— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle
- - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel
(pourcentage, moyenne sur 5 ans)



**Déclaration de M. Mohamed-Lemine Raghani, administrateur pour la République islamique de Mauritanie, et de son conseiller principal, M. Mohamed Sidi Bouna
20 mai 2019**

I. INTRODUCTION

Au nom des autorités de la Mauritanie, que je représente, je remercie les services du FMI pour les entretiens productifs qui ont eu lieu à Nouakchott en février et mars 2019 dans le cadre de la troisième revue du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC).

La reprise économique s'est encore renforcée depuis l'achèvement de la deuxième revue. Le solde budgétaire est excédentaire, la dette publique extérieure a diminué et les réserves de change ont augmenté. L'inflation est maîtrisée malgré les pressions exercées par la hausse des prix des denrées alimentaires l'an dernier, tandis que le déficit des transactions courantes s'est creusé, principalement en raison de la forte demande intérieure et de la hausse des cours du pétrole.

La Mauritanie continue de tenir les engagements pris dans le cadre du programme appuyé par la FEC. Tous les critères de réalisation pour la fin décembre 2018 et la fin mars 2019 ont été remplis. Les repères structurels ont tous été respectés, deux d'entre eux avec un léger retard.

Les perspectives économiques de la Mauritanie sont positives en raison de l'évolution favorable des secteurs extractif et non extractifs, ainsi que de la mise en œuvre continue d'une politique économique avisée. Les autorités conviennent avec les services du FMI que les perspectives sont exposées à des risques, mais que ces derniers sont essentiellement externes, liés à un environnement mondial incertain et aux problèmes de sécurité dans la région. Dans ce contexte, elles apprécient beaucoup le soutien du FMI et restent pleinement déterminées à mener une politique économique prudente et à opérer les réformes prévues dans le programme appuyé par la FEC en vue de renforcer la stabilité macroéconomique, d'améliorer la résilience économique et de promouvoir l'inclusion.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

1. Évolution récente

La croissance du PIB réel est estimée à 3,6 % en 2018, contre 3,1 % en 2017 et 1,8 % en 2016, sous l'impulsion des secteurs non extractifs, notamment la pêche, la construction, les transports et les télécommunications. Si l'on exclut les industries extractives, la croissance est passée de 4,5 % en 2017 à 6,3 % en 2018. Les prix à la consommation ont

légèrement augmenté en 2018, mais sont demeurés sous contrôle à 3,1 % en moyenne, comparativement à 2,3 % en 2017. Le dynamisme de la croissance hors industries extractives s'est accompagné d'une augmentation du crédit aux secteurs qui ont tiré la croissance, principalement la construction, les transports et les télécommunications.

La poursuite de l'assainissement budgétaire s'est traduite par de bons résultats en 2018. Le solde budgétaire global s'est nettement amélioré en 2018, avec un excédent de 3,3 % du PIB par rapport à un budget équilibré en 2017, grâce à une augmentation des recettes fiscales résultant en partie de la reprise économique en cours et à la mise en œuvre plus lente que prévu des dépenses en capital. Le solde budgétaire primaire a dépassé 4 % du PIB non extractif.

La reprise s'étant installée en 2018, les importations ont augmenté plus rapidement que les exportations. Conjugée à la hausse des cours internationaux du pétrole, cette augmentation a creusé le déficit des transactions courantes (hors importations de biens d'équipement pour les industries extractives financées par l'extérieur), de 7,4 % du PIB en 2017 à 11,4 % en 2018. Néanmoins, les réserves de change se sont maintenues à un niveau satisfaisant de 5 mois d'importations potentielles pour les industries non extractives.

Les efforts déployés par les autorités pour stabiliser la dette extérieure et l'orienter à la baisse commencent à porter leurs fruits. La dette publique extérieure a chuté à 69,3 % du PIB en 2018, contre 72,5 % en 2017 ; elle devrait continuer à diminuer à moyen et à long terme, en partie grâce aux perspectives favorables de la production de gaz offshore. Les autorités réitèrent leur engagement à ne solliciter des emprunts non concessionnels que dans des circonstances exceptionnelles et pour des projets de développement essentiels, et lorsque des financements concessionnels ne sont pas disponibles.

En ce qui concerne la dette passive au Koweït, des progrès ont été réalisés ces derniers mois, les deux pays ayant convenu de régler la question lors d'une réunion de haut niveau tenue au Koweït en avril 2019. Les détails de l'accord sont en cours de discussion.

2. Perspectives

Les perspectives de croissance à moyen et à long terme restent favorables. Les investissements publics et privés prévus dans le secteur non extractif ainsi que les progrès réguliers de la mise en œuvre des réformes structurelles dans le cadre du programme appuyé par la FEC et de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée 2016–30 (SCAPP) — la stratégie de développement de la Mauritanie — devraient contribuer à stimuler la croissance à moyen terme. Par ailleurs, les perspectives positives des exportations de matières premières, notamment le minerai de

fer et l'or, devraient aussi contribuer à stimuler la croissance, qui devrait atteindre en moyenne 6 % à moyen terme. Une réduction progressive du déficit des transactions courantes ainsi qu'une augmentation des réserves de change sont également prévues.

À partir de 2022, le début de la production et des exportations de gaz devrait améliorer sensiblement les perspectives économiques. Avec l'aide du FMI et d'autres partenaires, les autorités renforceront leur cadre de politique budgétaire grâce aux recettes considérables qui devraient être tirées des exportations de gaz. Il convient également de noter que les projections des services du FMI ne tiennent actuellement compte que de la première phase du projet gazier GTA. Par conséquent, compte tenu de l'importante augmentation de la production de gaz prévue pendant les phases deux et trois du projet, les autorités estiment que les perspectives à long terme devraient s'améliorer considérablement.

III. PRIORITÉS D'ACTION ET DE RÉFORME

1. Politique budgétaire

L'assainissement budgétaire s'est poursuivi en 2018, et l'orientation de la politique budgétaire est solide. En octobre 2018, le gouvernement a déposé au parlement un budget 2019 qui est conforme aux objectifs du programme. Ce budget, approuvé par le parlement en novembre 2018, prévoit un équilibre budgétaire en 2019 grâce à des mesures visant à améliorer le rendement du système fiscal et à rationaliser les dépenses courantes.

Du côté des recettes, des réformes sont en cours pour simplifier et moderniser le système fiscal. Un nouveau code des impôts, approuvé par le parlement en avril 2019, vise notamment à améliorer l'équité fiscale et à réduire l'activité informelle. Dans ce contexte, un nouvel impôt sur les sociétés a été introduit pour rationaliser la structure fiscale tout en favorisant la formalisation de l'économie. Des mesures ont également été mises en place pour simplifier les déclarations fiscales et encourager les paiements en temps voulu, en particulier par les grandes et moyennes entreprises assujetties à la TVA et à l'impôt sur les bénéfices. Des objectifs de rendement ont été introduits à la direction générale de la fiscalité (DGF) afin de mieux surveiller et évaluer l'efficacité des mesures prises par les pouvoirs publics en matière d'observance fiscale par les grandes et moyennes entreprises. En ce qui concerne l'administration douanière, les contrôles après dédouanement des importations seront renforcés avec l'aide du FMI, notamment par la création d'un comité de surveillance.

Du côté des dépenses, les autorités continuent à mettre l'accent sur la rationalisation des dépenses courantes, notamment en maîtrisant la masse salariale et en réduisant les dépenses de consommation par une diminution des subventions accordées à certaines

entreprises publiques. Afin d'améliorer encore l'efficacité des dépenses d'investissement, les autorités ont demandé l'assistance technique du FMI pour réaliser une évaluation de la gestion des investissements publics (ÉGIP). D'autres mesures plus globales sont également appliquées pour renforcer la gestion des dépenses publiques et la comptabilité financière, ainsi que la gouvernance budgétaire.

2. Politiques monétaire et de taux de change

La Banque centrale de Mauritanie (BCM) a abaissé son taux directeur de 9 % à 6,5 % en décembre 2018. L'assouplissement de la politique monétaire intervient dans un contexte caractérisé par une inflation stable et un durcissement relatif des conditions de liquidité, ainsi que par une position budgétaire solide.

La mise en œuvre des réformes visant à promouvoir le développement du marché interbancaire progresse et l'amélioration de la gestion des liquidités se poursuit. À cet égard, à la suite de l'introduction par la BCM de nouveaux mécanismes de refinancement en novembre 2018 et de l'adoption d'un cadre pour les garanties admissibles, la BCM a émis pour la première fois, en février 2019, de nouveaux titres de créance pour gérer la liquidité. Elle a également établi un corridor de taux d'intérêt en novembre 2018 et ajustera ses taux en fonction des besoins du marché. Deux comités ont été mis sur pied à la fin de 2018 — un comité du marché monétaire et un comité technique de politique monétaire — pour guider la mise en œuvre de ces nouveaux instruments.

Après l'adoption l'année dernière d'une loi visant à moderniser les structures institutionnelles de la BCM et à renforcer son autonomie, une nouvelle étape vers le renforcement de son autonomie a été franchie en février 2019 avec la ratification par le parlement du protocole d'entente sur le remboursement de la dette de l'État envers la banque centrale.

Les autorités restent déterminées à adopter intégralement les normes internationales d'information financière (IFRS) d'ici 2020.

La banque centrale adoptera une stratégie progressive pour réformer le marché des changes et assouplir le taux de change avec l'aide du FMI. L'objectif reste la mise en place d'un marché interbancaire des changes aligné sur les normes internationales d'ici la fin de 2019. Un plan d'action pour développer ce marché a été adopté en septembre 2018. Le dispositif réglementaire connexe devrait être parachevé d'ici juin 2019 et une

plateforme technique appropriée devrait entrer en service d'ici la fin de 2019. Un système d'enchères en gros à sens unique devrait être mis en place d'ici la fin de 2019.

3. Stabilité du secteur financier

En s'appuyant sur les progrès réalisés l'année dernière avec l'adoption d'une nouvelle loi bancaire qui a contribué au renforcement des normes prudentielles des banques et à leur alignement sur les principes de Bâle II et Bâle III, la BCM a l'intention de renforcer encore la stabilité du secteur financier et de remédier à sa vulnérabilité, notamment en réduisant davantage les prêts improductifs et les risques de concentration.

La nouvelle loi bancaire a également renforcé les normes de solvabilité et de fonds propres des banques et, en conséquence, les fonds propres minimums des banques ont été relevés, ce qui a contribué à améliorer le coefficient global d'adéquation des fonds propres dans le secteur bancaire en 2018. Pour remédier aux facteurs de vulnérabilité, l'élimination des prêts improductifs des bilans des banques sera facilitée. En outre, à partir de juillet 2019, les banques seront tenues d'appliquer des normes prudentielles pour limiter les risques de concentration, notamment en augmentant encore leurs fonds propres.

Par ailleurs, pour réduire les risques de crédit des banques tout en favorisant l'accès au crédit, une nouvelle centrale des risques a été mise en place ; elle est opérationnelle depuis février 2019.

Les autorités prennent des mesures pour remédier aux carences du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. En particulier, elles ont adopté en janvier 2019 une nouvelle loi en la matière, conforme aux normes internationales du Groupe d'action financière (GAFI). Elles ont également terminé l'évaluation nationale des risques et préparé un plan d'action pour s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité qui ont été recensés. De nouveaux progrès dans ce domaine devraient permettre de faire face aux pressions liées aux relations de correspondants bancaires.

4. Réformes structurelles et réduction de la pauvreté

Le programme de développement de la Mauritanie s'appuie sur le SCAPP 2016–30, qui poursuit un triple objectif : réaliser une croissance forte, durable et inclusive ; développer le capital humain et améliorer l'accès aux services sociaux de base ; améliorer la gouvernance. En fin de compte, l'objectif est d'augmenter plus rapidement

le PIB par habitant et d'accélérer la réduction de la pauvreté dans une économie plus diversifiée, robuste et dynamique.

Les réformes structurelles étaient récemment axées sur l'amélioration du climat des affaires. Même si la Mauritanie a fait des progrès rapides dans le classement de la réglementation des affaires (« Doing Business ») de la Banque mondiale ces dernières années, les autorités reconnaissent qu'il reste beaucoup à faire pour rendre le climat des affaires pleinement attrayant pour les investisseurs. Pour gagner du terrain dans ce domaine, un Haut Conseil sur l'amélioration du climat des affaires a été mis en place en février 2019, présidé par le Premier ministre avec la collaboration de représentants du secteur privé. Ce conseil est chargé de coordonner la mise en œuvre des réformes et de proposer un plan d'action annuel. Pour 2019, le plan d'action tient compte des lacunes relevées dans le dernier rapport Doing Business, notamment le raccordement à l'électricité et à la justice.

Compte tenu des perspectives favorables dans le secteur gazier, les progrès accomplis par la Mauritanie en matière de conformité à l'ITIE méritent d'être reconnus. Lors de la réunion du conseil d'administration de l'ITIE en février 2019, toutes les normes relatives à la Mauritanie ont été considérées comme respectées ou comme ayant réalisé des progrès notables. Les autorités se sont engagées à mettre en œuvre les autres mesures requises d'ici la fin de 2009 avec l'aide des partenaires du développement.

En matière de lutte contre la corruption, le gouvernement rendra opérationnel le comité de surveillance chargé de mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la corruption adoptée en 2010, en désignant ses membres et en le dotant des ressources nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

En ce qui concerne la réduction de la pauvreté, malgré une augmentation régulière et considérable des ressources affectées aux dépenses sociales depuis des années, l'objectif indicatif du programme à la fin décembre 2018 n'a pas été respecté en raison de l'insuffisance des capacités. Les autorités prendront les mesures nécessaires pour assurer la réalisation de cet objectif important. Elles restent fermement décidées à procurer d'ici juin 2020 des transferts sociaux ciblés aux quelque 200.000 ménages les plus vulnérables du pays. Cependant, le lancement des prochaines étapes des importants programmes sociaux en faveur des segments les plus pauvres de la population nécessitera un soutien financier supplémentaire de la communauté internationale. Les autorités engageront des pourparlers avec les partenaires du développement pour assurer le financement adéquat de ces programmes sociaux.

Les autorités sont conscientes de l'importance de prendre des décisions en connaissance de cause, en se fondant sur des statistiques exactes. Dans ce but, elles ont entrepris une révision et une mise à jour de leurs comptes nationaux conformément au Système de

comptabilité nationale (SCN) de 2008 avec le soutien de divers donateurs, dont le FMI. Le changement de l'année de référence des statistiques nationales devrait se traduire par une augmentation de 26 % du PIB nominal.

IV. CONCLUSION

Les autorités de la Mauritanie, que je représente, réitèrent leur ferme détermination à atteindre les objectifs du programme. Elles remercient vivement le conseil d'administration, la direction et les services du FMI de leur soutien continu, qui s'est avéré utile pour préserver la stabilité macroéconomique et favoriser une croissance inclusive. Étant donné les progrès satisfaisants accomplis par la Mauritanie dans le cadre du programme appuyé par la FEC, elles demandent au conseil d'administration de souscrire à l'achèvement de la troisième revue.